

Gervanne et rebord occidental du Vercors

Site Natura 2000
FR 8201681 (D9)

Validé par le comité de pilotage le 24 juin 2015



Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet, Direction Départementale des Territoires Drôme.

Opérateur :

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Rédaction du Document d'Objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence Niel, Aimie Bley.

Relecture : Parc du Vercors (en particulier : Manon Chevalier, Muriel Nardelli), DDT.

Cartographie des habitats naturels :

Conservatoire Botanique National Alpin, 2009 ; Office National des Forêts, Agence Drôme-Ardèche, 2010.

Crédits photographiques :

Parc naturel régional du Vercors, photothèque.

Référence à utiliser :

Parc naturel régional du Vercors, 2015 – Tome 1 du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201681 « Gervanne et rebord occidental du Vercors ». MEDDE, 96 p + annexes.

SOMMAIRE

Introduction.....	7
1. <i>Natura 2000 : sa mise en œuvre en France.....</i>	7
1.1. Rappels sur la démarche.....	7
1.2. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000.....	9
1.2.1. Contractualisation en site Natura 2000.....	9
La Charte Natura 2000.....	9
Les Contrats Natura 2000.....	10
Les Contrats Natura 2000 agricoles ou MAEt.....	10
1.2.2. La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les projets et aménagements par l'évaluation des incidences.....	10
Informations générales.....	12
1. <i>Le site Natura 2000 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental ».....</i>	12
2. <i>Description générale du site.....</i>	15
2.1. Géologie.....	15
2.2. Géographie.....	15
2.3. Hydrographie.....	16
2.4. Climatologie.....	16
2.5. Faune et flore.....	17
2.6. Autres facteurs : les activités humaines.....	18
3. <i>Statuts de protection et inventaires.....</i>	19
3.1. Mesures de protection réglementaire.....	19
3.1.1. Le périmètre de protection de captage.....	19
3.1.2. La Réserve de chasse.....	20
3.1.3. Le site classé.....	20
3.2. Mesures contractuelles.....	22
3.2.1. Les autres sites Natura 2000 (carte 3).....	22
3.2.2. Le contrat de rivière Vercors Eau Pure II et le SAGE Drôme.....	23
3.3. Inventaires.....	25
3.2.1. ZNIEFF de type I.....	25
3.2.2. ZNIEFF de type II.....	26
3.2.3. Inventaire des zones humides.....	26
3.4. Le programme Biodiversité dans les vallées de la Gervanne et de la Sye.....	29
Analyse de l'état actuel.....	31
1. <i>Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire.....</i>	31
1.1. Synthèse.....	31
1.2. Description par grands milieux.....	36
1.2.1. Les milieux humides.....	38
1.2.2. Les milieux ouverts.....	40
1.2.3. Les milieux arbustifs.....	41
1.2.4. Les milieux forestiers.....	42
1.2.5. Les milieux rocheux.....	43

<i>2.Espèces d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire prioritaire</i>	44
2.1.Espèces.....	44
2.2.Habitats d'espèces.....	53
<i>3.Autres espèces présentes</i>	55
3.1.La faune.....	56
3.1.1.Les mammifères.....	56
3.1.2.Les amphibiens.....	58
3.1.3.Les reptiles.....	58
3.1.4.Les poissons.....	59
3.1.5.Les oiseaux.....	59
3.1.6.Les invertébrés.....	62
3.2.La flore.....	64
<i>4.Les activités humaines</i>	66
4.1.L'agriculture.....	66
4.2.La sylviculture.....	69
4.3.Les activités touristiques et de loisirs.....	71
4.3.1.La randonnée.....	71
4.3.2.La randonnée avec ânes bâtés.....	71
4.3.3.La spéléologie.....	71
4.3.4.L'escalade.....	71
4.3.5. Le VTT.....	72
4.3.6.La baignade et les activités nautiques.....	72
4.3.7.La chasse.....	72
4.3.8.La pêche.....	72
4.3.9.Les autres usages de la nature.....	73
<i>5.Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</i>	73
5.1 État de conservation et menaces des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	73
5.1.1.État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire.....	74
5.1.2. État de conservation des espèces d'intérêt communautaire (tableau 25).....	77
5.2.Hiérarchisation des enjeux.....	80
5.2.1.Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire.....	80
5.2.2.Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire.....	82
5.3.Objectifs de conservation par grands types de milieux.....	83
5.3.1.Les milieux humides.....	83
5.3.2.Les milieux arbustifs et herbacés.....	85
5.3.3.Les milieux forestiers.....	87
5.3.4.Les milieux rocheux.....	88
Programme d'actions	90
Le périmètre d'étude	92
Bibliographie	95

Figures

Figure 1 : le déroulement du projet

Figure 2 : proportion des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux

Figure 3 : proportion des habitats ouverts d'intérêt communautaire

Figure 4 : répartition des espèces d'intérêt communautaire par groupes taxonomiques

Figure 5 : répartition des usages des terres agricoles

Figure 6 : dynamique des végétations calcicoles

Cartes

Carte 1 : localisation

Carte 2 : zones protégées

Carte 3 : les sites Natura 2000 du Vercors

Carte 4 : périmètre du Contrat rivière Vercors Eau Pure II, du Contrat rivière Drôme et du SAGE Drôme

Carte 5 : zones d'inventaires

Carte 6 : localisation du territoire concerné par le Contrat Biodiversité

Carte 7 : localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires

Carte 8 : cartographie des habitats d'intérêt communautaire

Carte 9 : habitats d'intérêt communautaire répartis par grands types de milieux

Carte 10 : localisation des tuffières dans les gorges d'Ombrière— Prospection CBNA 26 mai 2010

Carte 11 : localisation des gîtes à chauves-souris

Carte 12 : usages des terres agricoles

Carte 13 : recouvrement forestier et propriétaires

Carte 14 : seconde proposition de périmètre d'étude

Tableaux

Tableau 1 : les communes concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 2 : les ZNIEFF de type 1

Tableau 3 : les ZNIEFF de type 2

Tableau 4 : Extrait des bases de données de l'inventaire Zones humides

Tableau 5 : les habitats d'intérêt communautaire

Tableau 6 : les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II

Tableau 7 : Synthèse bibliographique des habitats préférentiels des 9 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat. Gestions adaptées et mesures applicables.

Tableau 8 : les espèces inscrites aux annexes IV et/ou V présentes au sein du périmètre d'étude

Tableau 9 : les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 10 : les mammifères présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 11 : les amphibiens présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 12 : les reptiles présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 13 : les oiseaux patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 14 : les invertébrés patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 15 : les espèces végétales à très forte valeur patrimoniale

Tableau 16 : les forêts publiques concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Tableau 17 : état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Tableau 18 : état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Tableau 19 : critères d'évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire

Tableau 20 : classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats

Tableau 21 : hiérarchisation des enjeux de conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire présent sur le site de la Gervanne

Tableau 22 : priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

Tableau 23 : Définition des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels

Introduction

1. Natura 2000 : sa mise en œuvre en France

1.1. Rappels sur la démarche

Le réseau " Natura 2000 " a été mis en place par l'Union Européenne suite au constat de dégradation d'habitats et d'espèces dans tous les États membres, et ainsi répondre aux objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique adoptée lors du " Sommet de la Terre " de Rio (1992) et ratifiée par la France en 1996. Ce réseau doit permettre de maintenir la biodiversité, voire de restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un état de conservation favorable.

Des sites ont été désignés partout en Europe, pour leur richesse biologique, au titre des directives européennes fondatrices du réseau Natura 2000 :

- la directive « Oiseaux », du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) : elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux sauvages d'Europe.
- la directive « Habitats-Faune-Flore », du 21 mai 1992 (CEE-92/43) : elle prévoit la conservation des habitats naturels et des espèces inscrites dans ses différents annexes, en conciliant les exigences écologiques avec les particularités économiques, sociales et locales de chaque site.

Ces directives précisent dans des listes (en annexes) les espèces et les habitats fragiles à l'échelle européenne en les définissant comme « d'intérêt communautaire » et en mettant l'accent sur les plus menacés : les habitats et espèces « prioritaires ». La préservation et l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et de ces habitats sont l'objectif majeur de ces directives sur lequel les États membres (dont la France) ont une obligation de résultats.

Les sites retenus pour contribuer au réseau « Natura 2000 » sont désignés soit au titre de la directive « Habitats » comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ; soit au titre de la directive « Oiseaux » comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) ; soit enfin au titre de ces deux directives.

La démarche Natura 2000 est un outil d'accompagnement à la gestion du territoire par le maintien des activités traditionnelles favorables à la conservation des milieux. Elle cherche un équilibre entre la conservation des habitats naturels, espèces et des habitats d'espèces et le maintien des activités humaines.

L'Europe a défini le cadre général de « Natura 2000 » en laissant le choix de la procédure d'application à chaque pays membre. La France a choisi d'appliquer les directives européennes au travers d'une gestion contractuelle des sites, afin de ne pas créer un réseau de sanctuaires de la nature, et d'impliquer les populations locales dans la préservation de leurs milieux naturels.

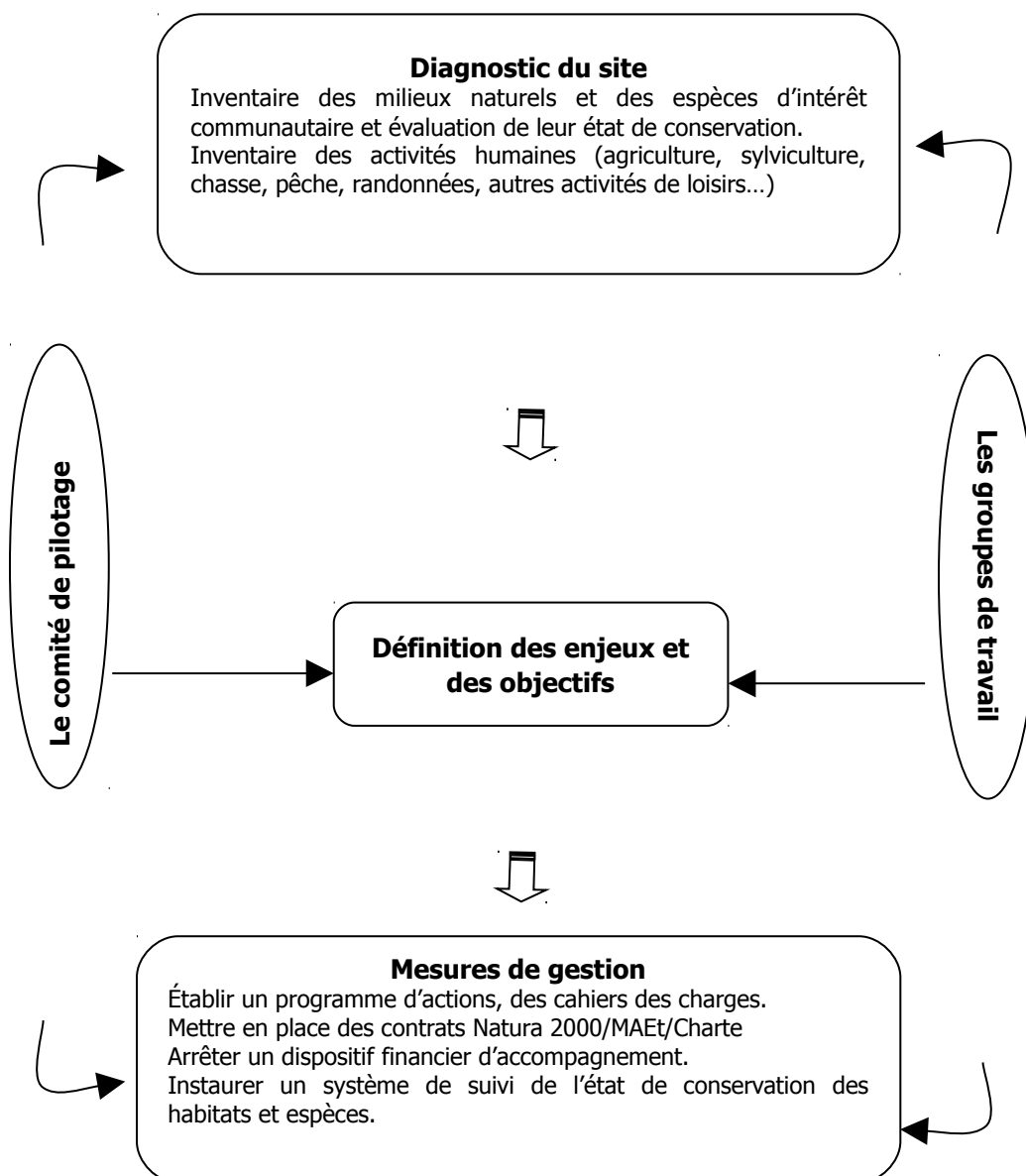
Les directives européennes ont été retranscrites dans le droit français, principalement dans le code de l'environnement.

Le Document d'Objectifs est l'outil opérationnel que la France a choisi pour gérer les sites. Il comprend l'état des lieux de la biodiversité et propose des actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à mettre en place dans le site concerné. Il est réalisé en concertation avec les acteurs locaux, réunis en Comité de Pilotage, répartis en Groupes de Travail réfléchissant plus particulièrement sur des thématiques définies, telles que les milieux ouverts, la forêt, la rivière...

Ces instances participent ainsi à l'élaboration du Document d'Objectifs, en proposant des actions à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer la biodiversité du site.

Pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs, les collectivités locales membres du Comité de Pilotage choisissent une structure porteuse qui passera une convention avec l'État (Figure 1).

Figure 1 : Le déroulement du projet



Le projet Natura 2000 sur le site « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental » est détaillé en annexe 1 : comité de pilotage, groupes de travail, calendrier.

1.2. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000

1.2.1. Contractualisation en site Natura 2000

Les outils de gestion liés à Natura 2000 » doivent permettre sa mise en œuvre par des mesures contractuelles, prioritairement à des mesures administratives ou réglementaires. La France a fait le choix d'une gestion basée sur le volontariat et la contractualisation.

Les circulaires n°2004-3 du 24 décembre 2004 et n°2007-3 du 21 novembre 2007, relatives à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, récapitulent les orientations retenues par la France.

Les mesures contractuelles sont de 3 types :

- **Adhésion à la Charte** : engagements de gestion favorable à la biodiversité, permettant compensation par exonération de la TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti).
- **Contrats Natura 2000** : l'article L.414-3 du Code de l'environnement définit le " contrat Natura 2000 " et identifie différents types de contrats en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré : *" pour l'application du Document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés " contrats Natura 2000 ".*

Ils comportent des engagements portant sur la conservation et/ou la restauration d'habitats et d'espèces ayant justifiés la création du site. Les contrats « forestiers » ou « non agricoles non forestiers » sont co-financés par le MEEDDE (Ministère chargé de l'Environnement) et l'Europe (FEADER) et les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sont co-financées par le MAAF (Ministère chargé de l'Agriculture) et l'Europe (FEADER).

La Charte Natura 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. Elle marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer le versement d'une contrepartie financière. Elle encourage simplement les adhérents en les exonérant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et des trois-quarts des droits de mutation.

La Charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces, poursuivis sur le site et définis dans le Document d'Objectifs.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 du site.

L'adhésion à la charte Natura 2000 d'un site ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la part communale et inter-communale de la TFNB et permet également d'accéder à certaines aides publiques (exemple : constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, mentionnés dans des arrêtés ministériels (du 16 novembre 2001).

Les engagements contenus dans le contrat doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation, et aux cahiers des charges définis dans le Document d'Objectifs, en application des dispositions de l'article R.414-9 du Code de l'environnement.

Cette aide n'est en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée, mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le contrat Natura 2000 est établi pour une durée de 5 ans, à compter de la date de réception du dossier complet par l'administration.

Les Contrats Natura 2000 agricoles ou MAEt¹

Ces contrats visent l'intégration des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les pratiques agricoles, bénéficient des financements du ministère chargé de l'agriculture (MAAF). Ces MAEt forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'actions prioritaires. Ces zones d'action sont les sites Natura 2000 et des zones liées à la Directive Cadre sur l'eau (DCE). L'ensemble des MAEt construites sur un périmètre Natura 2000 est regroupé dans un projet agri-environnemental dont les objectifs doivent répondre aux enjeux de gestion et de conservation ciblés dans le DOCOB.

1.2.2. La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les projets et aménagements par l'évaluation des incidences

La directive " Habitats " précise que les États membres de l'Union Européenne doivent prendre des dispositions afin d'éviter la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est définie par les articles L.414-4 et L.414-5 de la partie législative et R414-19 à R414-26 de la partie réglementaire du code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 (annexe 7) s'applique à des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions dans le milieu naturel, dans ou hors site Natura 2000, relevant d'un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existant au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000.

¹ MAEt : Mesures Agri-Environnementales territorialisées

Ce décret établit une première liste nationale d'items qui :

- reprend les catégories déjà soumises actuellement à évaluation d'incidences,
- rajoute les documents de planification et certains régimes d'autorisation ou de déclaration,
- est complété d'une liste départementale locale. Celle-ci concerne également des plans, projets et manifestations déjà encadrés par un régime administratif, mais non retenus dans la liste nationale.

Le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 (annexe 7) fixe une seconde liste nationale de projets, manifestations ou interventions ne relevant actuellement d'aucun régime administratif et qui seront soumis à un régime d'autorisation propre aux sites Natura 2000. Une seconde liste locale (à l'échelle de chaque département) sera extraite de cette liste de référence. La liste de la Drôme est en cours de rédaction.

Le contenu du dossier d'évaluation est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement. En voici les grands principes :

- L'évaluation des incidences n'est ciblée que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact qui doivent étudier toutes les composantes de l'environnement (milieux naturels, l'air, l'eau, le sol, etc.). L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.
- L'évaluation des incidences est, de plus, proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Cette évaluation peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

Informations générales

1. Le site Natura 2000 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental »

Le site Natura 2000 se situe en partie sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors, dans la partie Sud de ce massif pré-alpin, au cœur des vallées de la Gervanne et de la Sye (carte 1).

Tandis que son périmètre officiel s'étend sur 298 hectares, la zone d'étude pour le présent Document d'Objectifs couvre 23 250 hectares.

Il se trouve dans le département de la Drôme et concerne 12 communes (dont 5 communes situées en dehors de la zone d'agrément du Parc) et 4 communautés de communes (tableau 1) :

Communes	Communautés de communes	Surface en zone d'étude Natura 2000 (ha)	% de la commune en zone d'étude Natura 2000
Léoncel	Communauté de communes du Pays du Royans	1722	40,1
Le Chaffal		1176	100
Combovin	Communauté de communes de la Raye	3571	100
Beaufort-sur-Gervanne	Communauté de communes du Val de Drôme	953	100
Cobonne		598	53,3
Eygluy-Escoulin		1247	47,0
Gigors-et-Lozeron		3531	100
Montclar-sur-Gervanne		2998	100
Oublèze		2977	66,2
Plan de Baix		1957	100
Suze-sur-Crest		1471	100
Mirabel-et-Blacons		Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans	1049

Tableau 1 : Les communes concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Le périmètre du site Natura 2000 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental » regroupe officiellement 3 entités géographiques distinctes : le marais de Léoncel, le plateau du Vellan et une entité située au nord ouest de la commune de Léoncel, en bordure de falaise, qui présente un grand intérêt pour ses pelouses à orchidées. Il fut initialement désigné au titre de la présence de pelouses sèches à faciès d'embuissonnement sur calcaire et de l'Ecrevisse à pattes blanches.

La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT), service de l'état coordinateur du site, a souhaité que le périmètre d'étude soit élargi aux territoires des communes de la vallée de la Gervanne et de la Sye dans l'objectif de pallier la faible représentation des Chiroptères dans le réseau Natura 2000. En effet, à la demande de la Commission européenne qui a estimé en 2007 que le réseau

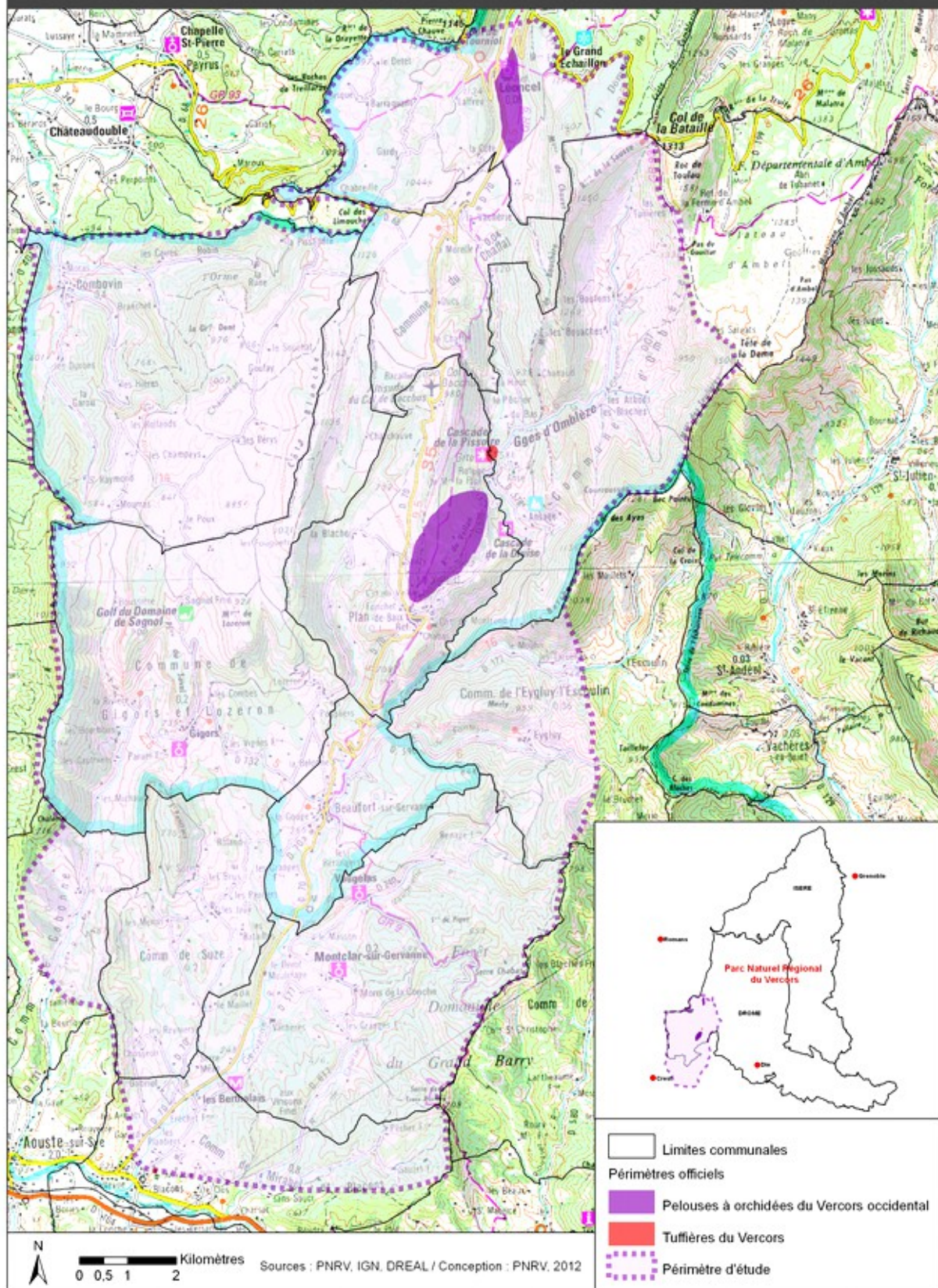
français était insuffisant au regard de l'enjeu chiroptères, le Muséum national d'Histoire naturelle a confirmé l'intérêt que représente la Gervanne pour 2 espèces de chauves-souris dont les enjeux de conservation sont majeurs sur le site. Le périmètre du futur site élargi sera défini sur la base des conclusions de ce Document d'Objectifs, en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés par le site. Ces conclusions seront issues de la mise en cohérence des enjeux écologiques au regard des activités humaines.

Pour des raisons de cohérence géographique, l'entité présente dans le périmètre officiel à Léoncel, à proximité des Monts du Matin, sera rattachée au site Natura 2000 FR828201692.

Le périmètre d'étude inclut également une partie du site « Tuffières du Vercors », fragmenté en de petits îlots au sein du massif. En raison de la proximité géographique de la zone de tuffière et de son importante similitude écologique avec le site Natura 2000 de la Gervanne, le COPIL a conclu qu'il serait judicieux que cette entité soit rattachée au secteur de la Gervanne. **Le périmètre d'étude est plus vaste que le périmètre « officiel » actuel. C'est sur ce dernier que sont établis les principaux enjeux écologiques et économiques du territoire. A l'issue du diagnostic, un nouveau périmètre sera défini et proposé à la Commission européenne après avoir fait l'objet d'une consultation réglementaire des collectivités (communes et EPCI). Le périmètre « officiel » sera alors modifié.**

LOCALISATION

Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées du Vercors Occidental"



Carte 1 : localisation

2. Description générale du site

2.1. Géologie

Source : *DABURON A., 2006. Charte paysagère de la Gervanne. Communes de Beaufort-sur-Gervanne, Le Chaffal, Combovin, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix. Tome 1 : analyse paysagère, dynamiques d'évolution et enjeux du territoire. Région Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Vercors. 90p.*

Le Vercors est un massif karstique constitué de roches sédimentaires qui se sont formées par un empilement de dépôts marins. Le soulèvement des Alpes a créé ce paysage de plis et de failles dans les couches sédimentaires devenues roches calcaires.

Le massif du Vercors s'abaisse progressivement vers le sud et vers la vallée de la Drôme. Cet abaissement a permis que soient conservées les strates du crétacé supérieur, généralement rabotées plus au nord du massif où domine le calcaire Urgonien.

Les roches affleurantes ont quasiment toutes été formées à la fin de l'ère Secondaire, au Crétacé. Le nord de la zone d'étude est constitué principalement de calcaires durs, compacts de l'Urgonien, tandis que le sud du périmètre est composé de couches marneuses à marno-calcaire plus tendres.

Très schématiquement on distingue :

- Le tiers nord est (Beaufort-Eygluy) constitué de calcaires essentiellement barrémiens de teinte claire en bancs de 0,3 à 0,5 mètres d'épaisseur,
- Le tiers sud est (Montclar-Mirabel) constitué de calcaires principalement hautériens (Hauterivien inférieur à prédominance calcaire et Hauterivien supérieur à prédominance marneuse),

Dans le paysage, ces formations géologiques sont très souvent recouvertes de formations boisées.

- Le tiers ouest (Blacons-Sagnol) constitué de marnes bleues enrichies en éléments sableux dans leur partie supérieure et surmontées par des calcaires bioclastiques du Turonien.

Dans le paysage, ces formations géologiques sont associées à des dépressions et des zones de culture (hormis Turonien).

La Gervanne sépare cette dernière partie des 2 autres.

Les paysages actuels résultent de l'effet conjugué des plissements survenus à l'ère tertiaire et en grande partie de l'érosion. Les formations géomorphologiques sont diversifiées et passent d'abruptes falaises et de gorges à des secteurs vallonnés et de plaine.

2.2. Géographie

Le Vercors est un massif préalpin situé dans les départements de la Drôme et de l'Isère qui occupe une position charnière entre les Préalpes du Nord et les Préalpes du Sud. De part sa localisation géographique, le Vercors est soumis à la triple influence climatique de l'altitude, du régime

méditerranéen et des précipitations océaniques. Partagé entre les zones biogéographiques méditerranéenne et alpine, ses climats singuliers lui confèrent une richesse faunistique et floristique exceptionnelle.

D'un point de vue biogéographique, le bassin de la Gervanne et de la Sye est situé presque entièrement dans le domaine méditerranéen, à l'étage supraméditerranéen (cortège de la chênaie pubescente à buis). La délimitation de la zone d'étude atteint au col de la Bataille et sur les pentes du Roc du Toulau le domaine biogéographique alpin, à l'étage montagnard. Les altitudes s'échelonnent entre 200 mètres (confluence Drôme-Gervanne) et 1450 mètres (Rochers de la Sausse).

2.3. Hydrographie

Source : *SMRD, 2009. Révision du SAGE Drôme – Etat des lieux initial et actuel du bassin versant de la Drôme, 134p.*

L'environnement lithologique du sud du Vercors, constitué pour l'essentiel d'affleurements marno-calcaires à marneux, conditionne un drainage des écoulements plutôt superficiel. Le site est toutefois marqué par la présence d'un karst très important avec notamment 2 notables résurgences vaclusiennes : la source des Fontaignieux du Beaufort et la source du Brudoux à Plan de Baix.

Les cours d'eau principaux présents dans le périmètre d'étude (la Sye, la Gervanne et le ruisseau du Charsac) sont des affluents permanents de la Drôme en rive droite et font à ce titre parti du bassin versant de la Drôme qui bénéficie d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Sous un climat méditerranéen, le régime des affluents de type torrentiel et intermittent présentent des fluctuations saisonnières de débit assez marquées, avec une période de hautes eaux allant du début de l'hiver jusqu'au printemps et des étiages estivaux sévères.

2.4. Climatologie

Source : *CORCKET E. et al., 2000. Catalogue des types de stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises. Grenoble, Centre de Biologie Alpine, Université Joseph Fourier.*

Le Vercors est marqué par une transition progressive du domaine bioclimatique médio-européen au domaine méditerranéen. Le massif subit les influences climatiques d'altitude, méditerranéenne et océanique, ce qui entraîne de fortes disparités de précipitations. Le climat varie donc assez nettement selon qu'on se trouve au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest du massif.

Ainsi, le périmètre d'étude Natura 2000 situé au Sud du Vercors, est principalement marqué par un climat de type méditerranéen avec une influence montagnarde qui se ressent en limite nord du périmètre.

Le climat présente une période de sécheresse estivale marquée caractéristique du régime méditerranéen et un hiver relativement doux. Les différences d'exposition sont à l'origine d'importants changements mésoclimatiques (température beaucoup plus élevée pour les versants exposés au sud).

Principaux éléments:

- enneigements ponctuels pendant l'hiver dans la moitié nord du périmètre
- températures moyennes annuelles : 12,1°C (-0,9°C à 29,1°C)
- pluviométrie moyenne annuelle : 819 mm
- pluviométrie estivale (juin, juillet, août) ramenées à 600 mètres d'altitude *: 185 mm.

* Données standardisées pour mettre en évidence les facteurs expliquant les différences climatiques pas seulement par rapport à la différence d'altitude des stations météorologiques et de leurs enregistrements pluvio-thermiques (CORCKET, 2000 ; p. 10).

2.5. Faune et flore

Sources :

- **DREAL Rhône-Alpes. Données ZNIEFF révisées en 2007**
- **LEPRINCE J.H., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet A : état des lieux naturaliste. Action A3 : synthèse sur la flore et les habitats patrimoniaux du bassin de la Gervanne et de la Sye. FRAPNA, LPO, LYSANDRA, 126p.**
- **SCHLEICHER J., 2010. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A1 : synthèse sur les invertébrés (arthropodes) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 65p**
- **VINCENT S., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A2 : synthèse sur les vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux & mammifères) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 77p.**

Les influences méditerranéenne et septentrionale associées au modèle de relief karstique sont à l'origine d'une grande diversité de conditions écologiques sur ce site. Il en résulte une forte représentativité et diversité d'habitats naturels caractéristiques de la région biogéographique méditerranéenne avec, notamment, les grands types de formations que sont les forêts de feuillus, les garrigues et matorrals, les pelouses sèches et enfin les éboulis. Certains types d'habitats naturels rares sont ici particulièrement bien représentés : c'est le cas des sources d'eau dure associées à de spectaculaires formations de travertins ou de tuf des gorges d'Omblyze. Au total, on recense 35 habitats d'intérêt communautaire dont 6 sont d'intérêt prioritaire au regard de la Directive « Habitats Faune Flore ».

La vallée de la Gervanne est connue depuis longtemps pour abriter une remarquable flore messicole liée à des pratiques agricoles non intensives. On retrouve notamment l'Adonis flamme, la Nielle des blés, la Tulipe sauvage et la Gagée des champs. Le site est également réputé au plan national par ses populations d'orchidées, denses et constituées de nombreuses espèces et présente 2 espèces à très forte valeur patrimoniale : l'Ophrys de la Drôme et l'Ophrys miroir. Enfin, de rares espèces endémiques des Alpes sud-occidentales sont recensées comme le Genêt ailé du Dauphiné et la Cytise de Sauze. En revanche, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est observée.

La faune est extrêmement riche et diversifiée. Les populations de chauves-souris sont reconnues d'importance nationale et communautaire et sont indicatrices du bon état des écosystèmes. De nombreuses espèces montagnardes sont présentes en limite de leur aire de répartition, ex : le chamois, omniprésent sur le secteur. Enfin, les exceptionnelles falaises calcaires sont favorables à la reproduction des oiseaux rupestres, et notamment des grands rapaces. La présence de 22 espèces animales d'intérêt communautaire est avérée.

2.6. Autres facteurs : les activités humaines

Sources :

- **APAP, 2007.** *Diagnostic territorial agricole du secteur « Gervanne ».* Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc naturel régional du Vercors.
- **DABURON A., 2006.** *Charte paysagère de la Gervanne. Communes de Beaufort-sur-Gervanne, Le Chaffal, Combovin, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix. Tome 1 : analyse paysagère, dynamiques d'évolution et enjeux du territoire.* Région Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Vercors. 90p.
- **GRASSI G., 2011.** *Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B2 : synthèse sur les pratiques agricoles et forestières.* LPO, LYSANDRA, 35p.
- **GRASSI G., 2011.** *Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B3 : synthèse sur les acteurs du tourisme vert et de plaine nature.* LPO, LYSANDRA, 17p.

Aux confins du Vercors et du Diois, le Pays de la Gervanne apparaît comme un territoire de transition, au carrefour d'influences diverses, qui s'expriment à tous les niveaux (écologique, géomorphologique, climatique, historique et culturel). Cette situation particulière se traduit par une grande richesse d'ambiances paysagères, de milieux. Ainsi, les activités humaines qui leur sont associées, et donc des enjeux de développement qui en découlent, sont multiples.

Au niveau agricole, les systèmes d'exploitation sont très diversifiés sur la zone d'étude, avec des disparités importantes entre l'amont et l'aval des deux bassins Sye et Gervanne. Cette diversification des pratiques provient essentiellement de l'adaptation des exploitants aux conditions pédoclimatiques et aux différentes filières installées localement.

Une transformation radicale du système agropastoral traditionnel dans les années d'après guerre a entraîné une transformation importante des paysages de Gervanne. Le mode de fonctionnement de type Diois (céréales, vignes, lavande) s'est transformé en agriculture montagnarde de type Vercors, avec une large prédominance de l'élevage (bovins et ovins) dans le secteur amont du bassin, et des terres agricoles occupées essentiellement par des prairies de fauche et un élevage extensif.

Aujourd'hui, les exploitations sont destinées surtout à la production fromagère et comprennent 2 AOC : le Bleu du Vercors-Sassenage et le Picodon. La présence de cultures spécialisées secondaires, telles que les plantes aromatiques et médicinales et la vigne (AOC Clairette de Die) témoignent de l'influence méditerranéenne exercée sur le secteur aval. Ces cultures s'intègrent souvent dans les systèmes de polyculture-élevage de la Gervanne. En particulier, le plateau des Chaux est le siège des principales parcelles de grandes cultures, de céréales et de plantes aromatiques (société Sanoflor). On retrouve également de façon plus marginale du maraîchage, du maïs et des oléoprotéagineux. Ces cultures sont néanmoins moins adaptées au site, du fait des faibles ressources hydriques du secteur.

Sur le plan touristique, la qualité du patrimoine naturel et la diversité des paysages sur le territoire sont des facteurs d'attractivité fondamentaux pour ce secteur. Avec de nombreux sites emblématiques, des belvédères remarquables, des paysages et des ambiances très contrastées, la Gervanne dispose d'un potentiel de développement et de diversification touristique évident, mais aujourd'hui méconnu et encore peu valorisé. Les activités touristiques, qui sont tournées vers la pratique de loisirs de pleine nature, se concentrent essentiellement durant la période estivale.

L'exploitation de la forêt en Gervanne est peu présente du fait de conditions climatiques et stationnelles particulièrement contraignantes (forêts de versants sur substrats pauvres, difficiles d'accès). Les enjeux de production sont ainsi moyen à faible sur le secteur, les plantations de pins d'Autriche fournissant les meilleurs « débouchés ». Les forêts de feuillus servent à la production de bois de chauffage ; le pin sylvestre produit uniquement du bois de trituration.

Plus des trois quarts des forêts du territoire appartiennent à des propriétaires privés et sont peu exploitées. Certaines forêts publiques relevant du régime forestier sont également peu voire pas exploitées.

Enfin, la pression urbaine est moindre sur la Gervanne et se concentre aux zones de villages. En effet, le territoire est caractérisé par une population peu nombreuse et une densité très faible (6,8 habitants/km²).

3. Statuts de protection et inventaires

La zone d'étude, outre sa désignation, pour partie, au titre de Natura 2000 et le statut de gestion d'espace avec le Parc Naturel Régional du Vercors, est concernée par 3 types de mesures de protection réglementaire (carte 2), 2 types de mesures contractuelles et 3 types de classements dans des inventaires écologiques (carte 5).

3.1. Mesures de protection réglementaire

3.1.1. Le périmètre de protection de captage

Ce périmètre délimite 3 niveaux de protection autour des captages d'eau potable : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes ; le périmètre de protection rapprochée où les activités sont limitées et le périmètre éloigné, qui garantit la pérennité de la ressource.

Les listes de ces périmètres ne sont pas exhaustives car amenées à évoluer.

La zone d'étude du site Natura 2000 comprend un certain nombre de captages d'eau : Rimon, Sauzy, Source les Frachets, Ribières, la Faurie, Source la Gourde, Source la Garde, Grande fontaine et enfin la source du Fontégneux, LaDoure, Les Bourbous, Les Raffins, Les Freydières.

Un périmètre de protection rapproché de captage est présent sur la zone d'étude, lié au captage de la source de Fontégneux qui est situé sur la commune de Léoncel.

A cela s'ajoutent 3 périmètres de protection éloignée sur les communes de Léoncel et de Plan de Baix.

3.1.2. La Réserve de chasse

La réserve de chasse est une protection réglementaire, obligatoire sur 10% du territoire de chaque ACCA², mais aussi volontaire, créée alors par les fédérations de chasseurs, ou même les privés. Ces types de réserve sont de « droit commun ».

Il existe aussi les Réserves Nationales de chasse et de faune sauvage, désignées elles par l'État. Ces réserves ont été créées à l'origine pour préserver les populations de gibiers, et sont aujourd'hui des espaces gérés, qui peuvent être soumis à d'autres interdictions que la chasse (par exemple, interdiction de circulation des véhicules à moteur).

Dans le périmètre de la zone d'étude Natura 2000, se trouvent vingt réserves de droit commun réparties sur les communes d'Ombèze, Montclar-sur-Gervanne, Beaufort-sur-Gervanne, Combovin, Plan-de-Baix, Gigors-et-Lozeron, Eygluy Escoulin et Suze-sur-Crest et incluses intégralement. Le site jouxte la réserve de Chasse et de Faune Sauvage d'Ambel. La liste de ces réserves n'est pas exhaustive car amenée à évoluer.

3.1.3. Le site classé

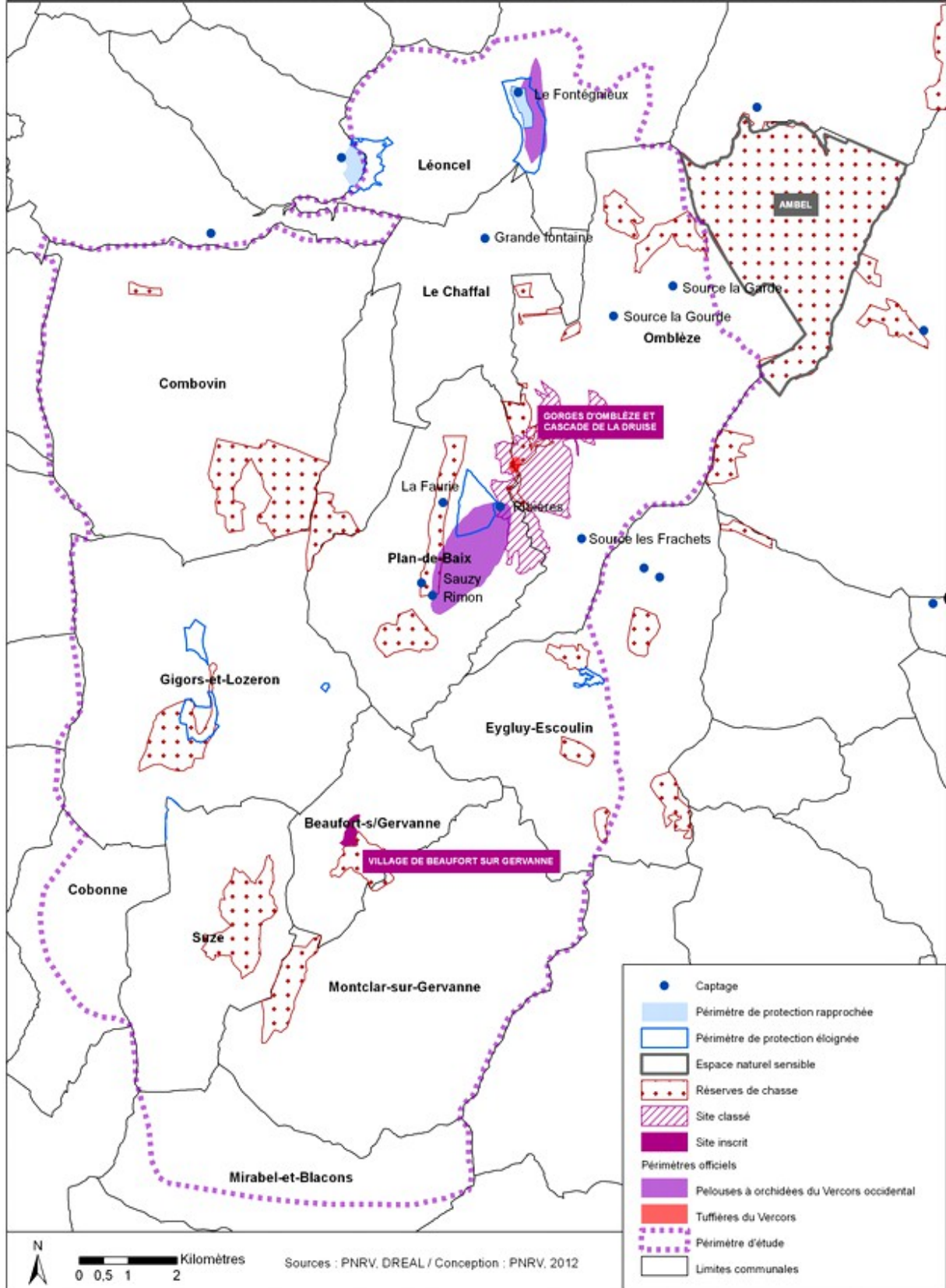
La conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) peut être classé. La réglementation offre alors une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

En raison de son grand intérêt paysager et touristique, le site des Gorges d'Ombèze et de la cascade de la Druse est protégé en tant que site classé par l'arrêté du ministre de l'environnement du 28 novembre 1991 sur 372 hectares dont l'intégralité est incluse dans le périmètre d'étude du site Natura 2000. Il s'étend sur les communes d'Ombèze et de Plan de Baix. Les gorges d'Ombèze se sont formées à l'issue d'un long processus d'érosion des calcaires durs par la Gervanne. Les ambiances sont contrastées sur le site. D'un côté, on retrouve les gorges fraîches et sombres. Le site est reconnu pour la cascade de la Druse, haute de soixante-quinze mètres de haut. Il est également réputé pour ses nombreuses tuffières, fragiles concrétions de calcaire qui bordent les cascades et les zones de ruissellement tout au long des gorges. De l'autre, se trouve le plateau d'Anse, aux influences méditerranéennes.

² ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ZONES PROTEGEES

Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées du Vercors Occidental"



Carte 2 : Zones protégées

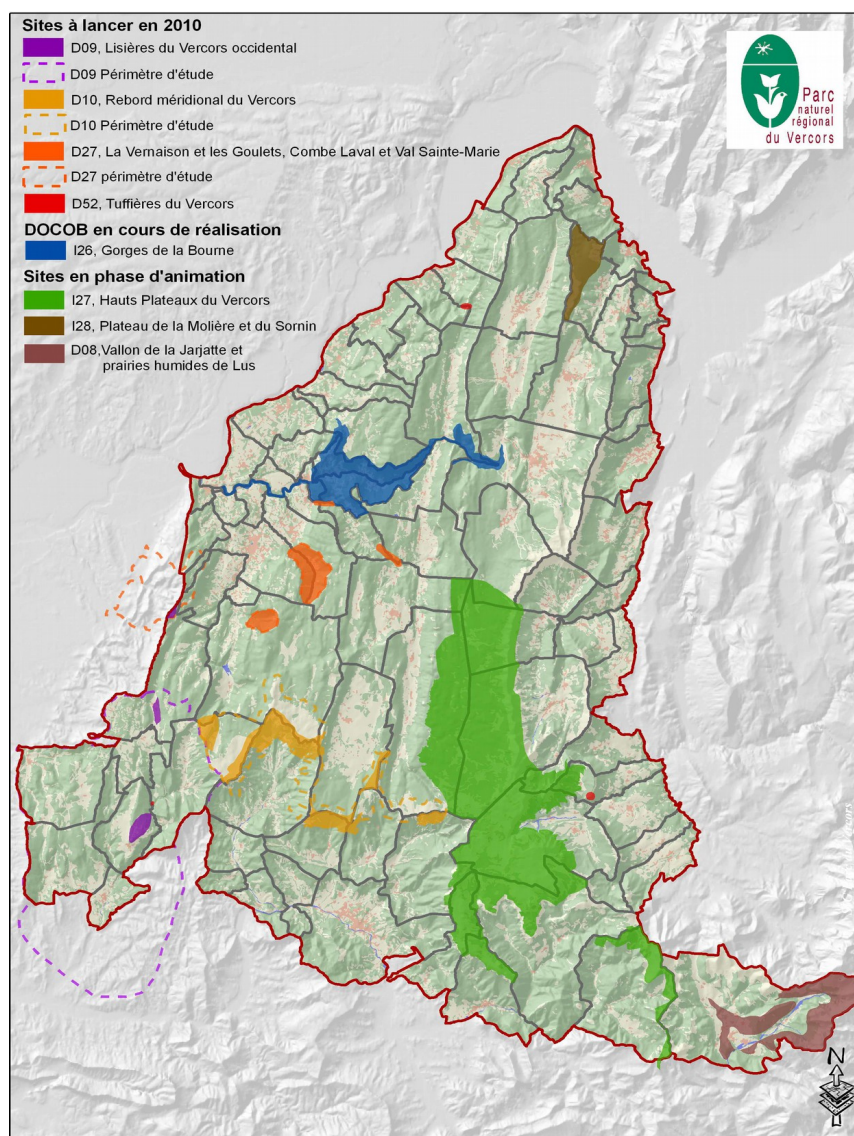
3.2. Mesures contractuelles

3.2.1. Les autres sites Natura 2000 (carte 3)

Les sites Natura 2000 peuvent se recouper ou se superposer, qu'il s'agisse de ZPS³ ou de ZSC⁴.

Le site « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental » se situe à proximité du site « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors » (en phase d'élaboration depuis 2010). Ce dernier surplombe le bassin de la Gervanne et de la Sye.

Rappelons également que le site « Tuffières du Vercors » (FR8201696) a été inclus dans le périmètre d'étude du site Natura 2000 de la Gervanne et de la Sye.



Carte 3 : Les sites Natura 2000 du Vercors

3 Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

4 Zone Spéciale de Conservation (directive Habitat)

3.2.2. Le contrat de rivière Vercors Eau Pure II et le SAGE Drôme

Devant la grande vulnérabilité de l'eau dans un milieu karstique, il est indispensable de mettre en place une politique de préservation et de gestion durable de cette ressource et des milieux aquatiques. Le massif du Vercors, depuis longtemps, œuvre dans ce sens. Différentes procédures sont menées sur le périmètre du Parc, dans une logique de bassin versant.

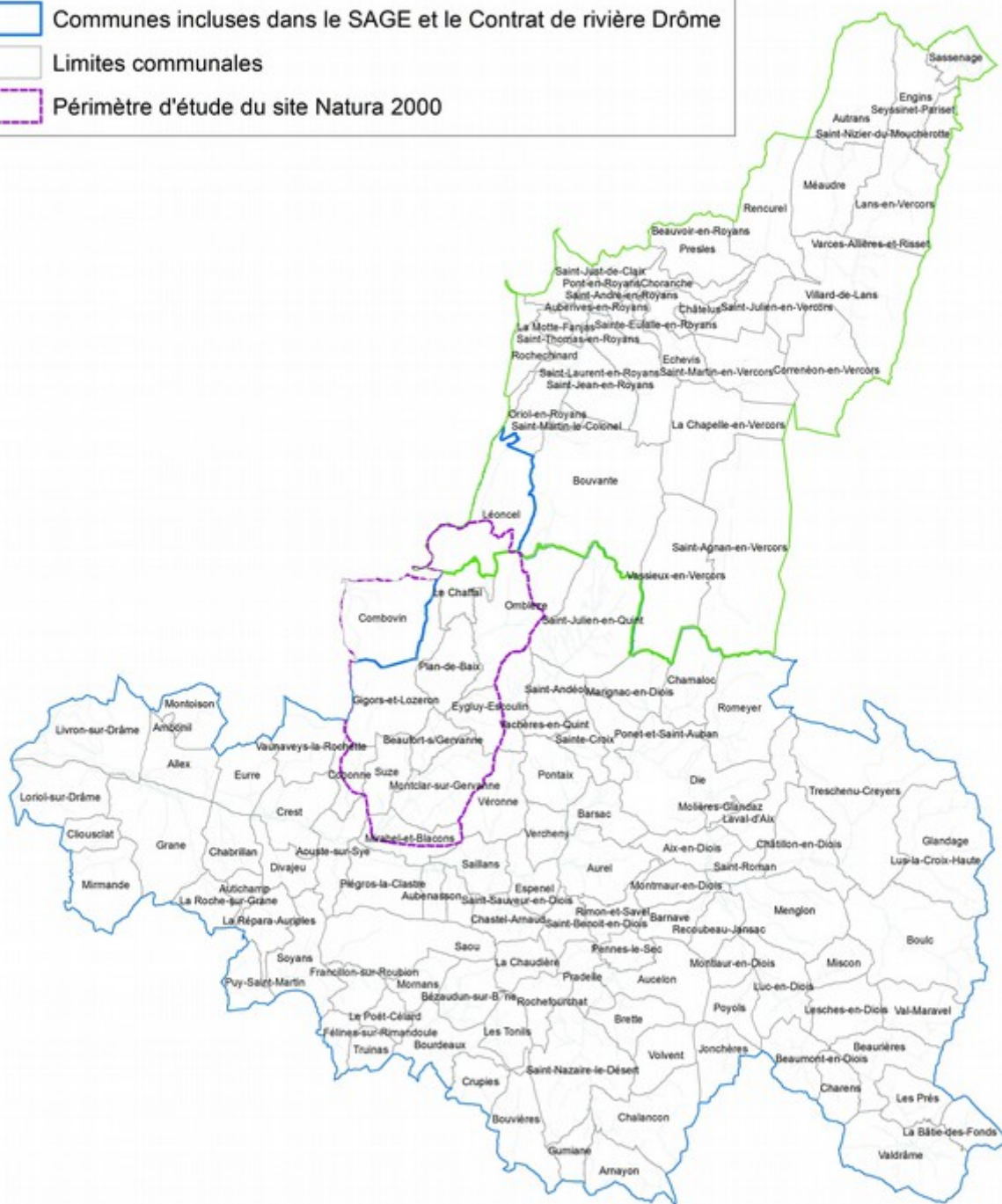
Dans ce cadre, un premier Contrat de rivière « Vercors Eau Pure » fut initié de 2000 à 2007 pour les bassins versants du Furon et de la Bourne (carte 4). De nombreux projets sur la qualité de l'eau (travaux d'assainissement, station d'épuration et réseaux de collecte), la restauration des cours d'eau, des études sur la ressource en eau et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, et des actions d'information et de sensibilisation des publics ont été réalisées. En 2013, un deuxième Contrat de rivière vient d'être validé dont la mise en œuvre s'effectuera sur la période 2013-2018.

Le Contrat de rivière Vercors Eau Pure II est une mesure contractuelle de préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire. Le Contrat de rivière est porté par une collectivité locale (Parc Naturel Régional du Vercors) et le Comité de rivière - instance qui porte l'élaboration du contrat et crée le cadre de la concertation - est présidé par un élu local. Un Contrat de rivière n'est pas un outil d'aménagement du territoire au sens réglementaire. La préservation du milieu aquatique repose donc sur une prise en compte en amont de ces enjeux dans les autres documents d'aménagement. Le contrat peut être alors un lieu de concertation pour assurer une bonne cohérence avec les différents projets territoriaux.

La commune de Léoncel est la seule commune de la Gervanne à faire partie du périmètre d'action du Contrat de rivière Vercors Eau Pure. Une action est notamment prévue afin d'améliorer le traitement des eaux usées du village, qui actuellement, n'est pas correctement assuré et dont les pollutions impactent le Marais de Léoncel, site à forte valeur patrimoniale classé en réservoir biologique au titre du SDAGE 2010-2015.

ZONAGES SAGE ET CONTRATS RIVIERE

- Communes incluses dans le Contrat de rivière Vercors Eau Pure
- Communes incluses dans le SAGE et le Contrat de rivière Drôme
- Limites communales
- Périmètre d'étude du site Natura 2000



0 2 4 8 Kilomètres

Sources : PNRV, IGN, DREAL / Conception : PNRV, 2013

Carte 4 : Périmètre du Contrat rivière Vercors Eau Pure II, du Contrat rivière Drôme et du SAGE Drôme

Approuvé une première fois en 1997 sur le bassin versant de la rivière Drôme, le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE), premier SAGE de France, a été révisé pour adapter ses objectifs aux nouveaux enjeux du territoire. En avril 2013, après 3 ans de rédaction par la Commission Locale de l'Eau - instance qui porte l'élaboration du SAGE et crée le cadre de la concertation - et 1 an de consultation, le Préfet de la Drôme a approuvé le SAGE Drôme. Le SMRD est la structure porteuse du SAGE, et des deux précédents Contrats de Rivière aujourd'hui achevés. Un futur contrat de rivière est aujourd'hui à l'étude. Le SMRD a également la compétence d'entretien de la végétation des berges (notamment pour les habitants), via un Plan Pluriannuel d'Entretien.

3.3 Inventaires

Les inventaires sont des relevés scientifiques homogènes permettant de caractériser un biotope ou un écosystème. Ils sont réalisés à différentes échelles, variant de l'échelle départementale à l'échelle internationale. Ces inventaires n'ont pas de valeur juridique en tant que tels, mais constituent des outils de connaissance qui visent à la prise en compte du patrimoine naturel dans les différentes politiques d'aménagement du territoire. L'absence de prise en compte pour l'élaboration de projets ou d'aménagements (urbanisme en particulier) peut conduire à leur remise en cause.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, initié en 1982 et actualisée en 1996 (pour Rhône-Alpes) à l'échelle nationale, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Il s'agit d'un socle de connaissance solide et d'un outil d'aide à la décision de mise en œuvre des politiques de conservation de la nature. Les zones inventoriées se déclinent en deux types d'espaces : les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2.

3.2.1. ZNIEFF de type I

Les ZNIEFF de type 1 désignent des espaces écologiquement homogènes qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé.

8 ZNIEFF de type I sont incluses dans la zone d'étude du site Natura 2000 (tableau 5) :

Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Surface incluse dans le site (ha)
Gorges d'Omblyze, ruisseau de la Gervanne, plateau du rocher du Vellan	26050003	1995	1909
Marais de Léoncel	26050002	166	166
Plateau d'Ambel et forêt de Lente	26070001	7598	250
Plateau des Chauméane	26050007	165	165
Plateau des Chaux	26050004	447	447
Rebord occidental du Vercors, du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus	26050009	3414	76
Rocher de l'Aigle, vallée de Lesperi et plateau de Savel	26050001	1335	1320

Vallons de la Blache	26050008	615	615
----------------------	----------	-----	-----

Tableau 2 : Les ZNIEFF de type 1

21,3 % du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type I.

3.2.2. ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type 2 désignent de grands ensembles naturels riches qui offrent de grandes potentialités biologiques. Elles incluent le plus souvent des ZNIEFF de type 1.

3 ZNIEFF de type II concernent le site (tableau 6) :

Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Surface incluse dans le site (ha)
Chaînon occidentaux du Vercors	2605	28546	16163
Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents	2609	12343	938
Plateaux centraux du Vercors	2607	19310	1619

Tableau 3 : Les ZNIEFF de type 2

80, 5% du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type II.

3.2.3. Inventaire des zones humides

Cet inventaire, réalisé par le SMRD dans le cadre du SAGE en 2005, puis repris en 2010 par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels, a servi à recenser les tourbières, tuffières, lacs et marais du département et leur état de conservation.

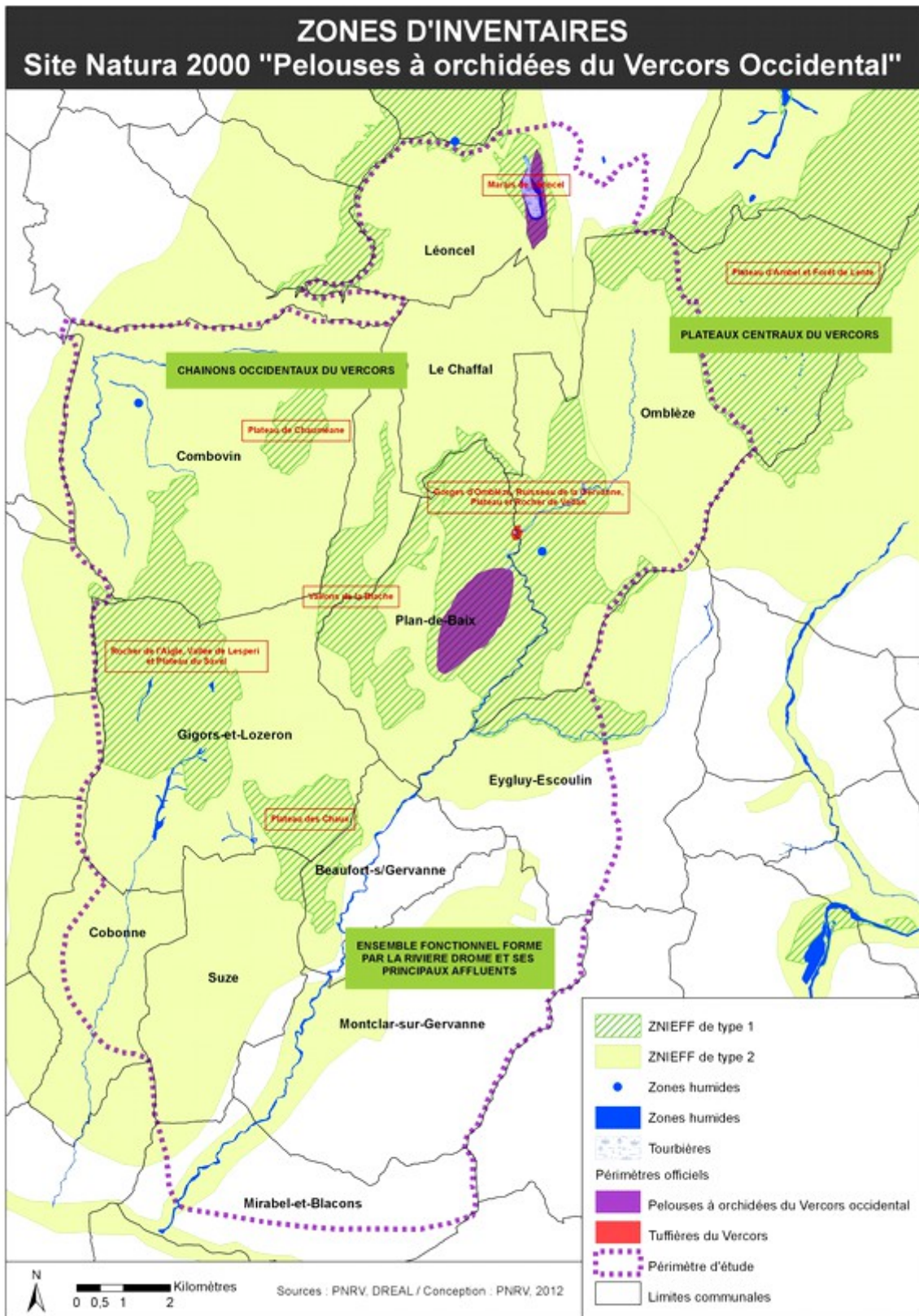
La méthodologie y prend en compte toutes les zones humides supérieures à 1000m³. Toutefois, certaines zones ponctuelles inférieures à ce seuil peuvent être délimitées et intégrées à l'inventaire selon leur valeur patrimoniale.

Code du site	Nom	Bassin versant	Surface (Ha)
26CCVD0096	Tuffière de la Baume noire	La Gervanne	0,27
26CCVD0097	Cascade, vasque et sources de la Pissoire	La Gervanne	0,15
26CCVD0024	Zone humide de Boussière	La Drôme de la Gervanne au Rhône	2,39
26CCVD0025	Sources de la Sye	La Drôme de la Gervanne au Rhône	1,67
26CCVD0026	Résurgence des Fontaigneux	La Gervanne	0,22
26CCVD0033	Lit majeur de la Gervanne aval	La Gervanne	41,15
26CCVD0098	Lit majeur de la Gervanne en amont des chutes de la Druse	La Gervanne	7,87
26CCVD0099	Tuffière de Châtelet	La Gervanne	0,91
26CCVD0100	Tuffière les Rivières	La Gervanne	0,46
26CCVD0101	Tuffière de la Pipe	La Gervanne	0,34
26CCVD0144	Lit majeur de la Sepie	La Gervanne	7,61
26CCVD0153	Lit de la Gervanne entre la Chute de la Druse et Beaufort	La Gervanne	8,75
26CCVD0188	Haute bassin de la Sye	La Drôme de la Gervanne au Rhône	12,81
26CCVD0189	Zone humide et mare de Sagnol	La Drôme de la Gervanne au Rhône	1,10
26CCVD0190	Zone humide du lac Collinaire des Sorbières	La Gervanne	0,58
26CCVD0191	Ruisselet de Chantemerle	La Gervanne	2,30
26CCVD0192	La Sye	La Drôme de la Gervanne au Rhône	8,65
26CRENmg0006	La Vollonge	La Véore de sa source à l'Ecoutay inclus	6,01
26CRENmg0007	Cursayes	La Véore de sa source à l'Ecoutay inclus	4,01
26CRENmg0010	La Véore T1	La Véore de sa source à l'Ecoutay inclus	1,69
26CRENmg0011	La Véore T2	La Véore de sa source à l'Ecoutay inclus	5,46
26CRENmg0012	La Véore T3	La Véore de sa source à l'Ecoutay inclus	1,44
26PNRV0110	LES MARAIS DE LEONCEL	La Bourne de la Vernaison à l'Isère	33,68
26CCVD0027	Pépinière de Sauvionne	La Gervanne	4,40
26CCVD0033	Lit majeur de la Gervanne aval	La Gervanne	41,15
26CCVD0096	Tuffière de la Baume noire	La Gervanne	0,27
26CCVD0191	Ruisselet de Chantemerle	La Gervanne	2,30

Tableau 4 : Extrait des bases de données de l'inventaire Zones humides

L'inventaire met notamment en évidence une zone marécageuse, le marais de Léoncel. Ce marais montagnard, situé à 910 mètres d'altitude, occupe le fond de la vallée juste au sud de la célèbre abbaye et du village de Léoncel. Cette zone humide est l'une des rares présentes sur le Vercors, et présente de ce fait un caractère remarquable.

La carte suivante représente les différents inventaires naturalistes qu'on retrouve sur le site (carte 5).



Carte 5 : Zones d'inventaires

3.4 Le programme Biodiversité dans les vallées de la Gervanne et de la Sye

La communauté de Communes du Val de Drôme, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Drôme et l'association LYSANDRA mutualisent actuellement leurs compétences pour développer un vaste programme d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire des vallées de la Gervanne et de la Sye.

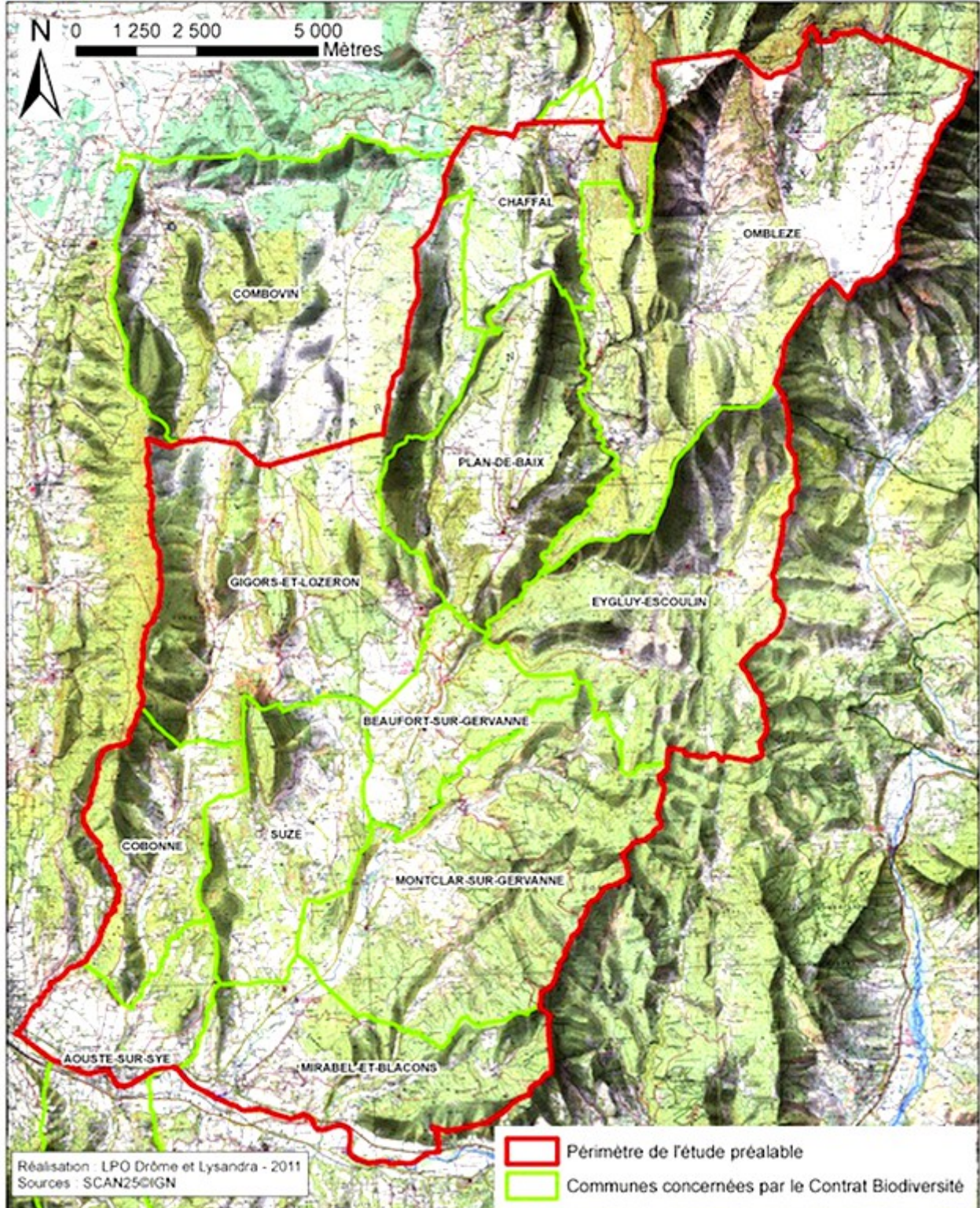
Le territoire concerné par le programme Biodiversité couvre initialement un ensemble de 11 communes (carte 6). La commune de Combovin ne faisait pas partie du périmètre d'étude préalable mais sera intégrée dans la phase opérationnelle du programme avec des actions proposées sur son territoire, à la demande du Comité de suivi. Le plateau d'Ambel ainsi que la rive gauche de la Drôme ne seront pas concernés par les actions du programme.

Décliné sur la période 2012-2016, ce programme d'actions fait l'objet d'une contractualisation avec la Région Rhône-Alpes, avec le soutien de nombreux partenaires : communes des vallées de la Gervanne et la Sye, Parc naturel régional du Vercors, Département de la Drôme, Europe (programme Leader).

Le programme d'actions est vaste et concerne à la fois des actions d'inventaires et de suivis des espèces, des actions de restauration des habitats et enfin des actions de communication et de sensibilisation à destination des usagers du site. Elles se déclinent selon les grands types de milieux rencontrés en Gervanne.

L'implication des habitants et de l'ensemble des acteurs du territoire est sollicitée dans toutes les étapes de ce projet. Des temps d'échange en comité de suivi (3 par an minimum) sont prévus pour enrichir et décliner la réalisation du plan d'actions.

Les actions prévues dans ce Document d'Objectifs s'articuleront avec les actions prévues au contrat Biodiversité.



Carte 6 : Localisation du territoire concerné par le Contrat Biodiversité

Analyse de l'état actuel

1. Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Sources :

- **CBNA, 2007.** Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201681 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2007 (cartographie réalisée au 25 000^{ème}).
- **DREAL Rhône-Alpes.** Données ZNIEFF révisées en 2007
- **LEPRINCE J.H., 2011.** Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet A : état des lieux naturaliste. Action A3 : synthèse sur la flore et les habitats patrimoniaux du bassin de la Gervanne et de la Sye. FRAPNA, LPO, LYSANDRA, 126p.
- **ONF, 2012.** Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201681 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000^{ème})

Des fiches relatives à chaque habitat d'intérêt communautaire recensé sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque habitat du site est décrit dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion (annexe 2).

1.1. Synthèse

Le périmètre d'étude des bassins de la Gervanne et de la Sye, du fait de sa situation géographique, et des facteurs climatiques, géologiques et anthropiques, est caractérisé par une mosaïque extrêmement diversifiée d'habitats. Sur un total de 35 habitats d'intérêt communautaire, 6 habitats sont d'intérêt prioritaire au regard de la Directive « Habitats Faune Flore ».

En terme de proportion, près de 65 % de la superficie de la zone d'étude est composée d'habitats non communautaires. Sur les 35 % d'habitats communautaire restant, environ 4 % doivent bénéficier de mesures de conservation de manière prioritaire.

Sur la majorité du périmètre, le recouvrement par les différents habitats ne se fait pas de manière homogène, mais il est question de plusieurs habitats fragmentés et imbriqués. On parle alors de mosaïque ou complexe d'habitats.

Le tableau 7 présente une synthèse des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du périmètre d'étude.

Les surfaces indiquées sont approximatives. Elles correspondent à la superficie de chaque habitat qu'il soit majoritaire ou minoritaire au sein d'un complexe d'habitats. Le calcul a été réalisé à l'issue du découpage des polygones selon le périmètre d'étude du site Natura 2000. Aussi, il est très probable que des habitats présents uniquement à l'extérieur du périmètre pour un polygone considéré aient été toutefois comptabilisés.

Compte-tenu des critères des cahiers d'habitat, l'habitat des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) apparaît 2 fois dans le tableau car ces pelouses sont considérées d'intérêt communautaire prioritaire lorsque l'habitat abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ou que l'habitat abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national.

Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% du site
Milieux humides	3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>		
	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	ε	ε
	3150/3160	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition/Lacs et mares dystrophes naturels	0,76	0,004
	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	7,45	0,035
	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	0,45	0,02
	7230	Tourbières basses alcalines	9,97	0,047
Milieux arbustifs	4030	Landes sèches européennes	2,06	0,01
	4060	Landes alpines et boréales	0,03	<0,0001
	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.</i>)	432,13	2,052
	5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	310,46	1,474
	5210	Mattorals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	68,83	0,327
Milieux ouverts	2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	0,13	0,001
	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>*	24,51	0,116
	6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	24,26	0,115
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)	1321,49	6,276
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)	365,03	1,734
	6210/6510	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)/Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	517,77	2,459
	6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	0,22	0,001
	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	17,88	0,085
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caerulea</i>)	6,08	0,029
	6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	1,91	0,009
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	8,23	0,039
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	321,12	1,525
	6510/6520	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)/Prairies de fauche de montagne	100,63	0,478
	6520	Prairies de fauche de montagne	24,51	0,116
Milieux rocheux	8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietia rotundifolii</i>)	1,64	0,008

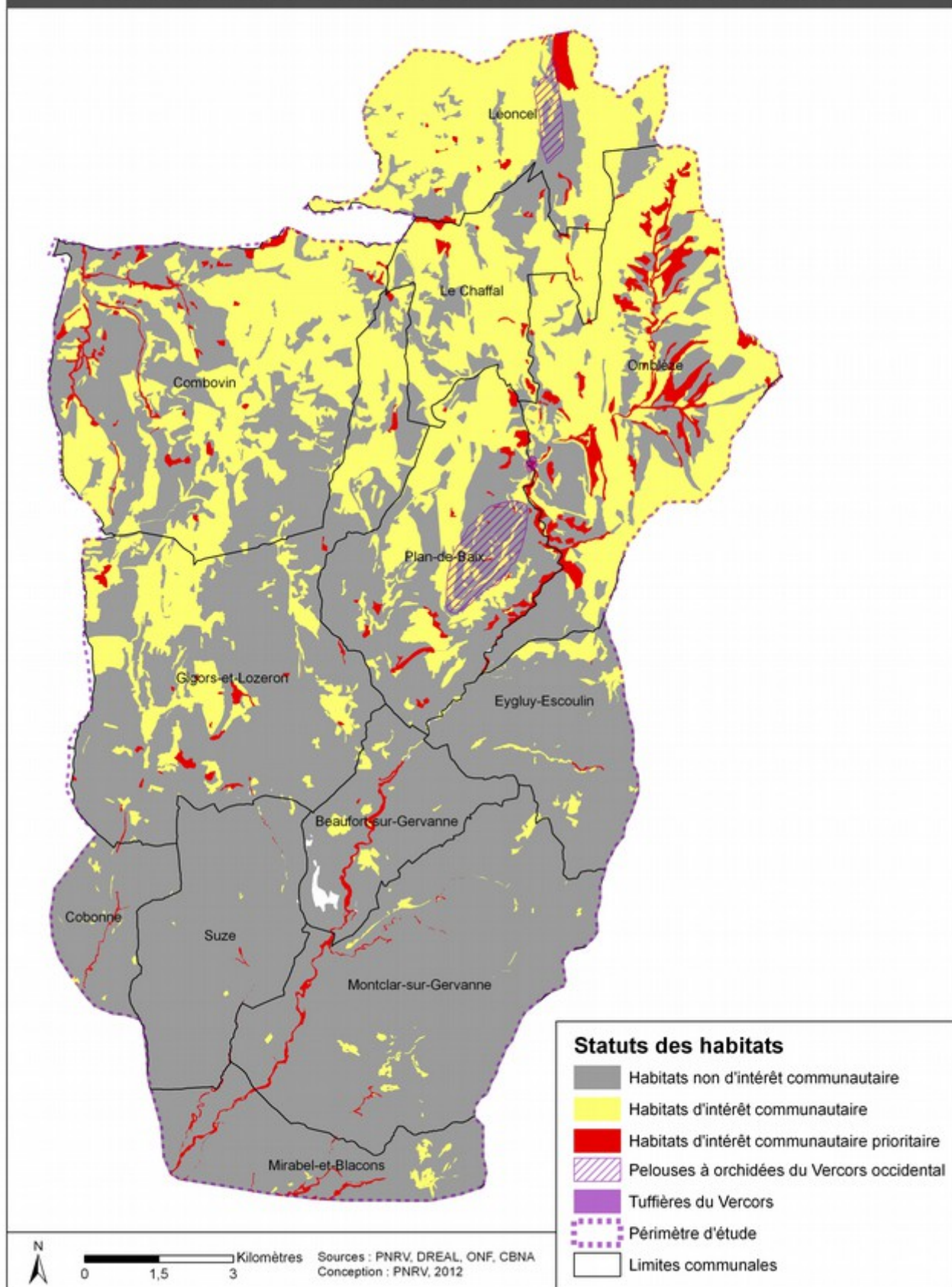
Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% du site
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	144,96	0,688
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	96,59	0,459
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-
Milieux boisés	9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	9,74	0,046
	9110/9130	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> /Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	1,44	0,007
	9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	628,95	2,987
	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	7,22	0,034
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	2806,17	13,327
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	300,29	1,426
	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	202,28	0,961
	92A0	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	18,18	0,086
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	45,12	0,214	

Tableau 5 : Les habitats d'intérêt communautaire

Les deux cartes suivantes représentent respectivement la répartition des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires (carte 7) ainsi que la localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site (carte 8). La cartographie des habitats d'intérêt communautaire au 1/25 000 est disponible en annexe 4.

Note : étant donnée la surface et la complexité de la végétation du site, les polygones représentés sur les cartes sont donc des mosaïques dans lesquelles plusieurs habitats sont présents et où le pourcentage de recouvrement de chacun à l'intérieur du polygone est quantifié. Les codes EUR 28 figurant sur les deux cartes correspondent aux codes des habitats majoritaires de chaque polygone. Tous les habitats présents sur le site n'apparaissent donc pas forcément sur cette carte.

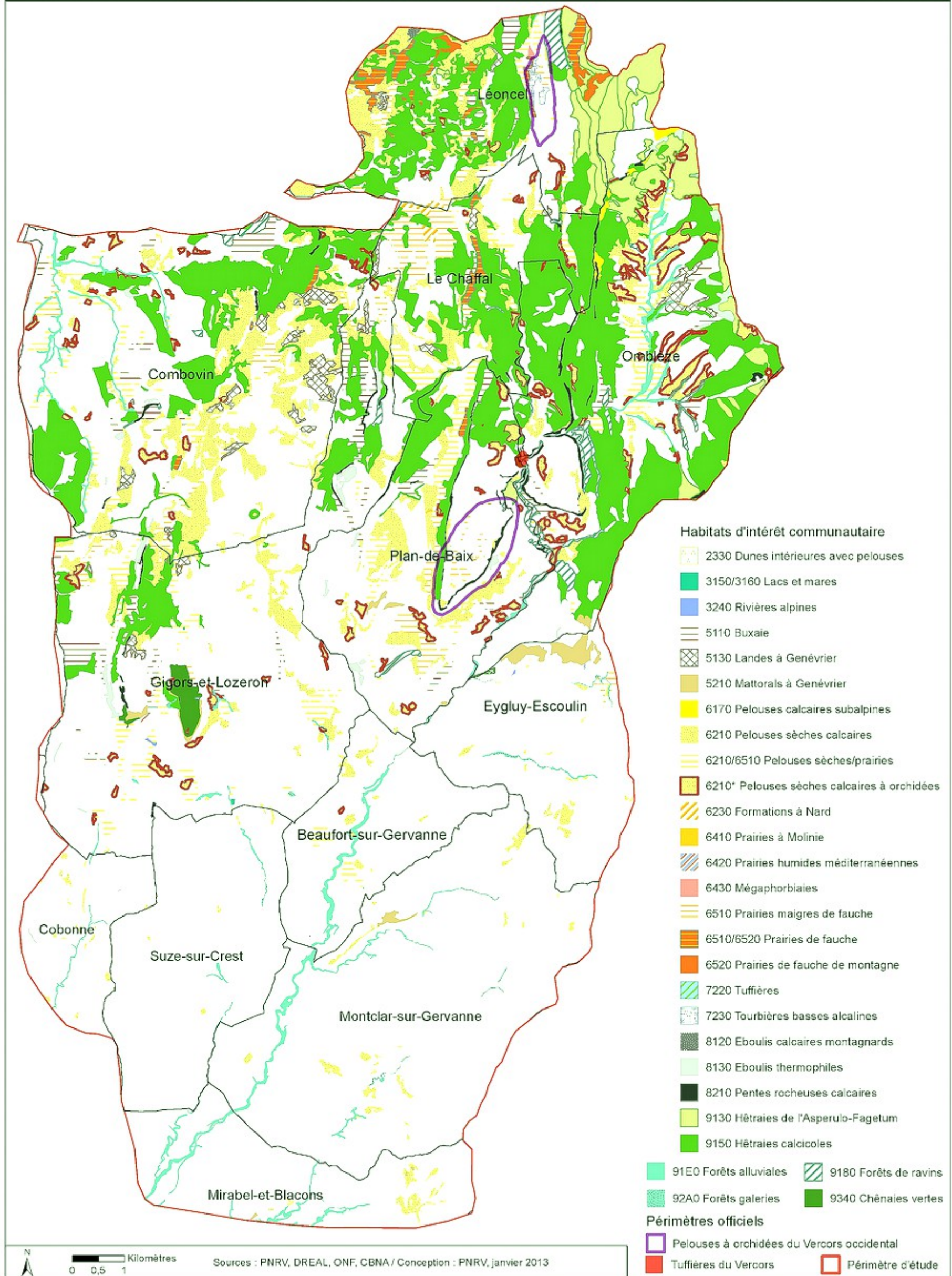
LOCALISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées du Vercors Occidental"



Carte 7 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires

CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental"



Carte 8 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire

1.2. Description par grands milieux

Les habitats d'intérêt communautaire se répartissent selon 5 grands types de milieux :

- Les milieux humides
- Les milieux ouverts
- Les milieux arbustifs
- Les milieux boisés
- Les milieux rocheux.

Le diagramme suivant (Figure 4) montre les proportions des habitats d'intérêt communautaire pour chaque grand type de milieu. Les formations boisées et ouvertes prédominent avec une proportion respective de 51 % et 35 %. Les formations rocheuses et arbustives sont secondaires avec une proportion respective de 3 % et 10 %. Enfin, les milieux humides sont relictuels (<1%).

Proportion des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux

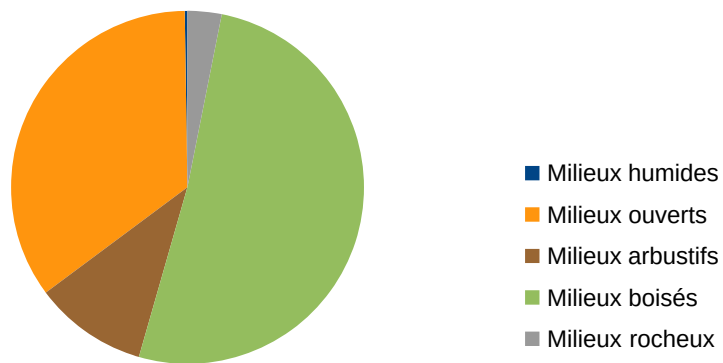
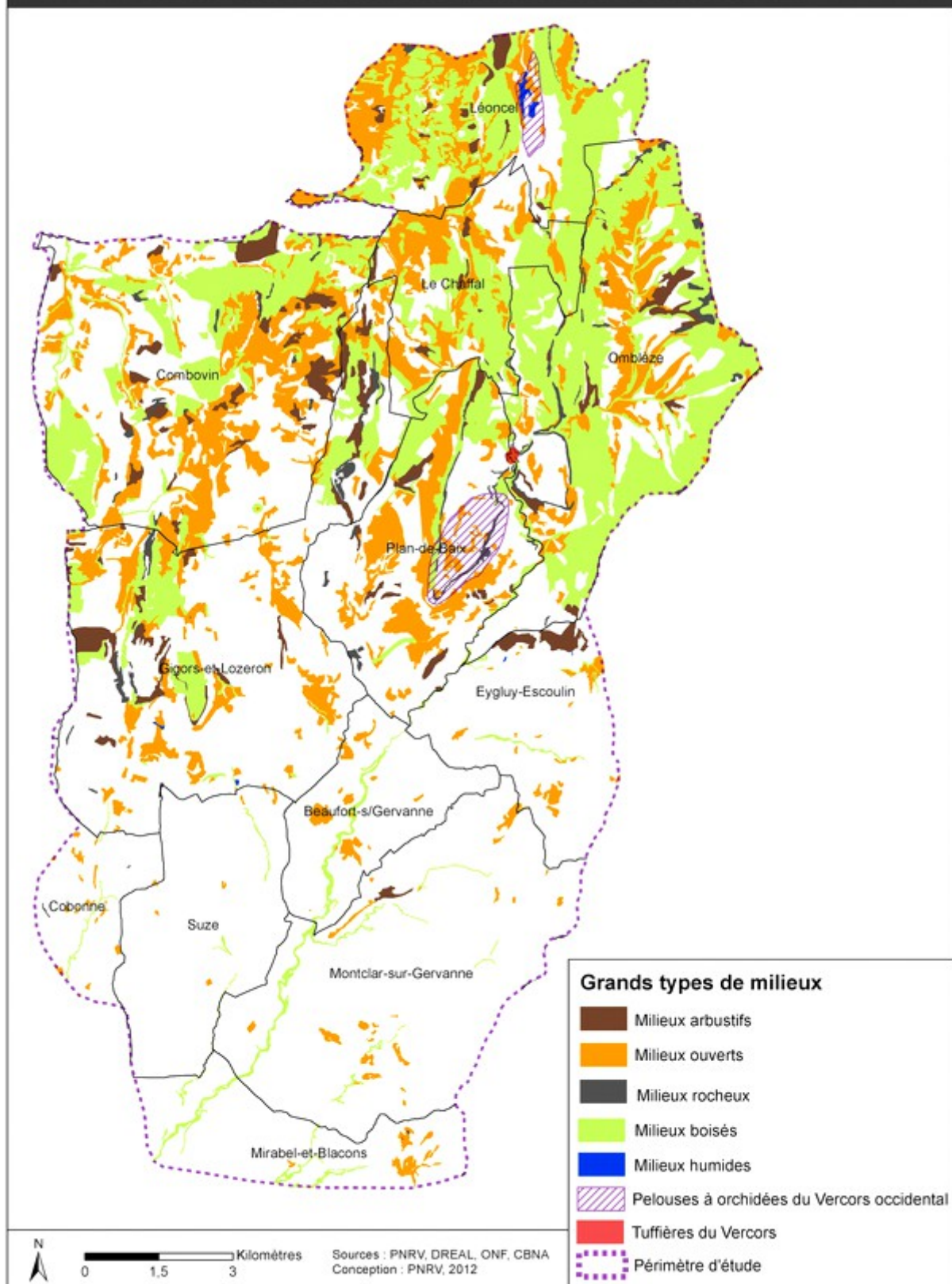


Figure 2 : Proportion des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux

La carte 9 montre leur répartition géographique dans le périmètre d'étude Natura 2000.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE REPARTIS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX
Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées du Vercors Occidental"



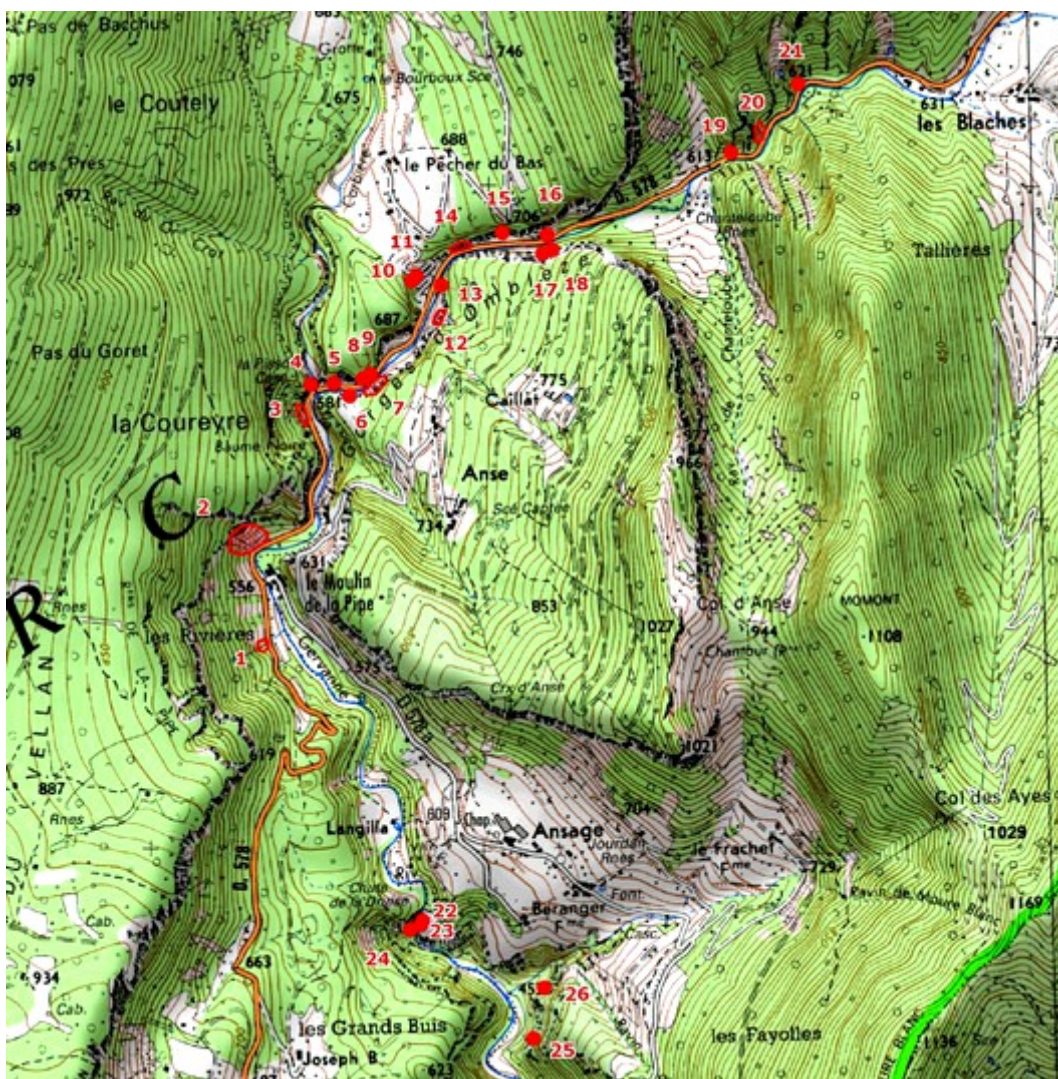
Carte 9 : Habitats d'intérêt communautaire répartis par grands types de milieux

1.2.1. Les milieux humides

Les cours d'eau sont des rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (3250).

Les autres milieux humides couvrent une superficie très faible en comparaison de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire présents dans le périmètre d'étude Natura 2000 et comprennent 5 types d'habitats d'intérêt communautaire. Au regard de ce type de milieux, la zone d'étude constitue une zone à très forts enjeux puisqu'elle bénéficie de la présence d'habitats rares et encore préservés.

On peut notamment souligner la présence de nombreuses **tuffières** dans les Gorges d'Omblyze (au nombre de 26 selon la prospection réalisée par le CBNA en 2010, cf carte 10), dont la conservation est jugée prioritaire au regard de la Directive « Habitats Faune Flore ». Cet inventaire sera complété en recoupant les données de différentes sources – TRAVAIL EN COURS - PNRV.



Carte 10 : Localisation des tuffières dans les gorges d'Omblyze – Prospection CBNA 26 mai 2010

On appelle "tuffière", une source occasionnant des concrétions calcaires en forme d'escaliers, formant des cascades spectaculaires. Ces sources engendrent des cortèges floristiques très particuliers et exceptionnels, qui se développent sur un matériau carbonaté mouillé, issu de dépôts actifs de calcaires donnant des tufs (dépôts non consistants) ou des travertins (roche calcaire déposée en lit irrégulier offrant de multiples cavités de taille et de répartition irrégulières). Les sources à l'origine de ce phénomène sont appelées "sources pétrifiantes" (ou fontaines pétrifiantes).

Cet habitat peut-être menacé par la diminution de la qualité des eaux et l'assèchement de la rivière. De surcroît, ces milieux spectaculaires peuvent également subir des dommages liés aux piétinements, soit parce qu'ils sont traversés par des chemins d'accès, soit parce qu'ils sont eux-mêmes des sites de découverte touristique par leur originalité.

Processus :

Le processus de formation des concrétions calcaires résulte d'une réaction chimique simple, précipitant le calcaire dissous dans l'eau.

L'eau qui jaillit, a, au préalable, circulé dans une nappe souterraine dans une roche calcaire. Cette eau est donc très chargée en calcaire mais également en CO₂ dissous. Sous les actions combinées des algues, de l'agitation et d'autres facteurs physico-chimiques, le calcaire (carbonate de calcium) précipite. Le plus souvent cela emprisonne des débris de végétaux, dont l'empreinte sera conservée, éventuellement pour des millions d'années.

Cette précipitation suit la réaction suivante :



Lorsque l'eau émerge de la roche, elle perd brutalement du dioxyde de carbone (CO₂), ce qui déplace la réaction vers la droite, avec formation de calcaire (CaCO₃).

Les rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* (3240) sont également assez bien représentées et caractérisées par des saulaies riveraines à Saule drapé des cours d'eau des Alpes et du Jura. Cet habitat se trouve en linéaire interrompu et fragmentaire, principalement le long de la Gervanne.

Les eaux oligo-mésotrophes calcaires à végétation benthique à *Chara spp.* (3140) sont très ponctuellement présentes mais les surfaces concernées sont négligeables (quelques décimètres carrés seulement) et la représentativité de l'habitat à l'échelle du site est relictuelle. L'habitat a été observé sur la zone d'étude dans un trou d'eau aménagé pour le pompage et dans quelques vasques temporaires, connectés à la rivière en période de remontée des eaux.

Le marais de Léoncel est répertorié comme une tourbière basse alcaline à *Carex davalliana* (7230). (Cf paragraphe 3.2.4.). Le sol tourbeux, gorgé d'eau, favorise une végétation particulière de tourbière basse dominée par la Laîche de Daval. On y rencontre tout un ensemble de plantes des marais, particulièrement rares dans le massif : linaigrettes, Oeillet superbe, Saule rampant, Orchis de Traunsteiner... Le marais est également le milieu de vie pour de nombreuses espèces animales comme la Grenouille rousse, la Grenouille agile ou encore l'Agrion de mercure, petite libellule rare en Europe, inscrite à l'annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore ». Les travaux de drainage réalisés il y a

quelques années en vue d'assécher le marais ont conduit à une forte régression des milieux tourbeux.

Enfin, la vallée de la Gervanne comprend ponctuellement et de manière très localisée des **habitats d'eaux stagnantes** (lacs et mares ; 3150/3160) représentés notamment par des herbiers à Potamot pectiné.

1.2.2. Les milieux ouverts

Le périmètre d'étude présente un ensemble diversifié d'habitats ouverts (Figure 5). Il regroupe 11 habitats d'intérêt communautaire dont 3 sont prioritaires. On observe principalement des pelouses sèches à faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210 et 6210*), souvent en transition vers de la prairie maigre de fauche ainsi que des prairies maigres de fauche de basse altitude (6510). Les prairies de fauche de montagne (6510), les formations herbeuses à Nard raide (6230*), les pelouses rupicoles calcaires (6110*) et les pelouses calcaires subalpines (6170) sont présentes de façon secondaire. Enfin, on recense ponctuellement et de manière localisée des prairies humides méditerranéennes (6420), des prairies à Molinie (6410), des mégaphorbiaies (6430), des pelouses à *Corynephorus* et *Agrostis* (2330) et enfin des parcours substeppiques (6220).

Proportion des habitats ouverts d'intérêt communautaire

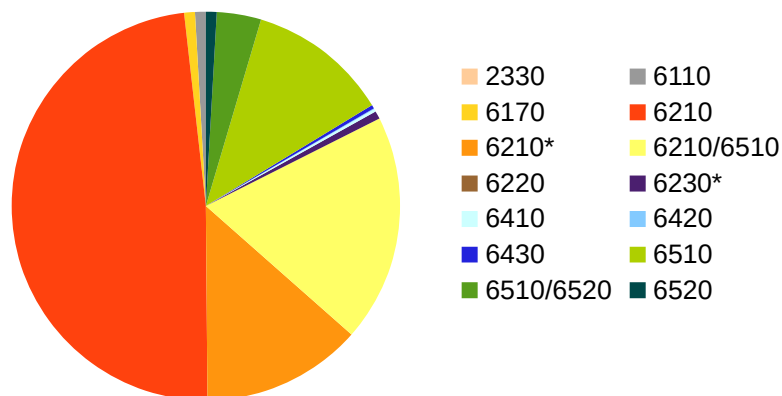


Figure 3 : Proportion des habitats ouverts d'intérêt communautaire

Les pelouses sèches désignent des végétations plus ou moins rases et de faible productivité développées sur des sols peu profonds calcaires. Il s'agit principalement de pelouses à *Brome dressé* et *Seslerie bleutée* qui se développent essentiellement au niveau de zones de parcours d'élevage et sur des dalles calcaires de crêtes ou de haut de versant. Ces milieux à forte valeur patrimoniale sont en particulier très riches en orchidées et en insectes. Leur conservation passe par un pâturage d'entretien couplé parfois à des actions complémentaires de restauration (débroussaillage mécanique des ligneux, fauche ou brûlage dirigé). Cet habitat est souvent en transition vers une prairie à *Arrhenatherum elatius*.

Les prairies de fauche correspondent à des végétations herbacées hautes et denses qui se développent en conditions mésophiles sur des sols plus ou moins profonds, modérément fertiles, neutrophiles à plus ou moins calcicoles ou acidiclins. Le maintien de la diversité floristique de ces

prairies est tributaire du maintien de pratiques de fauches régulières et retardées, accompagnées ou non d'un pâturage de printemps ou de regain à l'automne et d'une fertilisation limitée.

Les pelouses calcaires subalpines sont des pelouses à l'aspect de prairies, denses et vigoureuses, riches en espèces, où graminées et légumineuses dominent. Elles sont très appétentes, de bonne qualité mais de faible production. Leur gestion passe par un pâturage tardif tout en limitant la charge animale pour éviter l'extension du Nard.

Les pelouses rupicoles calcaires désignent des végétations pionnières à dominance de plantes vivaces (souvent crassulacées) de dalles rocheuses naturelles plus ou moins horizontales. Sur ces dalles, les contraintes écologiques sont extrêmes (sol très superficiel, déficit hydrique et fort ensoleillement). Les conditions de sécheresse qui en résultent, fortement sélectives pour la végétation, entraînent l'installation d'une flore xérophile spécialisée, qui a développé différentes stratégies d'adaptation telles que la succulence des feuilles (plantes « grasses »), la réduction de la surface des feuilles...

Les formations à Nard (présence du Nard raide) correspondent à des pelouses sèches à mésophiles qui se développent sur sol acide. En terme de conservation, l'enjeu principal est de maîtriser le développement du Nard raide par une alternance entre périodes de pâturage serré en parc pour forcer les animaux à brouter le Nard raide, mais aussi pour favoriser la restitution de matière organique au sol, et de périodes de pâturage extensif d'entretien.

Les pelouses pionnières des sables siliceux plus ou moins mobiles constituent un habitat rare des dunes acidiphiles intérieures des régions continentales et à atlantiques. La végétation qui les compose est souvent pauvre en espèces, avec une forte représentation de plantes annuelles. Le Corynophore (*Corynophorus canescens*), graminée en touffes bleutées raides, donne souvent la physionomie d'ensemble de ces végétations.

Les mégaphorbiaies sont des végétations herbacées humides et hautes, nitrophiles, qui se développent le long des cours d'eau et en bordure des forêts.

Les prairies à Molinie. Cet habitat regroupe un vaste ensemble hygrophiles à mésohygrophiles, développé aux étages planitiaire, collinéen et montagnard des régions atlantiques et continentales, sur un sol pauvre en nutriments (azote et phosphore), tourbeux à paratourbeux. Il est issu d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspond à des stades de dégénérescences de tourbières drainées. En domaine méditerranéen, cet habitat est complété par l'habitat 6420 caractérisé par la présence du Scirpe jonc.

1.2.3. Les milieux arbustifs

Les milieux arbustifs sont secondaires sur le site et représentent environ 10% des habitats d'intérêt communautaires décrits.

Ils sont principalement représentés par :

- Des **buxaies xérothermophiles des pentes rocheuses** (5110). Ces formations correspondent à des fourrés xéro-thermophiles à Buis des stations sèches et chaudes. Elles constituent également le manteau forestier naturel des forêts sèches riches en Buis sur calcaire.
- Des formations à **Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires** (5130) et des **matorrals arborescents à Genévrier cades, rouge ou thurifère** (5210).

De manière secondaire, on retrouve des **landes sèches européennes** (4030) plus ou moins fermées, dominées par la Callune vulgaire en clairière ou sous bois de chênaie pubescente et très ponctuellement des **landes alpines** (4060).

1.2.4. Les milieux forestiers

Les milieux forestiers sont majoritaires et représentent plus de 51% des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site. Ils sont répartis selon 8 habitats forestiers d'intérêt communautaire caractéristiques des étages collinéen et montagnard dont 2 sont prioritaires au regard de la directive « Habitats Faune Flore ». On trouve des habitats forestiers allant de la forêt de pentes et de ravins, à espèces pionnières, à des chênaies thermophiles, en passant par des forêts de bords de cours d'eau et une grande diversité de hêtraies, largement dominante sur le secteur.

Les forêts de pentes, éboulis ou ravins (9180*) sont assez bien représentées sur la zone d'étude en couvrant une surface d'environ 300 hectares. On peut distinguer 2 types de groupements :

- Un groupement typique des milieux froids et humides (forêts hygrosclérophiles) généralement dominé par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), très peu présent en Gervanne,
- Un groupement typique des éboulis secs et chauds (forêts xérothermophiles) généralement dominé par les tilleuls (*Tilia cordata* et *Tilia platyphyllos*).

Les hêtraies calcicoles thermophiles à Buis (9150) sont très largement majoritaires sur la zone étudiée en couvrant environ 2800 hectares. Les boisements de hêtre occupent la base de l'étage montagnard et surmontent généralement des chênaies pubescentes supraméditerranéennes. On les retrouve sur des sols calcaires très caillouteux, voire des dalles calcaires fragmentées, filtrants, et souvent sur pente forte. L'habitat est régulièrement observé en mosaïque avec des fruticées diverses, des pelouses sèches à brome érigé et des pinèdes de pin sylvestre.

D'autres types de hêtraies (9110, 9130, 9140) à caractère collinéen sont également recensées sur la vallée de la Gervanne : hêtraies à Géranium noueux (*Geranium nodosum*), hêtraies ou hêtraies-sapinières à Aspérule odorante (*Galium odoratum*).

Enfin, on recense des hêtraies à affinité plus ou moins montagnarde principalement représentées par des hêtraies-sapinières mésophiles à mésohygrophiles à Orge d'Europe, Mercuriales et Cardamines et

des hêtraies-sapinières-pessières acidoclines montagnardes à *Galium rotundifolium*.

Les chênaies vertes supraméditerranéennes (9340) couvrent 45 hectares. Elles se développent sur un sol calcaire mésoxérophile, riches en cailloux, de haut de versant (très faible rétention d'eau) exposés au sud. Les espèces ligneuses caractéristiques de l'habitat sont le Chêne vert, le Buis, le Chêne pubescent, le Pistachier térébinthe et le Genévrier de Phénicie.

Les boisements de bord de cours d'eau caractérisés par 2 types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) caractérisés principalement par des frênaies-ébraiaies des rivières à eaux vives montagnardes et méditerranéennes sur calcaires. Cet habitat occupe le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières) en formant d'étroits cordons linéaires. On le rencontre le long des principales rivières du site (Gervanne, Sepie, Fonteuse...) sur une superficie d'environ 200 hectares.
- Les forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) sont des formations arborées dominées par des ligneux à bois tendres (Peuplier noir surtout), sur substrats alluviaux évolués à texture sableuse en surface. Ces groupements subissent des crues de périodicité et d'intensité plus faibles que les formations arbustives à Saules, permettant ainsi le développement d'une strate arborescente. L'habitat est peu développé sur le site (18 hectares), en linéaire interrompu et fragmentaire le long de la Gervanne entre sa confluence avec la Sèpie et celle de la Fonteuse.

1.2.5. Les milieux rocheux

Le périmètre d'étude présente 3 types d'habitats rocheux d'intérêt communautaire parmi lesquels 2 habitats prédominent : les pentes rocheuses calcaires qui présentent une végétation plus ou moins méditerranéenne selon leur exposition, et les éboulis ouest-méditerranéens thermophiles. On retrouve ces habitats dans tout le massif du Vercors puisqu'ils sont caractéristiques des massifs karstiques pré-alpins.

Les pentes rocheuses calcaires (8210) regroupent des communautés qui se développent dans l'ensemble de la France, sur des rochers et falaises carbonatés. Cet habitat ne prend en compte que des communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols. Au sein de la zone étudiée, cet habitat fait référence principalement à des falaises à *Buxus sempervirens*, à *Potentilla caulescens*, à *Helictotrichon setaceum* et enfin des rochers et bas de parois ombragées à *Asplenium fontanum* et *Cystopteris fragilis*. Ces milieux sont souvent fragiles et hébergent une flore remarquable.

Les éboulis thermophiles (8130) sont représentés majoritairement par des éboulis à *Scrophularia juratensis*, des éboulis fin marneux peu ou non végétalisés à *Achnatherum calamagrostis* et des éboulis à *Centranthus augustifolius*.

Des éboulis calcaires des étages montagnard à alpin (8120) sont présents sur la zone étudiée mais restent relativement rares (principalement sur les pentes du Roc de Toulau) en couvrant une surface de

1,64 hectares. Cet habitat pionnier colonise les moraines, les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles et les fentes de lapiaz. Ces éboulis sont le plus souvent mobiles.

2. Espèces d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire prioritaire

Des fiches relatives à chaque espèce d'intérêt communautaire recensée sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque espèce du site est décrite dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion (annexe 3).

Sources :

- **DREAL Rhône-Alpes. Données ZNIEFF révisées en 2007**
- **LEPRINCE J. H., 2012. Les falaises du Vellan (Plan de Baix, Drôme). Impact d'un éventuel équipement de la falaise du Vellan sur la flore. FRAPNA Ardèche, 31p.**
- **SCHLEICHER J., 2010. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A1 : synthèse sur les invertébrés (arthropodes) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 65p.**
- **VINCENT S., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A2 : synthèse sur les vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux & mammifères) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 77p.**
- **VINCENT S., DEANA T., PEYRARD Y., 2011. Inventaires des Chiroptères sur le site Natura 2000 FR 820 1681 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental ». LPO Drôme, 189p.**

2.1. Espèces

Les données bibliographiques et les inventaires menés spécifiquement dans le cadre de l'élaboration de ce DOCOB mettent en évidence la présence de **21 espèces animales d'intérêt communautaire** (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ») au sein du périmètre d'étude (tableau 8). **Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive n'est présente ou observée au regard des données actuelles.**

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtRR	DHFF	CBonn	CBerne
Austropotamobius pallipes pallipes	Écrevisse à pieds blancs	PN1	VU	Indicateur écologique	II & V		III
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	PN2	LC	EN	II & IV	II	II
Barbus meridionalis	Barbeau méridional	PN1	NT		II & V		III
Bombina variegata	Sonneur à ventre jaune	PN2	VU	EN	II & IV		II
Canis lupus	Loup	PN2	VU	RE	II, IV, V		II

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtRR	DHFF	CBonn	CBerne
Castor fiber	Castor d'Europe	PN2	LC	LC	II, IV, V		III
Gotus gobio	Chabot commun				II & V		
Lutra lutra	Loutre d'Europe	PN1, 2	LC	CR	II & IV		II
Lynx lynx	Lynx	PN1, 2	EN	VU	II, IV, V		III
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	PN2	VU	EN	II & IV	II	II
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	PN2	NT	CR	II & IV	II	II
Myotis blythi	Petit murin	PN2	NT	VU	II & IV	II	II
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	PN2	NT	VU	II & IV	II	II
Myotis myotis	Grand murin	PN2	LC	VU	II & IV	II	II
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	PN2	NT	CR	II & IV	II	II
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	PN2	NT	CR	II & IV	II	II
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	PN2	LC	EN	II & IV	II	II
Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	PN3	EN	Indicateur écologique	II & V		III
Euphydryas aurinia subsp. Provençialis	Damier de la Succise	PN3	EN		II		II
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant				II		III
Euplagia quadripunctaria	Ecaille chiné				II		

Tableau 6 : Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II

Légende

DHFF : Directive « Habitats Faune Flore »

Annexe II : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'un site en Natura 2000.

Annexe IV : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte (protection nationale).

Annexe V : annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

PN1, PN2, PN3, PN4, PN5, PN6 : Protection nationale selon les articles 1, 2, 3, 4, 5, et 6.

LtRN et LtRR : Listes rouges nationale et régionale

DD : données insuffisantes

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente)

LC : préoccupation mineure

NT : quasi menacée

VU : vulnérable

EN : en danger

CR : en danger critique

RE : disparue de métropole

CBerne : Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe

Annexe II : espèces strictement protégées

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

CBonn : Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe II : espèces migratrices dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

En terme de représentation des différents groupes taxonomiques, on observe une distribution très nettement inégale (figure 6). Les mammifères et les insectes comprennent la majorité des espèces d'intérêt communautaire du site. En particulier, les chiroptères dominent très largement le cortège avec 9 espèces sur 21. En effet, les vallées de la Gervanne et de la Sye sont reconnues depuis la fin des années 90 pour accueillir des populations de Chiroptères exceptionnelles. Elles abritent notamment de nombreuses colonies de reproduction qui sont pour certaines espèces, comme le Murin à oreilles échancrées, parmi les plus importantes de France.

Le sonneur à ventre jaune est mentionné sur le site mais les données sont anciennes et on présume que l'espèce a, à ce jour, disparue du territoire.

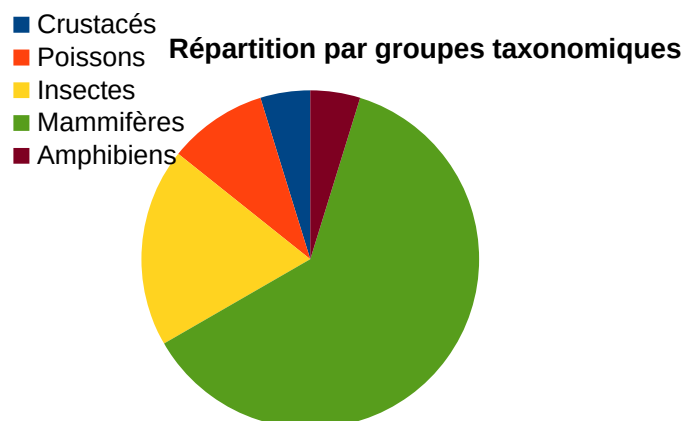


Figure 4 :

Répartition des espèces d'intérêt communautaire par groupes taxonomiques

Par ailleurs, la valeur patrimoniale des espèces d'intérêt communautaire apparaît plus ou moins forte. Elle s'établit selon différents critères : degré de rareté, degré de protection, endémisme, degré de

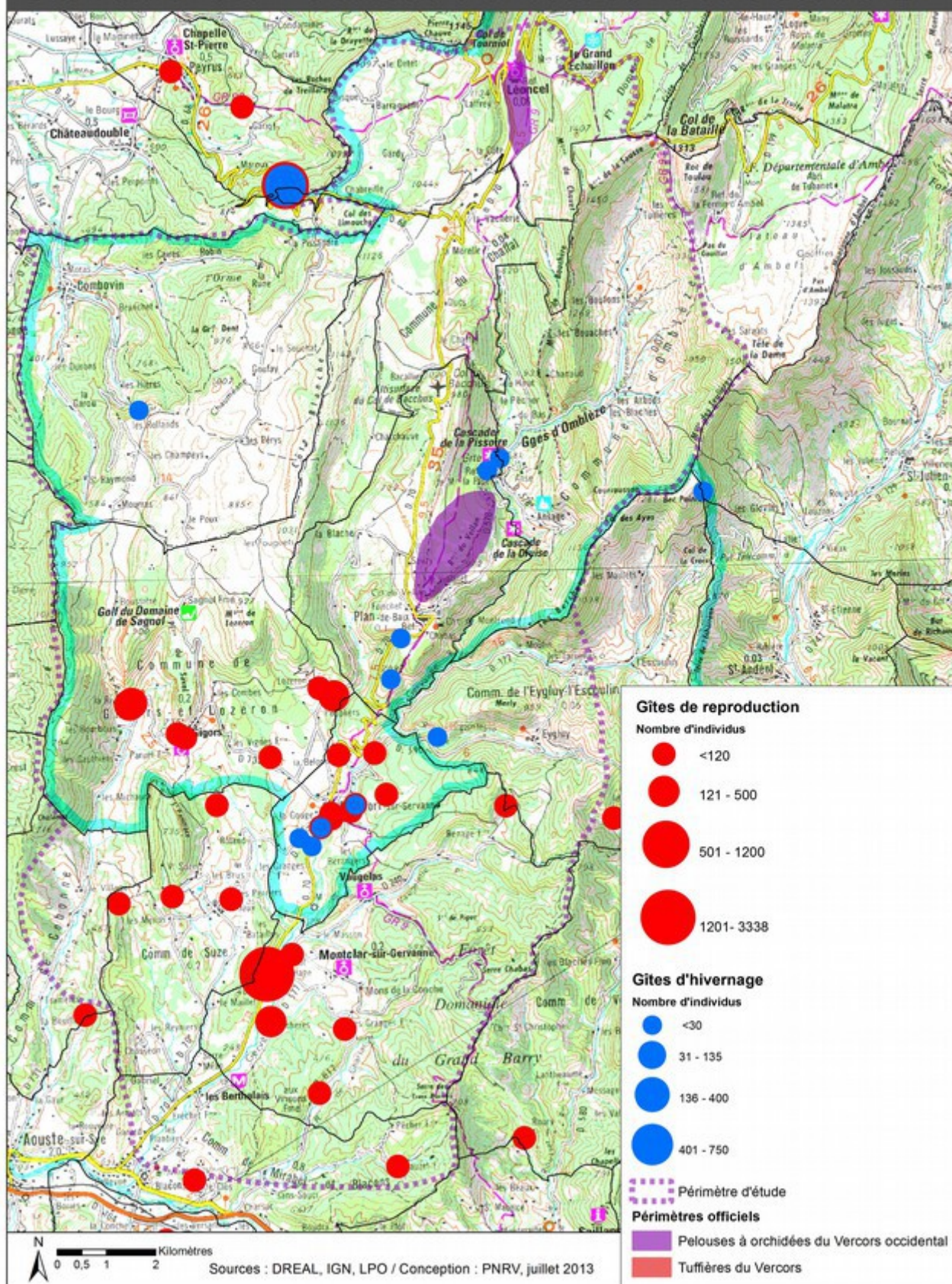
menaces. Bien que la conservation de l'Ecaille chinée soit prioritaire à l'échelle de l'Europe, cette espèce présente une valeur patrimoniale faible à l'échelle de la France, car il s'agit d'un papillon très commun en France, mais néanmoins témoin du bon état écologique des habitats qu'il fréquente.

Le périmètre d'étude revêt un caractère particulièrement exceptionnel pour les chauves-souris puisque 29 espèces (annexe II et IV) y sont connues (sur 30 espèces connues en Rhône-Alpes), ce qui fait de ce secteur l'un des plus riches de toute la région. Au-delà de la richesse en espèces de chauves-souris, le territoire abrite des populations importantes de certaines espèces à forte valeur patrimoniale. C'est notamment le cas du Petit rhinolophe (environ 400 femelles), du Grand rhinolophe (200 à 250 femelles), du Murin à oreilles échanquées (environ 2000 femelles, premier site au niveau national et site d'importance internationale) ou du Murin de Bechstein (environ 150 femelles). Le Minioptère de Schreibers est connu sur la zone et une cavité naturelle abrite une population remarquable.

Une telle diversité sur un territoire aussi restreint est exceptionnelle. La carte 11 présente la localisation des gîtes de reproduction et d'hivernage à chauves-souris connus en l'état actuel des connaissances.

LOCALISATION DES GITES A CHAUVES-SOURIS

Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées du Vercors Occidental"



Carte 11 : Localisation des gîtes à chauves-souris

Chauves-souris : Quelques explications...

Description

Bien connues des habitants pour les avoir aperçues au crépuscule voire observées chez soi, les chauves-souris françaises sont des animaux de petites statures ; ils pèsent au maximum 60 gr pour environ 40 cm d'envergure. Ce sont de grands insectivores.

Habitat, selon la saison :

Sites d'hibernation (endroits calmes, humides et frais mais hors-gel) : arbres, caves, souterrains, disjointements divers des bâtiments, toitures, ponts...

Sites de mise-bas : arbre, combles/greniers, disjointements divers des bâtiments et infrastructures, souterrains, caves, ponts...

Autour d'un site de mise-bas, généralement (dépend de l'espèce considérée), il s'agit d'un territoire de chasse de 4 à 5 km autour du site pour les adultes, rayon plus réduit pour les jeunes de l'année.

Milieus de chasse : haies, pâtures, boisements, lisières, étendues d'eau...

Le cycle de vie est le suivant :

Périodes	Activités
Automne	Chasse insectes(réserve pour l'hiver) Accouplement (la fécondation est différée)
Hiver (Novembre-Avril)	Hibernation
Printemps	Fécondation Chasse d'insectes
Mai-Juin	Mise bas Chasse d'insectes
Été	Développement des jeunes (la mère les allaite 3 à 5 semaines) Chasse d'insectes

Alimentation : Utilisant leur sonar (ultrasons) pour se déplacer et capturer leurs proies, les chauves-souris sont de grosses consommatrices d'insectes (mouche et autres diptères, papillons, criquets, insectes coprophages consommateurs d'excréments du bétails, insectes ravageurs des cultures...) mais aussi pour certaines d'entre elles des araignées.

Une chauve-souris mange entre le quart et le tiers de son poids par jour. Une pipistrelle pesant à peine 6 grammes capture environ 500g d'insectes en une saison.

D'autres chiffres : on estime à 60 000 moustiques et autres moucherons consommés par le Murin de Daubenton entre mai et octobre. Une colonie de 500 individus de Grand Murin ingurgite une tonne d'insectes en une saison !

Les prairies, les boisements sont des milieux de chasse particulièrement utilisés par les chauves-souris. Par ailleurs, évitant de se déplacer au-dessus de vastes espaces cultivés, les lisières, le réseau de haies, d'éléments structurant le paysage est capital pour le déplacement des espèces.

Outre ce maillage en territoire agricole, les chauves-souris ont besoin de :

- ▶ limitation du dérangement en période de mise-bas et d'hibernation.
- ▶ maintien des ouvertures découchant sur les gîtes (cavités, combles...).
- ▶ maintien des arbres à cavité, des bois clairs de feuillus, des ripisylves, des lisières...

Par ailleurs, concernant les pratiques agricoles, la limitation d'emploi d'insecticides (qui diminue le nombre d'insectes et peut contaminer les animaux) et la limitation de certains vermifuges pour le bétail (type Ivermectine..., qui a des conséquences néfastes pour les insectes coprophages et sur la chaîne alimentaire qui suit).

Tableau 7 : Synthèse bibliographique des habitats préférentiels des 9 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitat. Gestions adaptées et mesures applicables en vue de la conservation de ces espèces dans le cadre de Natura 2000 . Présence aux niveaux des habitats étudiés : AG (Agriculture), FC (Forêt de Conifères), FF (Forêt de Feuillus), FM (Forêts Mixtes), LB (Landes et Broussailles), PP (Pelouses et Prairies), RO (Roches).

ESPECE ANNEXE II	AG	FC	FF	FM	LB	PP	RO	Inter- face milieu	Habitats de chasse préférentiels	Distance terrain de chasse- gîte	Gestions adaptées en milieux ouverts	Mesure applicables en milieux ouverts (MAEC)	Gestions adaptées en milieux forestiers	Mesures applicables en milieux forestiers (Contrats Natura 2000)
Barbastelle d'Europe		x	x	x		x		x	Lisières internes et externes des boisements	5-15 km	Maintenir des réseaux linéaires d'arbres (haies, lisières, ripisylves) et de milieux ouverts	MAEC LINEA01, MAEC LINEA02	Favoriser des peuplements stratifiés, créer et maintenir des îlots de sénescence	Mesure F22715, Mesure F22712
Minioptère de Schreibers			x			x		x	Lisières et mosaïque des habitats	15-40 km	Maintenir des réseaux linéaires d'arbres (haies, lisières, ripisylves)	MAEC LINEA01, MAEC LINEA02	Entretien des interfaces : voies forestières et clairières et favoriser les forêts de feuillus productrices de Lépidoptères	Mesure F22701, Mesure F22705, Mesure F22713
Murin de Bechtein			x	x					Forêts de feuillus mâtures à strate buissonnante	1-3 km			Favoriser des peuplements stratifiés et à structure hétérogène, créer et maintenir des îlots de sénescence	Mesure F22715, Mesure F22712
Murin à oreilles échancrées			x	x					Forêts à dominance de feuillus avec cours d'eau	8-10 km			Entretien des ripisylves et favoriser des forêts de feuillus. Favoriser des peuplements stratifiés et à structure hétérogène	Mesure F22706, Mesure F22713, Mesure F22715
Grand murin			x	x		x			Forêts aux sous-bois clairs, pelouses et pâtures	10-25 km	Limiter les cultures de céréales et la maïsiculture, encourager les labours tardifs pour favoriser l'entomofaune du sol	MAEC A3	Favoriser des boisements de feuillus avec des sous-bois clairs et favoriser le sylvopastoralisme	Mesure F22713, MAET HERBE10
Petit murin					x	x			Pelouses et pâtures	9-15 km	Encourager la fauche tardive et maintenir des lisières de feuillus favorisant la présence d'orthoptères	MAEC OUVER01, MAEC OUVER02	Lutte contre la reconquête forestière	Mesure F22701
Grand Rhinolophe		x	x	x		x	x		Pâtures avec haies et lisières, forêts de feuillus à sous bois clair	4-10km	Limiter les cultures de céréales et la maïsiculture, favoriser l'élevage extensif, maintenir des réseaux linéaires d'arbres (haies, lisières, ripisylves)	MAEC A3, MAEC LINEA01	Favoriser des peuplements stratifiés et à structure hétérogène	Mesure F22715
Petit rhinolophe			x	x			x		Forêts avec présence de structures linéaires	2-4 km	Maintenir des réseaux linéaires d'arbres (haies, lisières, ripisylves)	MAEC LINEA01, MAEC LINEA02	Favoriser des peuplements stratifiés et à structure hétérogène	Mesure F22715
Rhinolophe euryalé			x		x		x		Forêts de feuillus et mosaïque de milieux avec corridors	5-10km	Maintenir des réseaux linéaires d'arbres (haies, lisières, ripisylves),	MAEC LINEA01, MAEC LINEA02	Maintenir des boisements de feuillus avec des sous-bois clairs et favoriser le sylvopastoralisme	Mesure F22713,

La Gervanne et ses affluents possèdent des potentialités élevées d'accueil d'espèces aquatiques remarquables grâce à la qualité de leurs eaux et de leurs habitats. Sur l'amont de la Gervanne, celle-ci présente même un milieu de très grande qualité où l'intérêt patrimonial est élevé.

Ainsi, l'Ecrevisse à pieds blancs est assez bien représentée sur les affluents en rive gauche de la Gervanne ; principalement la Sépie qui enregistre des densités moyennes, ainsi que la Morouse. Elle est également présente sur le cours principal de la Gervanne aux alentours d'Omblyze, ainsi que sur la Sye, en densité importante à l'extrême amont de ce cours d'eau. L'espèce trouve globalement des conditions favorables à son maintien.

Le Barbeau méridional est présent en effectifs conséquents, notamment sur la Sépie et sur la Gervanne en partie médiane, et trouve sur les piémonts sud du Vercors sa limite de répartition septentrionale.

La présence de la Loutre est fortement suspectée à la confluence de la Gervanne et de la Drôme, en limite de périmètre. À l'heure actuelle, elle n'a pas été constatée plus en amont de la Gervanne au sein du périmètre d'étude Natura 2000. Toutefois, la qualité des habitats suggère qu'il soit fortement probable que l'espèce soit présente ou recolonise à court terme le cours d'eau. L'enjeu lié à cet espèce a donc été pris en considération.

Compte-tenu de tous ces éléments, il est important d'être vigilant qu'en au respect du débit réservé des ouvrages hydrauliques et d'améliorer la libre circulation des poissons au niveau des seuils de pont et des barrages.

45 autres espèces d'intérêt communautaire, inscrites uniquement en annexes IV et/ou V de la Directive " Habitats Faune Flore", ont été retrouvées sur le site (tableau 8). L'annexe IV décrit une liste d'espèces nécessitant des mesures de protection strictes, souvent assurées par les listes d'espèces protégées au niveau national ou régional des États membres.

	Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LtRN	LtRR	CBerne	CBonn
Amphibiens	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	IV	PN2	LC	NT	II	
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	IV	PN2	LC	VU	II	
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	V	PN3	LC	LC	III	
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	PN2	LC	NT	II	
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	V	PN5 & 6	LC	LC	III	
Reptiles	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	IV	PN2	LC	NT	II	
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	PN2	LC	LC	II	
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	IV	PN2	LC	LC	III	
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	IV	PN2	NT	LC	III	
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	PN2	LC	LC	II	
	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	IV	PN2	LC	LC	II	
	<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	IV	PN3	LC	VU	III	
Mammifères	<i>Eptesicus nilsoni</i>	Sérotine de Nilsson	IV	PN2	LC	EN	II	II
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	PN2	LC	VU	II	II
	<i>Genetta genetta</i>	Genette	V	PN2	LC	LC	III	
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	IV	PN2	LC	NT	II	II
	<i>Lepus timidus</i>	Lièvre variable	V		NT	VU	III	
	<i>Martes martes</i>	Martre	V		LC	LC	III	
	<i>Muscardinus avellarianus</i>	Muscardin	IV	PN2	LC	LC	III	
	<i>Mustela putorius</i>	Putois	V		LC	CR	III	
	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcathoé	IV	PN2	LC	DD		
	<i>Myotis brandti</i>	Murin de Brandt	IV	PN2	LC	EN	II	II
	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	IV	PN2	LC	LC	II	II
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	IV	PN2	LC	NT	II	II
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Naterrer	IV	PN2	LC	NT	II	II
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule	IV	PN2	DD	NA	II	II
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	IV	PN2	NT	LC	II	II
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	PN2	NT	DD	II	II
	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	PN2	LC	LC	II	II
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV	PN2	NT	DD	II	II

	Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LtRN	LtRR	CBerne	CBonn
	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	IV	PN2	LC	LC	III	II
	Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	IV	PN2	LC	NE		
	Plecotus auritus	Oreillard roux	IV	PN2	LC	LC	II	II
	Plecotus austriacus	Oreillard gris	IV	PN2	LC	NT	II	II
	Plecotus macrobullaris	Oreillard montagnard	IV	PN2	DD	VU		
	Rupicapra rupicapra	Chamois	V		LC	LC	III	
	Tadarida teniotis	Molosse de Cestoni	IV	PN2	LC	LC	II	II
	Vespertilio murinus	Sérotine bicolore	IV	PN2	DD	CR	II	II
Insectes	Saga pedo	La Magicienne dentelée	IV	PN2	LR3		II	
	Lopinga achine	La Bacchante	IV	PN2	EN		II	
	Maculinea arion	L'Azuré du Serpolet	IV	PN2	EN		II	
	Papilio alexanor	L'Alexanor	IV	PN2	VU		II	
	Parnassius apollo	L'Apollon	IV	PN2	EN		II	
	Parnassius mnemosyne	Le Semi-Apollon	IV	PN2	VU		II	
Flore	Ruscus aculeatus	Fragon	V					

Tableau 8 : Les espèces d'intérêt communautaire inscrites aux annexes IV et/ou V

2.2. Habitats d'espèces

La notion d'habitat d'espèce considère les habitats comme milieux de vie d'une espèce⁵. Un habitat d'espèce comprend donc tous les habitats fréquentés par l'espèce dans ses différentes phases de vie (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...).

Le tableau suivant (tableau 9) définit les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire (annexe II) présentes sur le périmètre d'étude. Toutes les espèces de chiroptères fréquentent des milieux semblables et ont donc été regroupées.

Espèces ou groupe d'espèces	Activité	Type(s) d'habitat(s) fréquenté(s)	Code EUR28
Chauves-souris	Gîtes hivernaux	Grottes	8210, 8120, 8130
		Arbres creux	9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 91EO , 92A0, 9340
	Gîtes estivaux et colonies	Grottes et fissures	8210, 8120, 8130
		Arbres creux	9110, 9130, 9140, 9150,

⁵ Selon les « Cahiers d'Habitats » de l'Union européenne.

Espèces ou groupe d'espèces	Activité	Type(s) d'habitat(s) fréquenté(s)	Code EUR28
	de parturition ⁶		9180, 91E0, 92A0, 9340
		Toitures et volets	Habitats artificiels
	Zones de chasse	Rivière, lac et mare	3140, 3240, 3150, 3160
		Ripisylve	91E0, 92A0
		Forêts et haies	9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 9340
		Milieux ouverts	2330, 4030, 4060, 5110, 5130, 5210, 6110, 6170, 6210, 6220, 6230, 6410, 6420, 6430, 6510, 6520
Maisons ou cours de fermes	Habitats artificiels		
Castor d'Europe	Zone d'activité	Milieux aquatiques d'eau douce	3140, 3150, 3160, 3240, 91E0, 92A0
Loutre d'Europe	Zone d'activité	Milieux aquatiques dulcicoles, palustres ou marins	3140, 3150, 3160, 3240, 91E0
	Gîtes diurnes	Tous types d'habitats à proximité d'un milieu aquatique	Tous types d'habitats à proximité d'un milieu aquatique
Sonneur à ventre jaune	Zone d'activité	Eaux stagnantes peu profondes ensoleillées présentes dans un système bocager ou en contexte forestier	Tous les habitats susceptibles de comporter des points d'eau
Barbeau méridional	Zone d'activité	Eaux courantes	3240
	Zone de reproduction	Bancs de graviers immergés	3240
Chabot commun	Zone d'activité	Sol pierreux Eaux froides et claires à fort courant, bien oxygénées	3240
Ecrevisse à pieds blancs	Gîte diurne	Eaux courantes claires, fraîches et très oxygénées Fonds caillouteux à cachette	3240
		Berges et racines	3240, 91E0, 92A0
	Zone d'alimentation	Les mêmes milieux terrestres	91E0, 92A0
Agrion de Mercure	Zone d'activité	Milieux lotiques permanents de faible importance aux eaux claires, bien oxygénées, et ensoleillées	3150, 3160, 3240
Ecaille chiné	Zone d'activité	Grande amplitude écologique	La plupart des habitats du

⁶ Parturition : action de mettre bas chez les mammifères ; les colonies de parturition sont également nommées colonies de mise bas.

Espèces ou groupe d'espèces	Activité	Type(s) d'habitat(s) fréquenté(s)	Code EUR28
		(milieux humides, xériques ou anthropisés)	site
Lucane cerf-volant	Zone d'activité	Souches et vieux arbres feuillus déperissant	9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 91EO , 92A0, 9340
Damier de la Succise	Zone d'activité	Landes humides	absentes du site
		Pelouses sèches	6170, 6210, 6220
		Prairies à molinie Prairies de fauche extensives	6430, 6510, 6520
		Tourbières alcalines	7230
Loup	Zone d'activité	Grande amplitude écologique	La plupart des habitats du site
Lynx	Zone d'activité	En France, massifs montagneux boisés	La plupart des habitats du site

Tableau 9 : les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire

3. Autres espèces présentes

Sources :

- *Données communiquées par Jean-Michel Genis (CBNA)*
- **DREAL Rhône-Alpes. Données ZNIEFF révisées en 2007**
- **LEPRINCE J. H., 2012. Les falaises du Vellan (Plan de Baix, Drôme). Impact d'un éventuel équipement de la falaise du Vellan sur la flore. FRAPNA Ardèche, 31p.**
- **ONF, 2012. Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201681 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000ème)**
- **SCHLEICHER J., 2010. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A1 : synthèse sur les invertébrés (arthropodes) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 65p.**
- **VINCENT S., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A2 : synthèse sur les vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux & mammifères) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 77p.**
- **VINCENT S., DEANA T., PEYRARD Y., 2011. Inventaires des Chiroptères sur le site Natura 2000 FR 820 1681 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental ». LPO Drôme, 189p.**

Statuts de protection et de rareté

1) France : textes de lois et arrêtés

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

2) CB : Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe

Annexe II : espèces strictement protégées

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

3) CBo : Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe II : espèces migratrices dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

4) DO : Directive Oiseaux

Annexe I : espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000

Annexe II : espèces dont la chasse est autorisée

Annexe III : espèces dont le commerce est autorisé

5) LvRN : Livre rouge de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine

Source : **ROUX J. P., OLIVIER L., GALLAND J. P., MAURIN H., 1995.** *Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 espèces prioritaires, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, Coll. Patrimoines Nat., n°20, 486p.*

Tome I : espèces végétales très menacées au plan national dont la conservation est prioritaire

Tome II : espèces végétales menacées au plan national dont les populations sont à surveiller

6) LRR : Livre Rouge Régional Rhône-Alpes

Source : **MARCIAU R., 1989.** *Les plantes rares et menacées en Région Rhône-Alpes : base de données pour le suivi des espèces végétales sensibles. Liste rouge, MNHN, Grenoble, 128p.*

7) LtRN et LtRR : Listes rouges nationales et régionales

DD : données insuffisantes

LC : préoccupation mineure

NT : quasi menacée

VU : vulnérable

EN : en danger

CR : en danger critique

RE : disparue de métropole

EW : éteinte à l'état sauvage

EX : éteinte au niveau mondial

8) **C26 : Espèce végétale dont la cueillette et le prélèvement sont réglementés dans le département de la Drôme** (arrêté préfectoral de décembre 1995)

9) **R26 : Espèce indigène, rare sur le département** ; sont exclues les plantes en limite d'aire qui sont communes sur les autres départements

Source : **GARRAUD L., 2003.** *Flore de la Drôme- Atlas écologique et floristique. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925p.*

3.1. La faune

3.1.1. Les mammifères

Le tableau 10 recense les espèces de mammifères présents sur le secteur qui ne sont pas inscrits à la Directive « Habitats Faune Flore » (toutes annexes confondues).

Tableau 10 : Les mammifères présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtRR	CBerne	Valeur patrimoniale
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	PN2	LC	NT	III	Forte
<i>Neomys fodiens fodiens</i>	Musaraigne aquatique	PN2		NT	III	Forte
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	PN2	LC	LC	III	Forte
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre		LC	LC		Faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril		LC	LC	III	Faible
<i>Capros aper</i>	Sanglier			LC		Faible
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe		LC	NT	III	Faible
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre		LC	LC		Faible
<i>Glis glis</i>	Loir gris		LC	LC	III	Faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		LC	LC		Faible
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte		LC	LC	III	Faible
<i>Martes foina</i>	Fouine		LC	LC	III	Faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen		LC	LC	III	Faible
<i>Mustela erminea</i>	Hermine		LC	LC	III	Faible
<i>Mustela nivalis</i>	Belette		LC	NT	III	Faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		NA	NA		Faible
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverrin		NA	NA		Faible
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		NT	VU		Faible
<i>Ovis gmelini musimon</i>	Mouflon de Corse			NA		
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir		LC	EN		Faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe		LC	LC		Faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		LC	LC		Faible

Les inventaires menés sur le site, couplés à la compilation des données bibliographiques disponibles, recensent au total 60 espèces de mammifères sur les 93 espèces connues en région Rhône-Alpes (ARIAGNO à paraître) soit près de 65 %. Au delà des 39 espèces inscrites à Directive « Habitats Faune Flore », 21 espèces de mammifères ont été contactées dont 3 sont protégées à l'échelle nationale. La représentativité de ce groupe sur le site est donc considérable.

Il est à noter que, si les chiroptères, les carnivores et les ongulés font l'objet d'un inventaire quasi-exhaustif, les insectivores et les rongeurs présentent les connaissances les plus fragmentaires du site.

3.1.2. Les amphibiens

Le cortège d'amphibiens présents sur le bassin de la Gervanne est relativement limité en nombre d'espèces inventoriées. La raison d'un tel constat est lié en partie à la faible représentation des zones humides, habitats de prédilection des amphibiens. Parmi les 10 espèces recensées, 6 sont inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore ». Les 4 espèces restantes (tableau 11) sont protégées par la loi française mais seulement 3 d'entre elles présentent un degré de menace à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtRR	CB	Valeur patrimoniale
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	PN3	LC	NT	III	Forte
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	PN3	LC	VU	III	Forte
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	PN3	LC	NT	III	Forte
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	PN3	LC	LC	III	

Tableau 11 : Les amphibiens présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

La Salamandre tachetée et le Crapaud commun sont fortement liées aux milieux forestiers lors de leur phase terrestre et sont globalement bien représentées sur le territoire d'étude. L'espèce d'amphibien la plus remarquable est probablement le Pélodyte ponctué dont le statut régional est préoccupant. Cette espèce est liée aux petites zones humides (fossés, mares) qui sont particulièrement menacées par le drainage.

3.1.3. Les reptiles

Les inventaires réalisés dans le cadre du Programme Biodiversité ainsi que les différentes données bibliographiques disponibles mettent en évidence la présence de 14 espèces de reptiles sur le périmètre d'étude, ce qui est tout à fait remarquable. Parmi ces espèces, 3 sont inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore ». Sur les 7 espèces restantes (tableau 12), 5 sont protégées à l'échelle du territoire métropolitain et 2 bénéficient d'un caractère patrimonial remarquable : le Lézard ocellé et le Seps strié. Ces deux espèces, d'affinité méridionale, sont présentes en limite de leur aire de répartition et sont fortement menacées au niveau de la région Rhône-Alpes. Leur présence contribue particulièrement à l'intérêt du secteur.

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtRR	CB	Valeur patrimoniale
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	PN3	VU	CR	II	Très forte
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié		LC	EN	III	Forte
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	PN3	LC	NT	III	
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	PN3	LC		III	
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	PN3	LC	LC	III	
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride		NA	NA		

Tableau 12 : Les reptiles présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

La présence de la Tortue de Floride est anecdotique et reflète une introduction à partir d'animaux de compagnie. Cette espèce exogène ne présente aucun intérêt particulier mais pourrait être source de problèmes si elle venait à se maintenir, voire se développer.

3.1.4. Les poissons

Parmi les vertébrés du bassin versant de la Gervanne, les poissons constituent le groupe le moins bien connu. L'état actuel des connaissances nous renseigne sur la présence de 5 espèces, dont seulement 3 sont indigènes : le Barbeau méridional (inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore »), la Truite de rivière, le Vairon, le Poisson rouge et la Caroe amour blanc. Deux de ces espèces représentent un enjeu de conservation fort sur la Gervanne : le Barbeau méridional et la Truite de rivière.

La Truite de rivière est abondante sur le site et constitue une souche peu polluée génétiquement qui présente encore toutes les caractéristiques de la souche méditerranéenne de l'espèce. Il s'agit d'une espèce protégée par la loi française.

Plusieurs espèces sont recensées dans les cours d'eau adjacents au site (le Chabot, le Blageon, l'Anguille, le Goujon, la Loche Franche, le Spirilin...) et sont, de ce fait, très probablement présentes sur le territoire. Le Chabot (annexe II) a d'ailleurs été mentionné comme présent sur la Gervanne par les membres du groupe de travail « Milieux aquatiques ».

Un diagnostic précis devrait être réalisé afin de définir les enjeux liés à la faune piscicole.

3.1.5. Les oiseaux

Le site est très favorable à l'avifaune bien qu'il ne soit pas désigné au titre de la Directive " Oiseaux ". Les données disponibles depuis 1980 ont permis de mettre en évidence 181 espèces d'oiseaux

observées sur le territoire au cours de l'ensemble du cycle annuel (hivernage, reproduction ou migration). Cette diversité d'espèces est remarquable pour le site et représente 56 % des espèces connues dans le département de la Drôme. De plus, la grande majorité de ces espèces niche sur la zone et 51 d'entre elles présentent un caractère patrimonial, ce qui souligne l'extrême richesse de la zone d'étude. Le tableau 13 liste les espèces remarquables d'oiseaux recensés sur le site. La liste des espèces d'oiseaux communs est disponible en annexe 5.

Les enjeux de conservation du site sont associés à des communautés d'oiseaux inféodées à des milieux spécifiques.

Les oiseaux liés aux milieux agricoles sont particulièrement bien représentés sur le site. Le territoire constitue une zone d'intérêt très importante à l'échelle du département pour un grand nombre d'espèces. C'est en particulier le cas du Moineau soulcie, espèce en régression, et qui est bien implantée sur le plateau des Chaux où l'on dénombre environ 40 couples reproducteurs. D'autres espèces remarquables sont également présentes comme le Petit duc scops, le Bruant proyer, la Caille des blés, la Linotte mélodieuse et la Chouette chevêche.

Le site est également très favorable aux espèces rupestres. Les enjeux en terme de conservation concernent prioritairement :

- Le Vautour percnoptère, dont un couple niche dans les Gorges d'Omlèze. Il s'agit d'une espèce très rare en France représentée par environ 80 couples nicheurs dont seulement 4 sont recensés en région Rhône-Alpes. Particulièrement sensible au dérangement, la présence du vautour est étroitement liée à l'élevage, dont les animaux morts constituent son régime alimentaire.
- Le Faucon pèlerin niche depuis plusieurs années sur le secteur des gorges d'Omlèze.
- Enfin, l'Aigle royal qui est protégé en France.

Les enjeux de conservation liés aux communautés d'oiseaux forestiers sont relativement modérés en comparaison des communautés précédemment citées. Plusieurs espèces remarquables installent toutefois leur site de nidification en forêt du périmètre. Il s'agit notamment du Circaète Jean-le-Blanc, du Milan royal, du Pic noir, de la Bondrée apivore, de la Chouette de Tengmalm ou encore de la Gélinothe des bois. L'espèce la plus remarquable des boisements de chênes ou de pins sylvestre est l'Engoulevent d'Europe, qui niche au sol.

Nom vernaculaire	Enieu patrimonial	Total des données	Dernière année d'observation
Milan roval	Maieur	123	2010
Vautour percnootère	Maieur	32	2010
Aigle roval	Très fort	77	2010
Abouette lulu	Très fort	85	2010
Bondrée aivoire	Très fort	90	2010
Bruant ortolan	Très fort	62	2010
Chouette de Tenomalm	Très fort	3	2010
Crave à bec rouoe	Très fort	3	2010
Faucon pèlerin	Très fort	197	2010
Fauvette orphée	Très fort	9	2004
Gélinotte des bois	Très fort	2	2008
Grand Duc d'Europe	Très fort	65	2010
Pipit rousseline	Très fort	13	2006
Tétras-lyre	Très fort	6	2008
Abouette des champs	Fort	69	2010
Bouvreuil pivoine	Fort	40	2009
Bruant jaune	Fort	38	2010
Bruant proyer	Fort	31	2010
Buse variable	Fort	270	2010
Caille des blés	Fort	35	2010
Chevalier quiquette	Fort	6	2008
Chevêche d'Athéna	Fort	19	2010
Choucas des tours	Fort	88	2010
Circaète Jean-le-Blanc	Fort	224	2010
Cochevis huppé	Fort	1	1998
Effraie des dochers	Fort	23	2003
Enqouevent d'Europe	Fort	67	2010
Fauvette grisette	Fort	60	2010
Gobemouche gris	Fort	4	2003
Guêpier d'Europe	Fort	30	2009
Hirondelle de fenêtre	Fort	78	2010
Hirondelle rustique	Fort	54	2010
Huppe fasciée	Fort	65	2008
Linotte mélodieuse	Fort	47	2010
Merle bleu	Fort	1	2001
Merle de roche	Fort	4	2010
Mésange noire	Fort	63	2010
Milan noir	Fort	141	2010
Moineau domestique	Fort	53	2010
Moineau friquet	Fort	12	2002
Moineau soulcie	Fort	298	2010
Petit Duc scops	Fort	75	2010
Petit gravelot	Fort	13	2007
Pic noir	Fort	46	2010
Pie-arièche écorcheur	Fort	167	2010
Râle d'eau	Fort	1	1978
Tarier des arés	Fort	20	2010
Tarin des aulnes	Fort	3	2009
Torcol fourmilier	Fort	56	2008
Traquet motteux	Fort	41	2010
Vanneau huppé	Fort	3	2009

Tableau 13 : Les oiseaux patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

3.1.6. Les invertébrés

Le tableau 14 recense les espèces remarquables d'invertébrés présentes sur la zone d'étude qui ne sont pas inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore ».

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	PN	LtRN	LtR R	LtR 26	Programme de restauration des lépidoptères	Valeur patrimoniale
Odonates (libellules)	<i>Coenagrion scitulum</i>	L'Agrion mignon		LR5-rare	Rare			Forte
	<i>Gomphus simillimus</i>				VU	Rare à surveiller		Forte
	<i>Cordulegaster bidentata</i>			LR3- vulnérable	Rare	Vulnérable		Forte
	<i>Sympetrum vulgatum</i>			LR5- rare	Rare	CR – menacé		Forte
Dictyoptères (blattes, termites, mantes)	<i>Ameles decolor</i>							Moyenne
	<i>Empusa pennata</i>							Moyenne
Orthoptères (sauterelles, criquets)	<i>Barbitistes serricauda</i>	Le Barbitiste des bois		Priorité 4				Forte
	<i>Pholidoptera femorata</i>	La Decticelle des roselières		Priorité 4				Majeure
	<i>Polysarcus denticauda</i>	Le Barbitiste ventru		Priorité 3				Elevée
	<i>Anacridium aegyptium</i>	Le Criquet Egyptien		Priorité 4				Elevée
Rhopalocères (papillons de jour)	<i>Zerynthia rumina</i>	Le Proserpine	PN3	V				Forte
	<i>Maculinea alcon</i>	L'Azuré de la Croisette	PN3	E			A2	Forte
	<i>Carcharodus lavatherae</i>	L'Hespérie de l'Epière					B	Elevée
	<i>Pyrgus carlinae</i>	L'Hespérie de la Parcinière						Elevée
	<i>Pyrgus foulquieri</i>	L'Hespérie des Hélianthèmes						Forte
	<i>Colias phicomone</i>	Le Candide						Elevée
	<i>Euchloe simplonia</i>	Le Marbré montagnard						Elevée
	<i>Leptidea duponcheli</i>	Le piéride de Duponchel						Elevée
	<i>Pieris mannii</i>	Le Piéride de l'Ibérie					C	Elevée
	<i>Agrodiaetus ripartii</i>	Le Sablé provençal						Forte
	<i>Iolana iolas</i>	L'Azuré du Baguenaudier					A2	Forte
	<i>Polyommatus dorylas</i>	L'Azuré du Mélicot						Moyenne
	<i>Satyrrium acaciae</i>	Le Thécla de l'Acacia					C	Elevée
	<i>Satyrrium w-album</i>	Le Thécla de l'Orme					A1	Forte
	<i>Apatura ilia</i>	Le Petit Mars changeant					A3	Moyenne
	<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite					A1	Elevée
	<i>Erebia aethiops</i>	Le Moiré sylvicole						Moyenne
	<i>Erebia arvernensis</i>	Le Moiré Arverne					C	Forte
	<i>Erebia epistygne</i>	Le Moiré provençal					A1	Forte
	<i>Hipparchia statilinus</i>	Le Faune					C	Moyenne
	<i>Limnitis camilla</i>	Le petit sylvain						Forte
	<i>Melanargia occitanica</i>	L'Echiquier d'Occitanie						Forte
	<i>Melanargia russiae</i>	L'Echiquier d'Esper					B	Elevée
<i>Nymphalis antiopa</i>	Le Morio					C	Forte	
<i>Pyronia bathseba</i>	L'Ocellé rubanné						Forte	
Hétérocères	<i>Zygaena rhadamanthus</i>	Le Zygène cendré	PN3					Elevée

Tableau 14 : Les invertébrés patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Légende

PN : Protection nationale au titre de l'arrêté du 23 avril 2007

LtRN : Listes rouges nationales

> Odonates (DOMMANGET, 1987)

LR1 : citations anciennes et non confirmées récemment

LR2 : espèces excessivement localisées mais signalisées récemment après 1960

LR3 : espèces généralement très localisées mais observées assez régulièrement

LR4 : espèces très localisées ou peu fréquentes en plaine, mais qui présentent des effectifs nettement plus importants à moyenne et haute altitude

LR5 : espèces localisées ou disséminées, dont les effectifs sont en général assez faibles

> Orthoptères (SARDET & DEFAUT, 2004)

Priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes

Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction

Priorité 3 : espèces menacées, à surveiller

Priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances

> Lépidoptères

(MAURIN, 1994)

Ex : espèce disparue

E : espèce en danger

V : espèce vulnérable

R : espèce rare

I : espèce au statut indéterminé

S : espèce à surveiller

(DUPONT, 2001) : programme national de restauration pour la conservation des lépidoptères diurnes

Catégorie A : espèces dont l'habitat est menacé dans l'ensemble de leur aire de répartition en France

Catégorie B : manque de suffisamment de connaissances pour statuer sur le degré de menace

Catégorie C : espèces dont l'habitat est menacé dans une partie de leur aire de répartition qui correspond à un ou plusieurs domaines biogéographiques.

Chaque catégorie est subdivisée en classes de priorités suivantes :

Priorité 1 : très forte priorité en termes de gestion conservatoire

Priorité 2 : priorité forte en termes de gestion conservatoire

Priorité 3 : priorité moyenne en termes de gestion conservatoire

LtRR : liste rouge régionale

> Odonates (DELIRY & KRIEG-JACQUIER, 2006)

RC : disparue de la région

CR : en grave danger de disparition

EN : en danger de disparition

VU : vulnérable

NT : quasi menacée

Espèces à surveiller (liste orange) – espèces rares et en déclin ; rares et indicatrices ; rares ; indicatrices

LtR 26 : liste rouge départementale Drôme

> Odonates (FATON & SCHLEICHER in Deliry, 2008)

Les catégories sont les mêmes que celles de la liste rouge nationale.

Les données disponibles recensent environ 600 espèces d'invertébrés pour la zone d'étude. Les Lépidoptères représentent à eux seuls 432 espèces (Rhopalocères 145, Hétérocères 287) soit plus de 72 % du cortège d'arthropodes connus. La majorité des espèces sont présentes en limite de leur aire de répartition, qu'elles soient de type montagnarde ou méditerranéenne.

Les espèces remarquables de la zone d'étude sont au nombre de 36, dont les valeurs patrimoniales sont plus ou moins importantes en fonction de la rareté locale, régionale et nationale d'une espèce ainsi que de son statut biologique dans la zone d'étude.

Globalement, les vallées de la Gervanne et de la Sye sont sous-prospectées pour la plupart des ordres entomologiques. Les seuls groupes pour lesquels la pression de prospection semble être suffisante sont les Rhopalocères et les odonates. Un inventaire complémentaire nécessiterait d'être réalisé pour connaître de façon plus précise les communautés de Coléoptères, d'Hyménoptères (abeilles, guêpes...) et de Diptères (mouches, moustiques...) du site.

3.2. La flore

La richesse floristique du site est le reflet des influences climatiques à la fois méditerranéenne et montagnarde, de l'étagement altitudinal et de la grande diversité des habitats.

Les données disponibles font état de 144 espèces d'intérêt patrimonial rares et/ou protégées (14 espèces à très forte valeur patrimoniale, 71 espèces à forte valeur patrimoniale et 59 espèces à valeur patrimoniale moyenne).

On retrouve 7 espèces protégées à l'échelle nationale et 20 espèces protégées à l'échelle de la région Rhône-Alpes. On observe également plusieurs espèces endémiques ou subendémiques comme le Cytise de Sauze et le Genêt du Dauphiné.

Les espèces à très forte valeur patrimoniale sont les suivantes (tableau 15) :

Nom latin	Nom vernaculaire	PN	PRRA	LvRR	LvRN (tomes)	LtRN	LtRR	R26	C26
<i>Androsace lactea</i>	Androsace couleur de lait				2	VU		x	
<i>Asplenium lepidum</i>	Doradille pulvérulente	PN2		x	1	EN			
<i>Cytisus sauzeanus</i>	Cytise de Sauze		x		1	NT			
<i>Ephedra nebrodensis</i>	Ephédre des monts Nébrodes		x		2		VU		
<i>Eryngium spinalba</i>	Panicaut blanc des Alpes	PN2		x	2				
<i>Filago minima</i>	Gnaphale nain		x	x					
<i>Gagea villosa</i>	Gagée des champs	PN2		x	2				
<i>Genista delphinensis</i>	Genêt du Dauphiné		x		1	VU			
<i>Minuartia hybrida subsp. viscosa</i>	Minuartie visqueuse				1	DD			
<i>Myosotis minutiflora</i>	Myosotis à fleurs minuscules				1	NT			
<i>Ophrys bertolonii subsp. Saratoi</i>	Ophrys de la Drôme	PN1			2	NT			x
<i>Ophrys speculum</i>	Ophrys miroir	PN1			1	VU			
<i>Orchis provincialis</i>	Orchis de Provence	PN1						x	
<i>Pulsatilla halleri subsp. halleri</i>	Pulsatille de Haller	PN2		x	2				
<i>Tulipa sylvestris subsp. Sylvestris</i>	Tulipe sylvestre	PN1			2				

Tableau 15 : Les espèces végétales à très forte valeur patrimoniale

Légende

PN : protection nationale selon les articles 1 ou 2

PRRA : espèce protégée en région Rhône-Alpes

LvRR : livre rouge de la région Rhône-Alpes

LvRN : livre rouge de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine

Tome 1 : espèces végétales très menacées au plan national dont la conservation est prioritaire

Tome 2 : espèces végétales menacées au plan national dont les populations sont à surveiller

LtRN : liste rouge nationale

LtRR : liste rouge de la région Rhône-Alpes

R26 : Espèce indigène, rare sur le département ; sont exclues les plantes en limite d'aire qui sont communes sur les autres départements

Source : **GARRAUD L., 2003. Flore de la Drôme- Atlas écologique et floristique. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925p.**

C26 : Espèce végétale dont la cueillette et le prélèvement sont réglementés dans le département de la Drôme (arrêté préfectoral de décembre 1995)

L'Androsace couleur de lait est une primulacée sud-européenne montagnarde. Très rare en France, on ne la trouve que dans le Vercors et le Jura. Les stations françaises constituent la limite occidentale de sa répartition.

La Doradille pulvérulente est une petite fougère rarissime découverte en deux points des falaises des gorges d'Omlèze.

Le Cytise de Sauze est une espèce endémique française, localisée dans le bassin au niveau des pentes du Roc de Toulau.

L'Ephèdre des monts Nébrodes est un arbrisseau xérophyte méditerranéo-asiatique. Il est présent en limite d'aire de répartition dans la zone d'étude.

Le Panicaut blanc des Alpes, protégée en France est présent dans les éboulis du Roc de Toulau.

Le Gnaphale nain est une espèce montagnarde protégée en région Rhône-Alpes.

La Gagée des champs, inféodée aux cultures, a été observée sur le Plateau des Chaux.

Le Genêt du Dauphiné est une espèce très localisée en France. La Drôme constitue un refuge majeur pour cette espèce, présente en limite de la zone d'étude sur les crêtes du col de la Bataille à Toulau.

La Minuartie visqueuse, espèce rarissime en France, a été découverte sur le Plateau de Savel mais n'a pas été encore retrouvée sur le site.

Le Myosotis à fleurs minuscules a été découverte sur les pentes du Roc de Toulau en limite de la zone d'étude et pourrait être présente en d'autres points sur le site.

L'Ophrys de la Drôme est une espèce endémique du sud-est de la France métropolitaine. Les populations de cette espèce sont remarquables dans le département de la Drôme et en particulier dans le bassin de la Gervanne. Les enjeux de conservation de l'espèce sont donc majeurs pour la zone d'étude.

L'Ophrys miroir est une espèce vulnérable menacée de disparition en métropole. Un unique pied a été découvert dans la zone d'étude sur la commune de Gigors-et-Lozeron.

La Pulsatille de Haller, protégée à l'échelle nationale, est une espèce endémique ouest alpine que l'on retrouve en général au niveau de pelouses calcicoles de crêtes.

La Tulipe sylvestre, protégée par la loi française, est liée aux champs cultivés bien qu'on la retrouve plus rarement en talus et fossés. Les populations dans le bassin de Die sont exceptionnelles et on la retrouve de manière relativement abondante sur la combe de Beaufort-sur-Gervanne.

La liste des espèces végétales à forte et moyenne valeur patrimoniale est disponible en annexe 6.

4. Les activités humaines

4.1. L'agriculture

Sources :

- **APAP, 2007.** *Diagnostic territorial agricole du secteur « Gervanne ».* Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc naturel régional du Vercors.
- **DABURON A., 2006.** *Charte paysagère de la Gervanne. Communes de Beaufort-sur-Gervanne, Le Chaffal, Combovin, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix. Tome 1 : analyse paysagère, dynamiques d'évolution et enjeux du territoire.* Région Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Vercors. 90p.
- **GRASSI G., 2011.** *Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B2 : synthèse sur les pratiques agricoles et forestières.* LPO, LYSANDRA, 35p

En gérant plus du tiers de l'espace rural du territoire (environ 36% soit 8433 hectares), l'agriculture joue un rôle fondamental dans la structuration et l'évolution des paysages et de la biodiversité associée au site.

Les systèmes d'exploitation sont très diversifiés sur la zone d'étude, avec des disparités importantes entre l'amont et l'aval des bassins de la Sye et de la Gervanne. Cette diversification provient essentiellement de l'adaptation des exploitants aux conditions pédologiques et climatiques et aux différentes filières installées localement (carte 12).

Le secteur amont de la zone d'étude est concerné par des pratiques globalement homogènes avec une prédominance de l'élevage (ovins-viande et bovins-viande ou filière laitière) de type montagnard. La quasi-totalité des zones de pâture sont des parcours, c'est-à-dire des pâturages pauvres non mécanisables, valorisés aujourd'hui par du pâturage extensif. Les exploitations fonctionnent pour beaucoup d'entre elles en systèmes de poly-élevage ou de polyculture-élevage : les cultures de céréales, en rotation avec des prairies temporaires, sont produites comme complément alimentaire pour le bétail. Les exploitations sont destinées surtout à la production fromagère qui comprend deux AOC : le bleu du Vercors-Sassenage et le Picodon.

Le diagnostic agricole territorial réalisé par l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc (APAP) met en évidence deux types d'agriculture sur le territoire qui sont corrélés à deux catégories de taille des exploitations :

- Les exploitations inférieures à 40 ha se rattachent à des production de forte valeur ajoutée et/ou à la valorisation des produits par la vente directe ;

- Les exploitations de taille supérieure à 80 ha dont les systèmes de production et les stratégies d'activités demandent des surfaces plus importantes, liées en particulier à l'élevage, mais aussi à la stratégie de filière. On retrouve dans cette catégorie de taille la plupart des groupements pastoraux à gestion concertée.

Depuis 2003, la sécheresse rend difficile la constitution de stocks de fourrage suffisant pour l'hiver (en particulier pour les agriculteurs des communes de Le Chaffal et de Plan-de-Baix) et les agriculteurs sont dans l'obligation d'acheter du fourrage sur pieds en plaine.

Les secteurs médian et aval, du fait d'une influence méditerranéenne plus marquée, sont propices à la présence de cultures spécialisées telles les plantes aromatiques et médicinales, la vigne, et le maraîchage, notamment sur les terrasses argilo-calcaires de Beaufort-sur-Gervanne, Suze-sur-Crest et Montclar-sur-Gervanne.

Les productions de plantes aromatiques et médicinales sont développées depuis près de 30 ans sur plusieurs communes des vallées de la Gervanne et de la Sye. Le laboratoire Sanoflore et l'entreprise Farevabio, installés à Beaufort-sur-Gervanne, ont été les principaux exploitants concernés. Dès 1986, des contrats sont passés avec des producteurs directement pour assurer l'approvisionnement du laboratoire SANOFLORE en plantes, fruits et huiles essentielles biologiques. En 1993, les agriculteurs se rassemblent en un groupement dénommé SICA BIO-PLANTES qui atteint en 2009 49 membres répartis dans la vallée et plus largement dans le Vercors et le Diois. En 2010, le contexte a changé ; il n'y a plus de lien direct entre les productions locales et les entreprises implantées sur le plateau. La production du Laboratoire Sanoflore est une production expérimentale qui est en lien direct avec la recherche et non la production.

Une partie importante des cultures de vignes bénéficie de l'AOC Clairette de Die.

Le maraîchage est peu développé à ce jour sur la vallée et concernent des exploitations en agriculture biologique de très petites surfaces.

L'élevage caprin est une activité traditionnelle assez bien représentée dans la partie sud du territoire d'étude et comprend à la fois des élevages à caractère « traditionnel » et d'autres rattachés à la filière laitière.

Enfin, le tiers inférieur de la vallée (communes de Beaufort-sur-Gervanne, Montclar-sur-Gervanne et Mirabel-et-Blacons) est également caractérisé par la production de grandes cultures (céréales, colza, maïs).

D'après le Registre Parcellaire Graphique de 2010, la proportion respective des différents usages des terres agricoles du site est la suivante (figure 8) :

Répartition des usages des terres agricoles

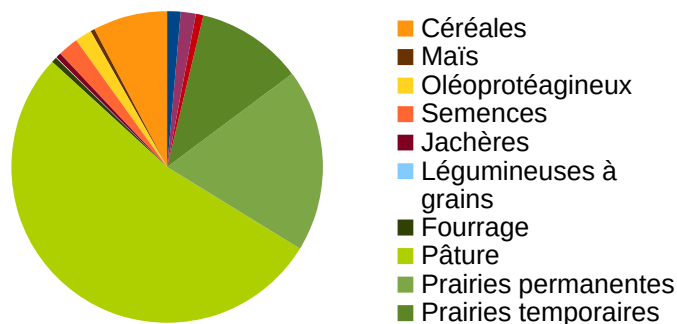
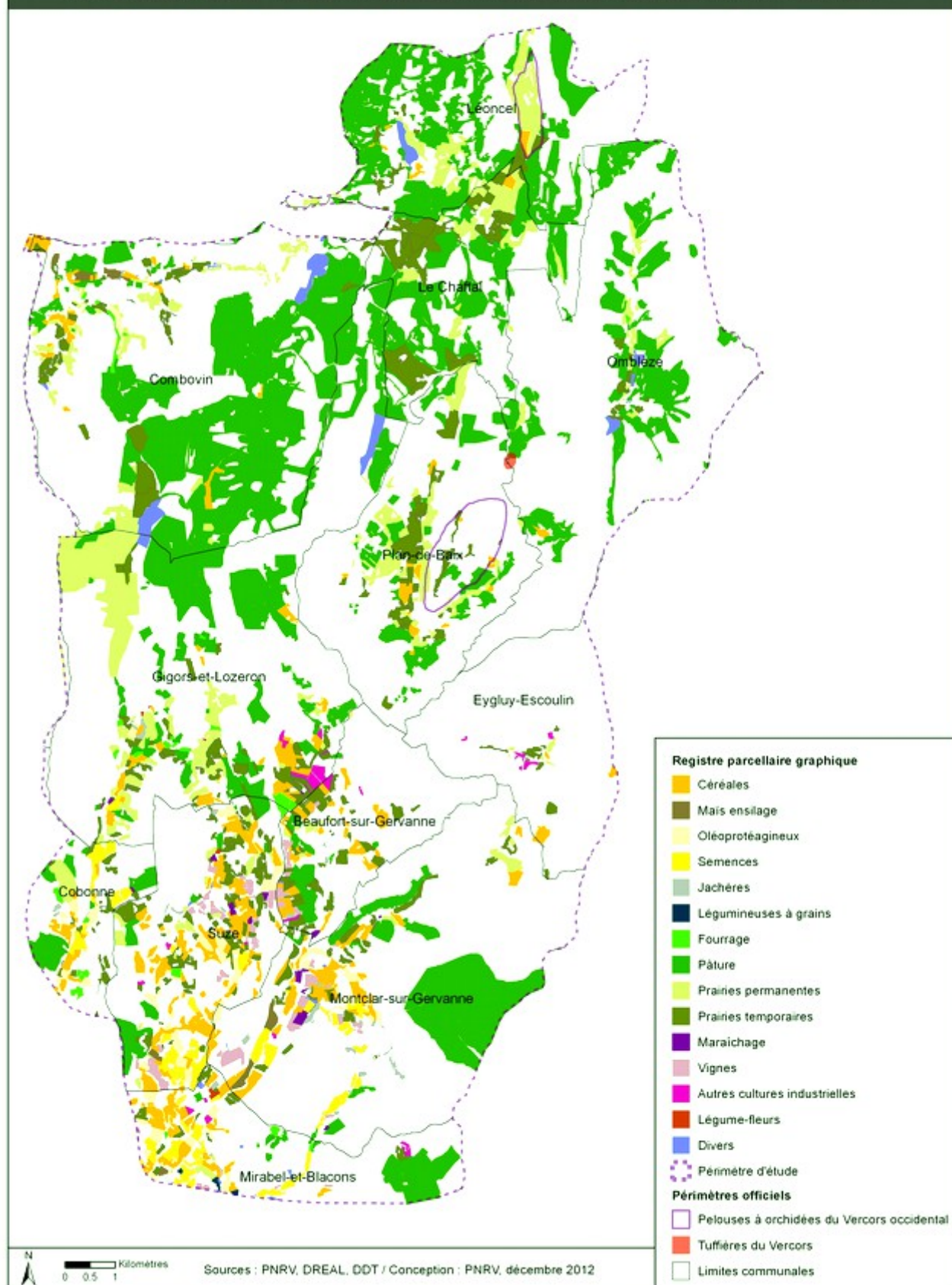


Figure 5 : Répartition des usages des terres agricoles

USAGES DES TERRES AGRICOLES

Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental"



Carte 12 : Usages des terres agricoles

4.2. La sylviculture

Sources :

- **GRASSI G., 2011.** *Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B2 : synthèse sur les pratiques agricoles et forestières.* LPO, LYSANDRA, 35p
- **ONF - Aménagements forestiers**

La périmètre d'étude est sous influence alpine, mais aussi méditerranéenne, ce qui favorise un climat relativement doux propice aux essences feuillues. Les peuplements forestiers diffèrent selon l'altitude et l'exposition, on retrouve ainsi :

- Des forêts méridionales caractérisées par des boisements naturels : chênaies, pinèdes méditerranéennes et hêtraies sèches ;
- Des forêts du montagnard (stations plus fraîches présentes en versant nord à 800-900 mètres d'altitude et dans des escarpements en fond de combes à l'ubac) dominées par de la hêtraie mésophile ;
- Des forêts ponctuelles de plantations de Pins noirs d'Autriche notamment sur Gigors-et-Lozeron ;
- Des boisements riverains des cours d'eau (aulnaie-frênaie, peupleraie, saulaie...)

Au sein du périmètre , les forêts sont très majoritairement privées et peu d'entre elles ont fait l'objet d'un plan simple de gestion. Les quelques forêts publiques présentes relevant du régime forestier couvrent environ 9 % du périmètre Natura 2000 et concernent principalement les communes de Gigors-et-Lozeron et Montclar-sur-Gervanne (carte 13).

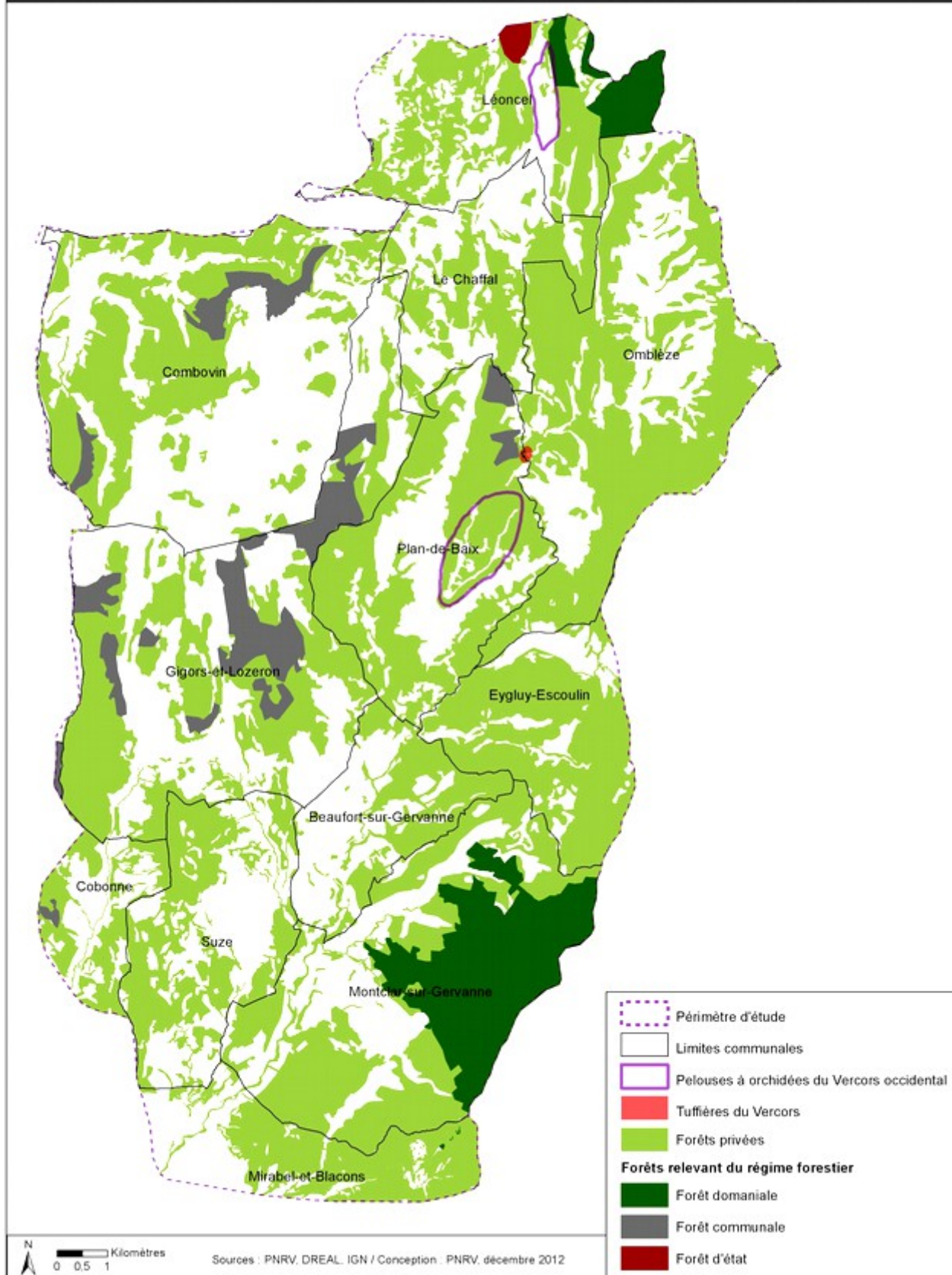
Les conditions climatiques et stationnelles du territoire sont particulièrement contraignantes et les enjeux de production sont, par conséquent, moyens à faibles sur le secteur. Compte-tenu de la faible productivité des peuplements et du manque de desserte, les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont dans l'ensemble peu voire pas exploitées. L'enjeu de production se situe essentiellement au sein des plantations de Pins noirs d'Autriche qui fournissent les meilleurs « débouchés ». L'exploitation des feuillus est tournée vers la production de bois de chauffage, celle du pin sylvestre produit uniquement du bois de trituration dont les débouchés pour ces types de produits sont parfois difficiles à trouver. Cependant, la perspective d'un développement de la filière bois-énergie (dans les chênaies et hêtraies) pourrait amener à reconsidérer les enjeux de production des forêts du territoire d'étude à moyen terme.

Les forêts relevant du régime forestier au sein du périmètre d'étude sont les suivantes (tableau 16) :

Nom	Type	Surface de la forêt incluse dans Natura 2000 (ha)
Grand Barry	Domaniale	1004
Vaunaveys La Rochette	Communale	13
Cobonne	Communale	9,2
Combovin	Communale	162
Plan-de-Baix	Communale	56
Gigors-et Lozeron	Communale	511
Léoncel	Domaniale	226
Caisse éparque de Valence	D'Etat	37

Tableau 16 : Les forêts publiques concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

RECOUVREMENT FORESTIER ET PROPRIETAIRES
Site Natura 2000 "Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental"



Carte 13 : Recouvrement forestier et propriétaires

4.3. Les activités touristiques et de loisirs

Source : GRASSI G., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B3 : synthèse sur les acteurs du tourisme vert et de plaine nature. LPO, LYSANDRA, 17p.

Nous observons sur les bassins de la Gervanne et de la Sye une offre touristique bien répartie sur le territoire et variée, axée principalement sur les activités de pleine nature. A ce jour, on constate une diversification et un développement des pratiques avec des intervenants professionnels qui misent de plus en plus sur la composante environnementale. Cette approche permet notamment de favoriser un tourisme doux étalé sur l'année avec tout de même un creux en hiver et un pic en été.

4.3.1. La randonnée

La territoire des vallées de la Gervanne et de la Sye, comme l'ensemble du massif du Vercors, est relativement fréquentée par le tourisme. La fréquentation des randonneurs est importante entre avril et novembre et moindre durant l'hiver compte-tenu du faible enneigement. La pression touristique est très inégalement répartie. Certains sites sont très fréquentés en saison estivale : c'est le cas du site classé des gorges d'Omblyze et en particulier de la cascade de la Druipe et du canyon des Gueulards. La divagation des promeneurs peut alors engendrer des nuisances par dérangement des espèces animales ou par piétinement des espèces végétales pour des milieux sensibles et rares comme les tuffières, abondantes sur le site. Par ailleurs, la surfréquentation de certains sites amène à des conflits d'usage, en particulier avec le monde agricole. Des accompagnateurs en montagne exercent une partie de leur activité sur la vallée.

Plusieurs itinéraires de randonnée existent, avec notamment la présence du GR9 ainsi que l'itinéraire équestre Drômois (la TRADAC).

4.3.2. La randonnée avec ânes bâtés

L'offre de randonnée avec des ânes est très bien développée sur la vallée. Trois accompagnateurs en montagne proposent cette activité régulièrement avec circuits sur la vallée de la Gervanne. Une association basée à Beaufort-sur-Gervanne en a fait le cœur de son activité.

4.3.3. La spéléologie

La spéléologie est peu présente sur le site bien que le réseau karstique offre de nombreuses possibilités d'explorations. La raison est que la plupart des cavités identifiées, toutes situées sur des sites privés, ne sont pas autorisées à la fréquentation ou représentent un faible intérêt pour l'exploration spéléologique. Le risque de dérangement des espèces et en particulier des chauves-souris est donc inexistant.

4.3.4. L'escalade

La haute vallée de la Gervanne, avec ses falaises calcaires remarquables, est un lieu très prisé pour la pratique de l'escalade dans le département. Les sites d'Ansage et des gorges d'Omblyze sont des secteurs écoles majeurs fréquentés toute l'année par des particuliers ou des groupes accompagnés par des professionnels. Deux moniteurs (Brevet d'Etat) professionnels installés à Plan-de-Baix

interviennent régulièrement auprès de groupes et d'adultes, essentiellement en période de vacances sur le site. Les enjeux écologiques sont majeurs pour la flore et les oiseaux rupestres, notamment sur les falaises d'Anse et du Vellan, sur des secteurs où la pratique de l'escalade est relativement peu voire pas développée. La plupart des usagers ont connaissance des zones sensibles et sont déjà sensibilisés aux problématiques environnementales. L'escalade, en l'état actuel, ne constitue donc pas une réelle menace pour les milieux rocheux.

4.3.5. Le VTT

La pratique du VTT s'effectue essentiellement dans la basse vallée où le relief est moins marqué. Le réseau de sentiers de randonnée par la pratique du vélo dans de bonnes conditions et pour tous les publics. L'offre professionnelle locale concernant cette activité est à ce jour peu développée (un seul intervenant régulier).

4.3.6. La baignade et les activités nautiques

La vallée de la Gervanne est un secteur très prisé pour la baignade. L'activité se pratique essentiellement sur la Gervanne au niveau des campings. La qualité des cours d'eau de baignade est globalement bonne pour les cours d'eaux permanents du secteur et leurs affluents.

La pratique de la baignade et de la randonnée aquatique, parfois accompagnées de création de petits barrages artificiels, peuvent entraîner des nuisances pour certaines espèces : augmentation de la turbidité, piétinement des radiers (zone à graviers où se réfugient les macro invertébrés), trouble à la quiétude des lieux.

La pratique du canoë est ponctuelle sur la Gervanne et concerne exclusivement le bas de la vallée. L'activité est réalisée par des sportifs chevronnés au printemps lors de la période des hautes eaux. Des conflits d'usage avec les propriétaires privés sont présents.

4.3.7. La chasse

Pratiquée au sein du périmètre d'étude Natura 2000, la chasse est réglementée comme sur le reste du territoire. Les associations de chasse locales, souvent communales comme les ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) ont en charge la gestion des populations d'espèces « chassables » ou nuisibles, en lien avec les fédérations départementales. Les ACCA proposent également la surface et la localisation des réserves de chasse communales, par la suite la DDT valide ou non. De nombreuses chasses privées sont également présentes sur le périmètre d'étude. Il faut noter que près de 6% de la surface du périmètre est incluse en réserves de chasse dans lesquelles la pratique de la chasse est interdite.

4.3.8. La pêche

La pêche, sur les bassins versants de la Sye, de la Gervanne et du Charsac, est une activité très développée, qui s'organise en 3 associations locales, Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques : la Préservatrice de la Gervanne, la Truite Dioise et les Pêcheurs de la moyenne vallée de la Drôme.

La Gervanne se distingue quelque peu des autres tronçons de par le dynamisme de l'AAPPMA locale qui depuis plus de 50 ans a aménagé en douceur la rivière pour favoriser le développement de la faune piscicole. Plus de 100 seuils piscicoles ont été installés dans le but multiple de ralentir la vitesse du courant, de caler le fond du lit, d'oxygéner l'eau et d'aménager des caches à poissons. L'entretien des berges est également réalisé de façon régulière.

L'ensemble des cours du site est classé en catégorie 1 ce qui souligne globalement le bon état de santé des rivières. L'ouverture de la pêche débute au mois de mars et se termine en général vers la mi-septembre. La pêche à l'Ecrevisse à pieds blancs est seulement autorisée 2 jours dans l'année au mois de juillet. Il faut souligner la présence d'un parcours « no kill » dans les Gorges d'Omblyze d'une longueur de 900 mètres qui s'étend du Rocher rond à la cascade de la Druipe. Seule la pêche à la mouche artificielle est autorisée sur ce tronçon.

4.3.9. Les autres usages de la nature

Le site est aussi utilisé pour la cueillette des baies (framboises, fraises des bois, mûres...) et le ramassage des champignons. D'autres activités naturalistes sont aussi pratiquées comme l'observation des oiseaux rupestres et des orchidées.

5. Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

5.1 État de conservation et menaces des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

La Directive « Habitats Faune Flore » définit l'état de conservation d'un habitat naturel, au titre de l'article 6, comme « l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces " typiques " qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces " typiques " ».

Le tableau 18 récapitule l'état de conservation, les menaces potentielles et les mesures de gestion à adopter par habitat. Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent pas d'évaluer l'état de conservation de tous les habitats d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, une étude spécifique relative à l'évaluation de l'état de conservation de certains habitats d'intérêt communautaire devra être programmée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Notamment, cette évaluation concernera de manière prioritaire les habitats ouverts et les habitats forestiers.

5.1.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire

Type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire	%	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée	Constats sur ce site
Milieux humides	Cours d'eau		Globalement bon			Globalement, les états écologique et physico-chimique des cours d'eau sont bons Menaces potentielles : Espèces invasives (Écrevisse américaine, Renouée du Japon) pu présentes mais à surveillées Ouvrages freinant la libre-circulation des espèces Pisciculture et qualité/quantité d'eau Conflits d'usage potentiels : - randonnée aquatique/ piétinement, création de micro-barrages pour la baignade - canoë et piétinement sur cours d'eau et berges - surfréquentation, bivouac et déchets
	3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	ε	Habitat très rare sur le site, à surveiller	Evolution naturelle par comblement progressif Réduction de l'habitat (régulation des niveaux d'eau, drainage, assèchement, piétinement...) Pollution de l'eau	Éviter le recalibrage, le curage, l'assèchement et le comblement, le piétinement Surveiller le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser ou même éliminer l'habitat Veiller à la bonne qualité des eaux environnantes Réhabiliter des zones en proposant une remise en eau (par exemple lors de la fermeture de carrières d'exploitations)	Les mares et étendues d'eau sont globalement peu nombreuses sur la zone d'étude. C'est pourquoi, malgré leur caractère souvent artificiel, il est nécessaire de les préserver.
	3150/3160 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition/ Lacs et mares dystrophes naturels	ε	A préciser Habitat à surveiller	Disparition de l'habitat due à une eutrophisation (effluents domestiques, intensification de l'agriculture) ou à la présence de toxiques (effluents industriels) Concurrence avec les pleustophytes flottant à la surface de l'eau ainsi que les macrophytes les plus compétitifs (grands potamots) Envasement	Limiter l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire Lutter contre les macrophytes proliférants Curage localisé (pour l'entretien) voire plus important (restauration)	Idem
	3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	0,035	Globalement bon. Certains secteurs en aval de la Gervanne et de la Sye sont plus dégradés.	Crues trop violentes (destruction mais régénération naturelle) Aménagements modifiant la dynamique du cours d'eau (endiguement, barrage...)	Préserver le régime hydraulique Éviter le recalibrage des cours d'eau Ne pas exploiter les saulaies	La végétation de bord de cours d'eau est globalement bien préservée, hormis sur quelques secteurs ponctuels.
	7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf	0,02	Globalement bon mais habitat rare et fragile. A surveiller	Réduction des débits Eutrophisation et élévation de la température > développement d'algues filamenteuses qui recouvrent les communautés bryophytiques Piétinement lié à la fréquentation humaine Destruction de l'habitat en bord de voirie	Préserver le régime hydraulique et la bonne qualité physico-chimique des eaux	Bon état général de ces habitats. Ces habitats, souvent en bord de route, peuvent être dégradés lors des travaux d'entretien de la voirie. Une vigilance sera à apporter sur ce point.
	7230 Tourbières basses alcalines	0,047	Moyen	Drainage, assèchement... Conversion en culture Exploitation de la tourbe Déprise agricole	Limiter la pollution (intrants, rejets domestiques) Proscrire toute modification artificielle du régime hydrique Gestion courante par fauche ou pâturage extensif	Marais de Léoncel : d'anciens travaux de drainage ont conduit à sa réduction. Le traitement des eaux usées défailant
	Milieux arbustifs	4030 Landes sèches européennes	0,01	Globalement bon	Dynamique naturelle de boisement des landes Habitat sensible à l'incendie	Brûlage dirigé Maintenir un pâturage ovin ou caprin extensif
4060 Landes alpines et boréales		ε		Relativement stables Menacées principalement par du surpâturage	Pâturage extensif	Idem
5110 Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes		2,052		Peu de menace. L'habitat est stable et la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers de la forêt	Non-intervention	

Type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire	%	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée	Constats sur ce site	
	rocheuses						
	5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1,474		Peu de menace sauf localement par des constructions et l'escalade	Pour les juniperaies primaires, non-intervention Pour les juniperaies secondaires, maintien d'un pâturage extensif sur de longues périodes voire restauration		
	5210 Mattorales arborescents à Juniperus spp.	0,327		Dynamique naturelle de boisement des landes	Non-intervention dans les formations sclérophylles sur sols superficiels (évolution très lente) Entretien par un pâturage extensif pour des formations secondaires sur sol plus profond	Menacé par une dynamique naturelle de boisement	
Milieux ouverts	2330 Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	ε	Habitat très rare sur le site et fortement en danger	Utilisation pour les loisirs Stabilisation des sables notamment par plantations forestières Embroussaillage Exploitation de carrières de sables	Lutter contre le boisement naturel par étrépage pour restaurer la dune puis coupes régulières Pâturage extensif pour entretien	Peu de connaissances sur l'état de conservation et les menaces pesant localement sur ces habitats. Menace avérée, localement, par une dynamique d'embroussaillage (progression des landes, du Pins sylvestre). Conflits d'usage : - cueillette et piétinement - bivouac et déchets Menaces : Espèces invasives (ambrosie)	
	6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	0,116	Habitat rare sur le site et quasi-menacé	Intensité de la fréquentation humaine Déprise agricole	Habitat dont la dynamique est lente, pratiquement à l'équilibre donc nécessite peu d'interventions. Cependant , un pâturage occasionnel doit être maintenu. Canaliser éventuellement la fréquentation touristique.		
	6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines	0,115	A préciser Habitat rare sur le site	Abandon ou sous-pâturage prolongé Charge animale trop élevée Retournement du sol par la faune sauvage	Maintenir un pâturage extensif		
	6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6,276	A préciser Habitat non menacé	Charge animale trop élevée > perte de la richesse en espèces florale (notamment orchidées) liées à des sols superficiels pauvres en nutriments au profit d'espèces prairiales rudérales et pâturées Abandon ou sous-pâturage prolongé > développement de la forêt Retournement du sol par la faune sauvage Pratique de sports motorisés ou intensité de la fréquentation humaine/cueillette	Maintenir un pâturage extensif Compléter par des actions de restauration (en cas de fermeture du milieu trop importante) et d'entretien mécanique (débroussaillage) Eviter une fertilisation minérale, fortement néfaste aux orchidées Eviter les semis artificiels Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales		
	6210* Idem (* sites d'orchidées remarquables)	1,734	A préciser Habitat à surveiller				
	6210/6510	2,459	A préciser Habitat non menacé				
	6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea	ε	A préciser Habitat non menacé				
	6230* Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	0,085	A préciser Habitat non menacé	Développement du Nard raide Fertilisation excessive Retournement du sol par la faune sauvage	Éviter une fertilisation minérale et organique Maîtriser le développement du Nard raide par une alternance entre périodes de pâturage serré en parc pour forcer les animaux à brouter le Nard raide, mais aussi pour favoriser la restitution de matière organique au sol, et de pâturage extensif d'entretien Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales		Idem
	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	0,029	Moyen Habitat vulnérable	Drainage, assèchement, labours Risque d'embroussaillage et de colonisation ligneuse Sensibilité à l'eutrophisation	Contrôle de la nappe Éviter toute intervention pouvant modifier le niveau de la nappe Pâturage et/ou fauche tardive lorsque le sol est portant Limiter voir éviter les amendements		
6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-	ε	Habitat très rare sur le site, vulnérable, dont l'état de conservation est à préciser					

Type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire	%	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée	Constats sur ce site
	Holoschoenion					
	6430 Mégaphorbiais hygrophiles d'ourlets planitaires	0,039	A préciser	Développement de la forêt	Maintenir une partie des berges peu encaissées en lumière	
	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude	1,525	A préciser Habitat à surveiller	Fertilisation excessive, fauche et/ou pâturage trop précoces ou déprise agricole > perte de la biodiversité et en particulier des espèces spécifiques liées au régime de fauche	Maintenir une ou plusieurs fauches tardives selon la productivité de la prairie Un pâturage extensif sur les regains est possible Ne pas ensemercer les prairies Limiter voire éviter les amendements	
	6510/6520	0,478	A préciser Habitat non menacé			
6520 Prairies de fauche de montagne	0,116	A préciser				
Milieus rocheux	8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	ε	Bon	Piétinement Pratique de l'escalade ou de la spéléologie (faible menace)	Non-intervention	
	8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	0,688			Éviter l'extension des voies d'escalade dans les secteurs sensibles à fort enjeu écologique	
	8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,459			Maîtriser les excursions spéléologiques sur les secteurs à fort enjeu écologique	Pratique des visites de grottes et de la spéléologie générant de faibles menaces mais à surveiller
	8310 Grottes non exploitées par le tourisme	-				
Milieus boisés	9110 Hêtraies du Luzulo-Fagetum	0,046	Globalement bon bien que les secteurs exploités présentent peu de stades de maturation.	Globalement faibles menaces Impact de la grande faune sur la végétation Nombreuses plantations forestières de Pins noir d'Autriche et de Sapin de Nordman Risque d'incendie élevé Dessèchement (notamment lié à la canicule de 2003)	Favoriser le mélange des essences et encourager les peuplements pluristratifiés Privilégier la régénération naturelle Lorsque cela est possible, laisser les rémanents de coupe. Maintenir du bois mort et des arbres habitats (gîte pour les animaux cavernicoles) Préserver les sols et raisonner la circulation d'engins Adapter les calendriers de coupe et travaux (éviter les travaux lorsque le sol est humide et lors de la période de reproduction de la faune) Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires Mettre en place des îlots de vieux bois Préserver les milieux ouverts intraforestiers Éviter les plantations d'espèces exotiques	Manque de stades de maturation. Boisements peu hétérogènes (en essences et en strates). Conflits d'usages potentiels : cueillette et piétinement
	9110/9130	ε				
	9130 Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum	2,987				
	9140 Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	0,034				
	9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	13,327				
	9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	1,426	Bon	Faible menace Impact de la grande faune sur la végétation	Non-intervention	
	91E0* Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	0,961	Globalement bon bien que certains secteurs soient localement dégradés	Diminution du débit Concurrence avec des espèces exotiques envahissantes (Renouée, Buddleya...) Aménagement des berges Exploitation du bois	Préserver la dynamique du cours d'eau Proscrire toutes coupes à blanc et aménagements Limiter le développement des espèces envahissantes	Principale menace : coupes à blanc.
	92A0 Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	0,086				
9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	0,214	Moyen si l'on considère la fragmentation des peuplements	Globalement faibles menaces Impact de la grande faune sur la végétation Nombreuses plantations forestières de Pins noir d'Autriche et de Sapin de Nordman en mosaïque avec l'habitat Risque d'incendie élevé Dessèchement (notamment lié à la canicule de 2003)	Idem que pour les hêtraies d'intérêt communautaire	Idem	

Tableau 17 : État de conservation des habitats d'intérêt communautaire

5.1.2. État de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Espèce communautaire	Etat de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée
Barbastelle d'Europe	Espèce relativement rare dans le département de la Drôme, elle est présente sur la zone inventoriée en amont de Montclar-sur-Gervanne mais jamais de façon abondante. En raison de la régression de son aire et de la faible abondance de ses effectifs, l'état de conservation de l'espèce est jugé défavorable.	Dérangements liés à la fréquentation des zones de gîtes et au développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires qui diminuent leur ressource alimentaire, en particulier les petits papillons nocturnes Destruction des peuplements arborés linéaires Mortalité routière	Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Encourager le maintien ou le renouvellement d'un paysage diversifié (mosaïques de milieux et corridors écologiques) Limiter l'emploi des éclairages publics aux 2 premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux papillons nocturne se situe au milieu de la nuit) Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Grand murin	L'espèce est présente en Gervanne bien qu'elle ne soit pas très abondante. Les inventaires mettent en évidence la présence de femelles allaitantes ce qui suggère l'existence d'une colonie de reproduction dont la localisation est inconnue. Etat de conservation préoccupant	Dérangements dans les sites souterrains Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) Destructions des gîtes estivaux Pose de grillages dans les clochers ou réfection des bâtiments Traitements phytosanitaires Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes de reproduction d'importance nationale Encourager le maintien ou le renouvellement d'un paysage diversifié (mosaïques de milieux et corridors écologiques) Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Maintenir des futaies de feuillus présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Grand rhinolophe	Espèce relativement abondante en Gervanne. La population reproductrice, jugée stable, est estimée à 260 femelles adultes réparties sur 4 gîtes différents. Cependant, ces populations, dépendantes des constructions humaines, sont très fragiles. Etat de conservation bon à l'échelle de la zone étudiée mais défavorable au vu de la régression des populations en France .	Dérangements liés à la fréquentation des zones de gîtes et au développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Restauration du bâti Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes de reproduction Encourager le maintien ou le renouvellement d'un paysage diversifié (mosaïques de milieux et corridors écologiques) Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Favoriser le vieillissement des boisements Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Minioptère de Schreibers	La présence de l'espèce est extrêmement localisée sur le site. La grotte des Piaroux, fréquentée toute l'année, constitue le gîte principal. Etat de conservation défavorable au vu des récentes fluctuations de ses effectifs.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines Fermeture des sites souterrains par des grilles Destruction des peuplements arborés linéaires Traitements phytosanitaires Développement des éclairages publics Développement de l'éolien Mortalité routière	Encourager le maintien ou le renouvellement d'un paysage diversifié (mosaïques de milieux et corridors écologiques) Mettre en place des mesures de protection des gîtes et éviter la fermeture par grille des cavités Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Murin à oreilles échancrées	Les effectifs d'individus reproducteurs sont remarquables sur la zone étudiée (7 gîtes de reproduction dont le moulinage de Dérot qui regroupe un tiers de la population connue de Rhône-Alpes). Malgré des effectifs relativement important à l'échelle régionale et départementale, cette espèce demeure fragile et son état de conservation est préoccupant.	Dérangements liés à la fréquentation des zones de gîtes et au développement des éclairages publics Restauration du bâti Traitements phytosanitaires à destinations des Diptères (mouches, moustiques) et des Arachnides (araignées) Développement de l'éolien Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale. Lors de fermetures de mines ou carrières, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères Favoriser l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction Éviter tous traitements chimiques Favoriser les mosaïques d'habitats et leur connexion Favoriser le vieillissement des boisements Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Murin de Bechstein	Espèce peu abondante et très localisée sur le site. Absence de gîtes d'hibernation ; 1 colonie de reproduction près du hameau de Lozeron Etat de conservation inconnu du fait du caractère discret de l'espèce.	Traitements phytosanitaires qui touchent les petits papillons nocturnes Dérangements liés à la fréquentation des zones de gîtes et au développement des éclairages publics Destruction des milieux de chasse (uniformisation des peuplements forestiers, coupes à blanc, enrésinement) Mortalité routière	Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Limiter l'emploi des éclairages publics aux 2 premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux papillons nocturne se situe au milieu de la nuit) Conserver des forêts de feuillus âgées et des arbres dépérissants Protection et marquage des arbres gîtes Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Petit murin	Faible nombre de données sur la zone étudiée du fait du caractère discret de l'espèce. En revanche, la forte disponibilité en milieux favorables rend très probable l'existence d'une population sur le secteur. Etat de conservation défavorable.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines et du bâti Développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Modification ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies : disparition des pelouses, conversion de prairies en cultures, labourage... Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Maintien ou développement d'une agriculture extensive favorisant la présence de pelouses sèches Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence forte Préservation ou création de haies ou alignements d'arbres en bordure de prairie Informé et sensibiliser les habitants et les usagers
Petit rhinolophe	Avec plus de 400 observations, l'espèce est abondante sur le site. En forte régression en France, l'espèce est encore bien représentée en Rhône-Alpes et des populations stables en effectifs nombreux sont présentes dans la Drôme. 25 gîtes de reproduction ont été recensés dans la moitié inférieure de la zone étudiée (400 à 600 femelles) ; les gîtes d'hivernage sont moins bien connus. Etat de conservation bon à l'échelle de la zone étudiée. Toutefois, l'espèce est jugée quasi-menacée au niveau national et en danger au niveau régional.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines et du bâti Développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Modification du paysage : disparition des zones pâturées ou fauchées, disparition des linéaires d'arbres et de haies Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Maintien ou création de prairies pâturées et de fauche en évitant le retournement des prairies Maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés) Maintien ou développement de linéaires boisés Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence forte Éviter l'utilisation de l'ivermectine Informé et sensibiliser les habitants et les usager

Espèce communautaire	Etat de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée
Rhinolophe euryale	En Rhône-Alpes, les effectifs connus ont un caractère relictuel. En Drôme, l'espèce est observée sur 2 sites jusqu'en 1986 dont un se situe en vallée de la Gervanne. Depuis, l'espèce n'a pas été recontactée sur la zone d'étude. Etat de conservation défavorable.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines et du bâti Développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Mortalité routière	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés) Maintien ou développement de linéaires boisés Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence forte Favoriser le vieillissement des boisements Informier et sensibiliser les habitants et les usagers
Castor d'Europe	L'espèce a été observée à 11 reprises sur la zone étudiée. Etat de conservation jugé favorable.	Cloisonnement des populations du fait : <ul style="list-style-type: none"> de l'existence de barrages ou de seuils infranchissables et incontournables pour le Castor du sectionnement des cours d'eau par des infrastructures routières de l'urbanisation des berges Destruction du milieu de vie engendrée par l'endiguement et la canalisation des cours d'eau Le développement d'espèces végétales exotiques sur le bord des cours d'eau qui peut affecter les potentialités alimentaires du Castor Piégeage Risque d'introduction du Castor canadien	Conserver une bande arbustive d'au moins 5 mètres de large au contact de l'eau pour préserver les gîtes et les ressources alimentaires Favoriser les continuités écologiques au niveau du lit et des berges de cours d'eau Adapter les luttes collectives par toxiques contre les rongeurs nuisibles sur les sites à Castors (capture sélective ou éloignement des appâts à plus de 20 m de l'eau) Informier et sensibiliser les habitants et les usagers
Loup	Etat de conservation inconnu	Braconnage Risque d'hybridation avec le chien et la transmission d'agents pathogènes	Accompagnement de l'activité d'élevage ovin (protection des troupeaux, gardiennage...) Favoriser la coexistence entre le loup et les activités agricoles et cynégétiques Nota :cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'un plan national d'actions, qui prend en charge les propositions de gestion ci-dessus. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB
Loutre d'Europe	Etat de conservation inconnu : recolonise actuellement le bassin versant de la Drôme	Pollution de ses habitats Eutrophisation Biocides Dérangements notamment liés aux activités nautiques, à la pêche...	Non fragmentation des habitats Maintien des niveaux d'eau et eaux de bonne qualité Favoriser les lieux de refuges (ripisylves peu entretenues) Informier et sensibiliser les habitants et les usagers
Lynx	Etat de conservation inconnu : quelques rares indices de présence	Aire de répartition actuelle très fragmentée Dérive génétique due à la faible taille des populations et au petit nombre d'individus à l'origine de ces populations Braconnage	Maintien et développement des continuités forestières pour maintenir les connections entre populations Informier et sensibiliser les habitants et les usagers Nota :cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'actions mises en place à l'échelle nationale. Aucune mesure ne sera donc mise en place dans le cadre de ce DOCOB
Chabot	Présence de l'espèce sur la Gervanne. Pas de données précises de localisation. Etat de conservation inconnu.	Ralentissement de l'écoulement de l'eau La correction des cours d'eau et les pompages	Maintenir la dynamique du cours d'eau Éviter tous usages de traitements phytosanitaires à proximité des cours d'eau
Barbeau méridional	L'espèce est recensée dans le cours d'eau de la Gervanne (9 occurrences). Limite de son aire de répartition. Etat de conservation inconnu.	Pollutions Extractions de granulats en lit mineur Multiplication des barrages et seuils Impact des aménagements hydroélectriques	Maintenir les niveaux d'eaux Éviter tous usages de traitements phytosanitaires à proximité des cours d'eau Informier et sensibiliser les habitants et les usagers
Sonneur à ventre jaune	Les observations datent de plus de 30 ans et l'espèce n'a pas été recontactée depuis. En l'état actuel des connaissances, on peut considérer l'espèce disparue de la zone étudiée.		
Agrion de Mercure	L'espèce est relativement commune dans la Drôme. Toutefois elle est très rare dans la zone d'étude et connue sur seulement 2 stations avec de faibles effectifs. Etat de conservation inconnu.	Perturbations liées à la structure de son habitat (fauchage, curage des fossés, piétinement etc...) surtout lorsque les populations sont isolées Fragmentation de son habitat Pollutions de l'eau Fermeture du milieu qui entraîne une diminution de l'ensoleillement des cours d'eau	Gestion de la végétation riveraine Favoriser les connections écologiques Favoriser une gestion douce des habitats situés au sein d'une matrice agricole et qui ne font pas partie des cours principaux (fossés, rigoles de drainages et d'irrigation, canaux alimentant les parcelles agricoles ruisseaux, bras annexes) afin de permettre à l'espèce de se reproduire
Ecaille chiné	L'espèce est très commune en Gervanne et dans une grande partie de la France. Etat de conservation bon.	Pas de menaces	Cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion.

Espèce communautaire	Etat de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée
Ecrevisse à pieds blancs	L'espèce est connue sur divers tronçons de la Gervanne et de ses affluents. Des compléments d'inventaire semblent nécessaires pour disposer d'un état des lieux satisfaisant. Espèce en forte régression en France du fait de la détérioration 'origine anthropique des habitats et des introductions d'espèces.	Baisse de la qualité de l'eau Baisse de la diversité de la faune benthique Perturbations d'origine anthropique Destruction des berges Risque d'introduction d'écrevisses exotiques	Améliorer la qualité de l'eau Maintien de la dynamique du cours d'eau Protéger les berges à Saules et Aulnes Contrôle des activités polluantes
Damier de la Succise	Etat de conservation inconnu car peu de données. Présente en limite de son aire de répartition. Actuellement, les populations de la sous espèce <i>provincialis</i> ne sont pas menacées.	Assèchement des zones humides Amendement des prairies qui provoque la raréfaction de sa plante hôte, la Succise des près Gestion des milieux par un pâturage ovin déconseillé Fauche pendant la période de développement larvaire Plantations de pins noirs et fermeture du milieu	Maintien ou développement d'un pâturage extensif bovin Adapter les périodes de fauche au cycle de vie de l'espèce Eviter les amendements en nitrates
Lucane cerf-volant	L'espèce, commune en France, n'est pas menacée actuellement. Son état de conservation est jugé bon au niveau national. Une meilleure connaissance des populations de cette espèce sur la zone d'étude est nécessaire.	Elimination des haies arborées en zone agricole peu forestière	Favoriser les souches et vieux arbres feuillus dépérissants Favoriser les vieux arbres dans les haies arborées.

Tableau 18: Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

5.2. Hiérarchisation des enjeux

Le périmètre d'étude est caractérisé, d'une part, par une extrêmement vaste superficie, et d'autre part, par une forte diversité des habitats et des activités humaines associées. Dans ce contexte, les objectifs de conservation ne peuvent être établis à un même niveau d'ambition pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dans une perspective de mise en œuvre d'actions de restauration des milieux. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les enjeux liés aux habitats et espèces, afin de définir des priorités de conservation.

Pour ce faire, l'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines sur le site permet de prioriser les enjeux de conservation. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site...) et les menaces réelles ou potentielles liées aux activités humaines.

5.2.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur une méthode inspirée du DOCOB du « Massif de Lauzière ». La méthode utilisée repose sur l'affectation d'un code (1, 2 ou 3) à chacun des niveaux des 3 critères, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

Critères pris en compte	Niveau des critères	Code affecté
Rareté	Rare, en régression	1
	Rare, pas de régression ou Non rare, en régression	2
	Non rare	3
Responsabilité du site	Enjeu majeur	1
	Enjeu secondaire	3
Vulnérabilité	Vulnérable	1
	Peu vulnérable (menace limitée)	2
	Pas vulnérable	3

Tableau 19 : critères d'évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire

Chaque habitat est caractérisé par 3 codes (un par critère). La somme des 3 codes définit le degré et la priorité correspondante, comme présenté dans le tableau suivant :

Somme	Degré d'enjeu	Priorité correspondante
< 4 (1 à 3)	FORT	1
4 < x < 7 (4 à 6)	MODÉRÉ	2
> 6 (7 à 9)	FAIBLE	3

Tableau 20 : classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats

Le tableau suivant (tableau 21) hiérarchise les enjeux de conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire présent sur le site de la Gervanne :

Code EUR28	Dénomination	Statut européen	Type de formation	Vulnérabilité (site)	Rareté (site)	Responsabilité (site)	Evaluation globale	Priorité	Enjeu
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
7230	Tourbières basses alcalines	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	IP	PEL	1	1	1	3	1	Fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)	IC	PEL	1	1	1	3	1	Fort
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)(site d'orquidées remarquables)	IP	PEL	1	1	1	3	1	Fort
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caerulea</i>)	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	ZH	1	1	1	3	1	Fort
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	IP	FOR	1	1	1	3	1	Fort
92A0	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	IC	FOR	1	1	1	3	1	Fort
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	IP	ZH	1	1	1	3	1	Fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	IC	PRA	1	2	1	4	2	Modéré
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	IC	PEL	1	1	3	5	2	Modéré
6520	Prairies de fauche de montagne	IC	PRA	2	2	1	5	2	Modéré
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	ROC	1	3	1	5	2	Modéré
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	IC	FOR	2	2	1	5	2	Modéré
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	IC	ZH	1	2	3	6	2	Modéré
3150/3160	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition/Lacs et mares dystrophes naturels	IC	ZH	1	2	3	6	2	Modéré
6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	IC	PEL	2	1	3	6	2	Modéré
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	IC	PEL	1	2	3	6	2	Modéré
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	IP	PEL	1	2	3	6	2	Modéré
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	IP	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
4030	Landes sèches européennes	IC	ARB	2	2	3	7	3	Faible
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	IC	ROC	2	2	3	7	3	Faible
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	IC	FOR	2	2	3	7	3	Faible
9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	IC	FOR	2	2	3	7	3	Faible
4060	Landes alpines et boréales	IC	ARB	3	2	3	8	3	Faible
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	IC	ARB	2	3	3	8	3	Faible
5210	Mattorals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	IC	ARB	2	3	3	8	3	Faible
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	IC	ROC	2	3	3	8	3	Faible
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	IC	FOR	2	3	3	8	3	Faible
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	IC	FOR	2	3	3	8	3	Faible
5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.</i>)	IC	ARB	3	3	3	9	3	Faible
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	IC	ROC	3	3	3	9	3	Faible

PRIORITÉ 1 :

Enjeu de conservation fort sur les milieux à forte valeur patrimoniale et vulnérables (menace avérée ou potentielle) en régression.

On y trouve principalement les zones humides, peu fréquentes et/ou de surface restreinte sur le site. Ces milieux sont fortement sensibles aux activités humaines (agriculture, loisirs notamment) qui conditionnent le maintien de leur état de conservation.

PRIORITÉ 2 :

Enjeu de conservation moyen pour les habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce degré d'enjeu concerne majoritairement les milieux ouverts (pelouse et prairie de fauche), sensibles à la déprise agricole ou au contraire à l'effet d'une agriculture trop intensive.

PRIORITÉ 3 :

Enjeu de conservation faible lié à des milieux rocheux, arbustifs « stables » ou forestiers (hêtraies) dont l'état de conservation est bon, et globalement peu impactés par les activités humaines sur le site.

5.2.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur l'évaluation de plusieurs critères :

Vulnérabilité sur le site : forte ***, moyenne **, faible *

Stabilité de la population sur le site : stable **, peu stable *

Estimation des effectifs sur le site : localement abondant ***, moyen **, faible *

Rareté en France : très rare ***, rare **, relativement commun *

Tableau 22 : priorités de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

Nom latin	Nom vernaculaire	Vulnérabilité sur le site	Stabilité de la population	Estimation des effectifs	Rareté en France	Evaluation globale	Enjeu
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	***	**	***	***	11	Très fort
<i>Mvotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	**	**	***	***	10	Très fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	**	**	***	***	10	Très fort
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	**	**	***	**	9	Fort
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	***	**	*	***	9	Fort
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	***	*	*	***	8	Fort
<i>Austropotamobius pallipes pallipes</i>	L'Ecrevisse à pieds blancs	**	*	**	***	8	Fort
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	**	**	**	**	8	Fort
<i>Mvotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	***	**	*	**	8	Fort
<i>Rhinolophus eurvale</i>	Rhinolophe eurvale	***	*	*	***	8	Fort
<i>Mvotis mvotis</i>	Grand murin	***	*	*	***	8	Fort
<i>Mvotis blvthi</i>	Petit murin	***	*	*	**	7	Modéré
<i>Coenagrion mercuriale</i>	L'Aarion de Mercure	***	*	*	**	7	Modéré
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	*	**	**	*	6	Faible
<i>Euplacia quadriuncitaria</i>	L'Ecaille chinée	*	**	**	*	6	Faible
<i>Gotus aobio</i>	Le Chabot commun	*	**	*	*	5	Faible
<i>Euphrasia aurinia subsp. Provençalis</i>	Le Damier de la Succise	**	*	*	*	5	Faible
<i>Lvx lxvx</i>	Lvx	*	*	*	**	5	Faible
<i>Canis lupus</i>	Loup	*	*	*	**	5	Faible

Nota : L'enjeu lié à la Loutre peut-être considéré comme modéré mais il pourrait devenir fort si l'espèce venait à s'implanter au niveau des cours d'eau du site.

5.3. Objectifs de conservation par grands types de milieu

5.3.1. Les milieux humides

Les milieux humides de la zone d'étude sont globalement dans un bon état de conservation, bien que des secteurs soient ponctuellement dégradés.

D'après le SAGE du bassin versant de la Drôme (données de 2009) :

- Le Charsac présente un bon état écologique et physico-chimique,
- La Sye présente un très bon état écologique et un bon état physico-chimique. La qualité hydrobiologique est bonne à très bonne en amont du bassin et moyenne à l'aval.
- La Gervanne présente des résultats plus contrastés. La qualité physico-chimique et bactériologique est bonne à l'exception du tronçon en aval de Beaufort-sur-Gervanne. On constate des problèmes d'eutrophisation (teneur en azote trop importante) liés notamment aux rejets de la pisciculture et, ponctuellement, à l'absence ou l'inefficacité de stations d'épuration. La tendance est toutefois à l'amélioration en raison des travaux d'assainissement engagés dès le 1er contrat de rivière en 1990. L'état écologique est jugé de qualité moyenne, du fait notamment de la présence de nombreux canaux et ouvrages transversaux dans sa partie aval. En amont, l'état écologique est très bon et s'exprime par la présence de nombreuses espèces aquatiques patrimoniales.

La ripisylve est globalement dans un bon état de conservation. On peut toutefois constater que quelques tronçons ont fait l'objet de coupes fortes (parfois à blanc) ou de débroussaillage de sous-bois, menaçant ainsi la continuité du corridor boisé. Il importe de préserver la continuité des niches écologiques et le maintien de couloirs de circulation pour certaines espèces de la faune sauvage (castor, chauves-souris...). L'évolution spatiale de la ripisylve a tendance à diminuer et les habitats sont donc à surveiller. Des travaux de restauration pourraient également être envisagés lorsque nécessaire.

Les espèces envahissantes ne présentent pas une réelle menace, hormis l'Ambrosie en milieux plus secs. La Renouée du Japon est observée ponctuellement en aval de la Gervanne. La progression de l'espèce est à surveiller.

La dynamique de fonctionnement des tuffières semble globalement bonne. Il s'agit toutefois d'un habitat rare et très fragile. Les principaux facteurs de dégradation constatés sont liés à l'entretien des tuffières en bordure de voirie et au piétinement en raison de la forte fréquentation touristique dans les Gorges d'Ombèze et en particulier au niveau de la tuffière de la cascade de la Druse. Un inventaire complémentaire et un état des lieux plus précis sur l'état de conservation des tuffières identifiées sur le site permettrait une meilleure prise en compte des menaces pour leur conservation.

De manière plus globale, il semblerait que la fréquentation du site des gorges d'Ombèze et de la descente aux cascades de la Druse devienne problématique localement (érosion des sentiers et divagation des randonneurs, déchets et toilettes sauvages, etc.).

L'état de conservation du marais de Léoncel s'est dégradé et la richesse patrimoniale du site est en

déclin. Les travaux de drainage réalisés il y a quelques années en vue d'assécher le marais ont conduit à une forte régression des milieux tourbeux. Par ailleurs, le traitement des eaux usées du village de Léoncel n'est pas correctement assuré et les rejets domestiques ont donc un impact polluant sur le marais. Les travaux d'assainissement sont programmés dans le cadre du contrat de rivière Vercors Eau Pure II. Un état des lieux écologique du marais accompagné d'un suivi de l'habitat dans le temps pourrait venir en appui des actions prévues par le contrat de rivière.

D'un point de vue écologique, les milieux humides abritent de nombreuses espèces patrimoniales, témoins du bon état de santé des habitats. Ils jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des écosystèmes, et sont notamment très importants pour le maintien des populations de l'Ecrevisse à pieds blancs, du castor, de la loutre et des chauves-souris. D'une part, parce que les milieux aquatiques (mares, lacs, cours d'eau) constituent une ressource en eau et en proies (zones à fortes densité d'insectes), et d'autre part, parce qu'ils jouent un rôle de corridor écologique et permettent ainsi aux animaux de se déplacer entre les gîtes de reproduction (le jour) et les zones de chasses qu'elles constituent (la nuit). Il apparaît donc primordial de maintenir voire de favoriser les milieux aquatiques en tant qu'habitats d'espèces.

D'un point de vue socio-économique, les milieux humides font l'objet de multiples conflits d'usages en Gervanne et sont, de ce fait, potentiellement menacés.

Ainsi par exemple, la pratique de la baignade et de la randonnée aquatique, parfois accompagnées de création de petits barrages artificiels, peuvent entraîner des nuisances pour certaines espèces : augmentation de la turbidité, piétinement des radiers (zone à graviers où se réfugient les macro invertébrés), trouble à la quiétude des lieux. De même, d'éventuels conflits d'usage pourraient survenir entre la pratique du canoë ou la présence de la pisciculture, et la survie d'espèces sensibles au dérangement ou à la pollution, telle que la Loutre. De tels problèmes sont donc à prévenir.

OBJECTIFS

Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site (SAGE, Contrat de rivière, Programme Biodiversité, Natura 2000)

Maintenir et restaurer les forêts alluviales

Préserver la bonne fonctionnalité des cours d'eau

Maintenir voire restaurer les zones humides

Garantir le bon état de conservation des tuffières

Conserver voire favoriser la présence d'espèces inféodées aux milieux humides

Lutter contre les espèces invasives

Limiter les conflits d'usages

Informier et sensibiliser les usagers et habitants du site

Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats

5.3.2. Les milieux arbustifs et herbacés

D'une part, les milieux de landes et de fourrés, d'origine secondaire (à l'exception des formations stables xérothermophiles à Buis), sont en extension et leur dynamique naturelle tend vers des formations végétales boisées, de plus en plus denses, généralement plus pauvres en espèces. On les retrouve bien souvent en mosaïque avec des secteurs de pelouses. Cette dynamique d'enrichissement, en grande partie liée à la déprise agricole, est forte sur le territoire (Beaufort-sur-Gervanne, Val de Sye, plateau du Vellan, Ansage, versant est de la combe d'Omlèze, Combovin).

Bien que les pelouses de crêtes et rebords rocheux soient en équilibre dynamique, la majorité des systèmes herbacés présents au sein du périmètre Natura 2000 est issue des activités humaines. Leur conservation est donc tributaire du maintien de systèmes d'élevage extensif. Les habitats d'intérêt communautaire ouverts sont donc pour la plupart concernés par une activité de pâturage et/ou de fauche.

L'état de conservation des milieux herbacés est peu connu en l'état actuel des connaissances. La forte diversité des habitats ouverts du territoire, conjuguée à de fortes disparités des surfaces occupées, rendent difficile l'évaluation précise de l'état de conservation des habitats. Toutefois, plusieurs constats peuvent déjà être avancés :

- Les pelouses sableuses à *Corynephorus* et *Agrostis*, les pelouses rupicoles calcaires et les pelouses très sèches à *Bromus erectus* (riches en orchidées) voient leur surface diminuer et sont menacés, et doivent donc à ce titre être surveillés,
- La surface des prairies de fauche à *Arrhenatherum elatius*, les prairies à Molinie et les prairies humides et bas marais à Scirpe jonc diminue également. Ces habitats sont donc particulièrement vulnérables.

Les principaux facteurs de dégradation peuvent être liés à :

- une progression des espèces ligneuses (figure 6),
- un piétinement important des animaux lié à une charge pastorale trop élevée, pouvant survenir localement,
- un phénomène d'eutrophisation au niveau des zones de concentration de bétail (parcs, proximité des pierres à sel, itinéraires empruntés régulièrement par le troupeau) associé à l'usage d'amendements,
- une érosion du sol par l'utilisation de véhicules motorisés (création d'ornières),
- des travaux d'entretien et de modernisation.

Ces différents facteurs entraînent un appauvrissement notable de la biodiversité (notamment pour la flore et les insectes) et une banalisation des cortèges d'espèces qui se traduit par la disparition des espèces spécifiques associées à ce type de milieu.

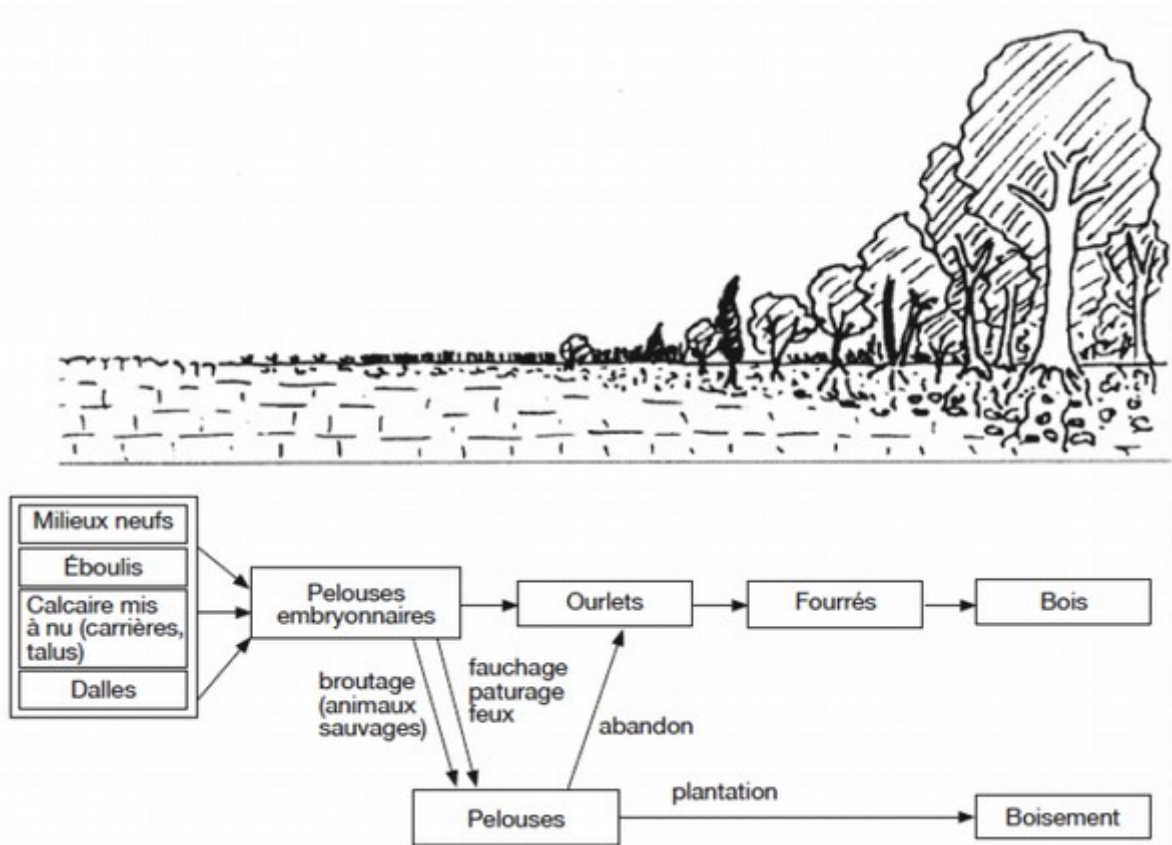


Figure 6 : Dynamique des végétations calcicoles (modifié d'après Maubert et al., 1995)

Source : MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.

Les enjeux liés aux milieux ouverts sont les suivants :

- Il s'agit d'habitats riches en biodiversité, menacés et tributaires, en général, d'une gestion par pâturage et/ou fauche. De plus, ces milieux constituent des zones de chasse privilégiées pour de nombreuses espèces de chauves-souris, dont les enjeux sont majeurs sur le site.
- D'un point de vue agricole, la prise en compte de ces milieux au sein du périmètre contribuerait à la valorisation des pratiques déjà existantes et favoriserait la mise en place d'une gestion plus favorable à l'environnement au sein des exploitations, dans la perspective de la contractualisation de MAEt.
- La progression de landes à genévrier, de formations à buis et de la forêt est importante pour des secteurs enclins à la déprise agricole. Il s'agit donc de lutter contre l'enforestation par des travaux de débroussaillage.
- Les conflits d'usages entre les activités agricoles et touristiques sont importants et l'enjeu est d'améliorer la cohabitation pour la pérennité des différentes activités concernées. Dans ce cadre, un travail de sensibilisation et d'information devra être réalisé.

- Les milieux ouverts d'intérêt communautaire sont principalement localisés dans la moitié supérieure des vallées de la Gervanne et de la Sye où les pratiques agricoles, d'affinité montagnarde, sont orientées vers de l'élevage extensif. *A contrario*, le bas de la vallée comprend peu d'habitats d'intérêt communautaire, les activités étant orientées vers les grandes cultures, la viticulture et les cultures aromatiques.

Paradoxalement, les colonies de reproduction de chauves-souris sont majoritairement situées dans le bas de la vallée, tandis que le haut de la vallée constitue une zone de chasse privilégiée. Dans ce contexte, il est important de tenir compte de la connectivité des milieux (via des éléments fixes du paysages comme les haies) pour faciliter le déplacement des chauves-souris du sud vers le nord de la vallée. Ainsi, la définition du périmètre doit être pensée en termes de fonctionnalité du territoire et de connectivité entre les milieux. Ainsi, le maintien ou la restauration des haies est donc un enjeu majeur.

OBJECTIFS

Maintenir une agriculture extensive

Lutter contre la dynamique d'embroussaillage

Raisonner les traitements

Limiter de fertilisation des parcelles mécanisables

Accompagner les exploitants par des diagnostics individuels

Favoriser les corridors écologiques et zones refuges (bandes enherbées, haies, bosquets, etc.)

Limiter les conflits d'usages

Informier et sensibiliser les usagers et habitants du site

Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées

5.3.3. Les milieux forestiers

L'évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers d'intérêt communautaire est difficile à définir de manière précise en l'état actuel des connaissances. Les forêts d'essences locales semblent être globalement dans un assez bon état de conservation et sont peu exploitées, mais restent très fragmentés dans la moitié inférieure du périmètre d'étude.

Signe d'une exploitation pour le bois de chauffage, la structure des chênaies, en taillis bas, présente peu de stades de maturation, et offre ainsi de faible potentialité pour une flore et une faune riches et diversifiées. Rechercher une maturation des peuplements, par exemple sur un mode expérimental de type taillis sous futaie, favoriserait la présence de chauves-souris, d'oiseaux et d'insectes d'intérêt communautaire.

Les menaces d'origine naturelle sont principalement liées au risque d'incendie, très élevé sur le

secteur. Par ailleurs, les menaces liées à l'exploitation forestière sont relativement faibles. Les enjeux de production sont médiocres et concernent principalement les plantations de pins noir d'Autriche, dont l'intérêt écologique est faible. Néanmoins, les forêts sont à surveiller vis à vis de :

- l'impact de la grande faune ayant pour conséquences la régression du sapin et un fort abrutissement sur le hêtre conduisant à un port buissonnant,
- la résilience des forêts face aux changements climatiques,
- les reboisements en essences exotiques,
- la perspective d'un développement de la filière bois-énergie (dans les chênaies et hêtraies) pourrait amener à reconsidérer les enjeux de production des forêts du territoire à moyen terme.

Une évaluation plus précise de l'état de conservation des habitats forestiers est à envisager. Elle pourrait s'appuyer sur la méthode Carnino (CARNINO, 2009) établie par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Enfin, les conflits d'usages avec les activités de loisirs et notamment l'utilisation de véhicules motorisés sont peu voire pas présents.

OBJECTIFS

Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Favoriser le retour des essences autochtones et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Favoriser la maturation des peuplements forestiers

Préserver des arbres remarquables, arbres-gîtes et créer d'îlots de sénescence dans les zones boisées non communautaires (chênaies thermophiles notamment) considérées comme « habitats d'espèces »

Créer ou restaurer des clairières

Expérimenter des techniques de gestion alternative à la coupe de taillis sur la Chênaie

Informé et sensibiliser les propriétaires privés

Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées

Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment pour l'entomofaune saproxylique)

5.3.4. Les milieux rocheux

Les milieux rocheux présentent une dynamique naturelle d'évolution relativement stable dans le temps . Ils évoluent très lentement ou soudainement par « cataclysmes » (éboulements, érosion) à fréquence faible.

Ils se déclinent en différents micro-habitats dont la typicité et l'état de conservation sont globalement bon sur la zone d'étude. Les milieux rupestres accueillent un cortège d'espèces floristiques et faunistiques particulièrement remarquable. Diverses espèces d'oiseaux (Vautour percnoptère, Faucon

pèlerin, Aigle royal...) et de chauves-souris d'intérêt communautaire y sont notamment inféodées.

Le principal facteur de dégradation pour les milieux subverticaux et verticaux pourrait résulter de la pratique de l'escalade. Toutefois, l'activité est localisée sur le secteur et les zones les plus sensibles sont peu utilisées par les usagers voire pas équipées. Les milieux rocheux ne sont donc pas menacés à l'heure actuelle.

A contrario, certains éboulis mobiles sont ponctuellement menacés par la stabilisation et la colonisation forestière. Le ralentissement des mouvements, en particulier sur les bords ou à la partie inférieure des éboulis, peut se traduire par l'installation d'espèces ligneuses (Amélanchier, Buis...). Ainsi, l'ombre générée par ces dernières limite le développement des espèces patrimoniales caractéristiques de cet habitat.

OBJECTIFS

Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs sur les falaises ou cavités souterraines

Maintenir le bon état de conservation des éboulis en favorisant leur mobilité

Contribuer au développement d'outils de sensibilisation à la préservation des milieux rocheux

Renforcer la communication autour du site d'escalade des gorges d'Oublèze et falaises d'Ansage

Améliorer la connaissance

Programme d'actions

Le travail de synthèse des enjeux écologiques et socio-économiques du site d'étude a permis de mettre en évidence les objectifs et sous-objectifs de conservation permettant une gestion pérenne du site. Ces objectifs sont priorisés au regard des enjeux préalablement décrits.

Objectifs de conservation		Objectifs opérationnels	Niveau de priorité
Gestion des habitats et des espèces			
A	Préserver les milieux aquatiques et humides remarquables	A1 Maintenir et restaurer les forêts alluviales	1
		A2 Préserver la bonne fonctionnalité des cours d'eau	
		A3 Maintenir voire restaurer les zones humides	
		A4 Garantir le bon état de conservation des tuffières	2
		A5 Lutter contre les espèces invasives	
B	Conserver les milieux ouverts	B1 Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement	1
		B2 Lutter contre la dynamique d'embroussaillage	
C	Favoriser la biodiversité dans les zones agricoles	C1 Raisonner les traitements et proposer de limiter la fertilisation de certaines parcelles	1
		C2 Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche de diagnostics individuels d'exploitation	2
		C3 Favoriser les corridors écologiques et zones refuges (bandes enherbées, haies, bosquets, etc.)	1
3 D	Promouvoir une gestion forestière favorable aux habitats forestiers d'intérêt communautaire	D1 Maintenir voire améliorer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	3
		D2 Favoriser le retour des essences autochtones et des habitats naturels d'intérêt communautaire	
E	Maintenir voire favoriser les zones boisées « habitats d'espèces »	E1 Préserver des arbres remarquables, arbres-gîtes et créer d'îlots de sénescence	2
		E2 Créer ou restaurer des clairières	3
		E3 Expérimenter des techniques de gestion alternative à la coupe de taillis sur la Chênaie	
F	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	F1 Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs sur les falaises ou cavités souterraines	3
G	Maintenir la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	G1 Maintenir la mosaïque d'habitats et la diversité paysagère (Fiches A à F)	1
		G2 Maintenir voire favoriser les continuités écologiques et les éléments fixes du paysage (haies, alignements d'arbres isolés, bosquets, vergers, arbres têtards, etc.) (Fiches A1, A3, C3 et E1)	
		G3 Préserver, restaurer ou aménager les gîtes favorables aux espèces	
Suivi et amélioration des connaissances			
H	Amélioration des connaissances et suivis	H1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2
		H2 Améliorer les connaissances sur les invertébrés et les chauves-souris du site, ainsi que sur les sites remarquables du périmètre	3
I	Assurer la compatibilité des activités économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	I1 Engager une action de concertation avec les usagers	1
		I2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	
J	Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site, la diffusion et la mutualisation des connaissances	J1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site	1
		J2 Valoriser la connaissance - Informer et sensibiliser les usagers et habitants du site	
		J3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	2

Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs			
K	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	K1 Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	1
		K2 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales territorialisées	1
		K3 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000	2

Tableau 23 : Définition des objectifs de conservation et des objectifs opérationnels

Le périmètre d'étude

Le périmètre du site Natura 2000 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental » regroupe officiellement 3 entités géographiques distinctes : le marais de Léoncel, le plateau du Vellan et une entité située au nord ouest de la commune de Léoncel, en bordure de falaise, qui présente un grand intérêt pour ses pelouses à orchidées. Il fut initialement désigné au titre de la présence de pelouses sèches à faciès d'emboisement sur calcaire et de l'Ecrevisse à pattes blanches.

La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT), service de l'état coordinateur du site, a souhaité que le périmètre d'étude (carte 1) soit élargi aux territoires des communes de la vallée de la Gervanne et de la Sye dans l'objectif de pallier la faible représentation des Chiroptères dans le réseau Natura 2000. En effet, à la demande de la Commission européenne qui a estimé en 2007 que le réseau français était insuffisant au regard de l'enjeu chiroptères, le Muséum national d'Histoire naturelle a confirmé l'intérêt que représente la Gervanne pour 2 espèces de chauves-souris dont les enjeux de conservation sont majeurs sur le site.

En raison de la proximité de la portion officielle Nord (sur Léoncel) du site « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental » avec le périmètre d'extension des Monts du Matin (site Natura 2000 FR 8201692), cette zone a été exclue du périmètre d'étude.

L'entité du site Natura 2000 « Tuffières du Vercors » est incluse au sein du périmètre d'étude, en raison de la proximité géographique de la tuffière et de son importante similitude écologique avec le site Natura 2000 de la Gervanne (abondance des tuffières dans les gorges d'Omblyze).

Sur la base du périmètre d'étude (carte 1), la proposition de périmètre du site élargi a été défini sur la base des conclusions de ce Document d'Objectifs, en étroite collaboration avec les différents acteurs concernés par le site. Ces conclusions seront issues de la mise en cohérence des enjeux écologiques au regard des activités humaines.

Ainsi, un travail d'ajustement du périmètre a été réalisé au cours de l'année 2013 à l'échelle de chaque commune, sur la base d'une seconde proposition de périmètre d'étude (carte 14), définie à l'issue des réunions des groupes de travail et présenté lors du second Comité de Pilotage le 14 septembre 2012.

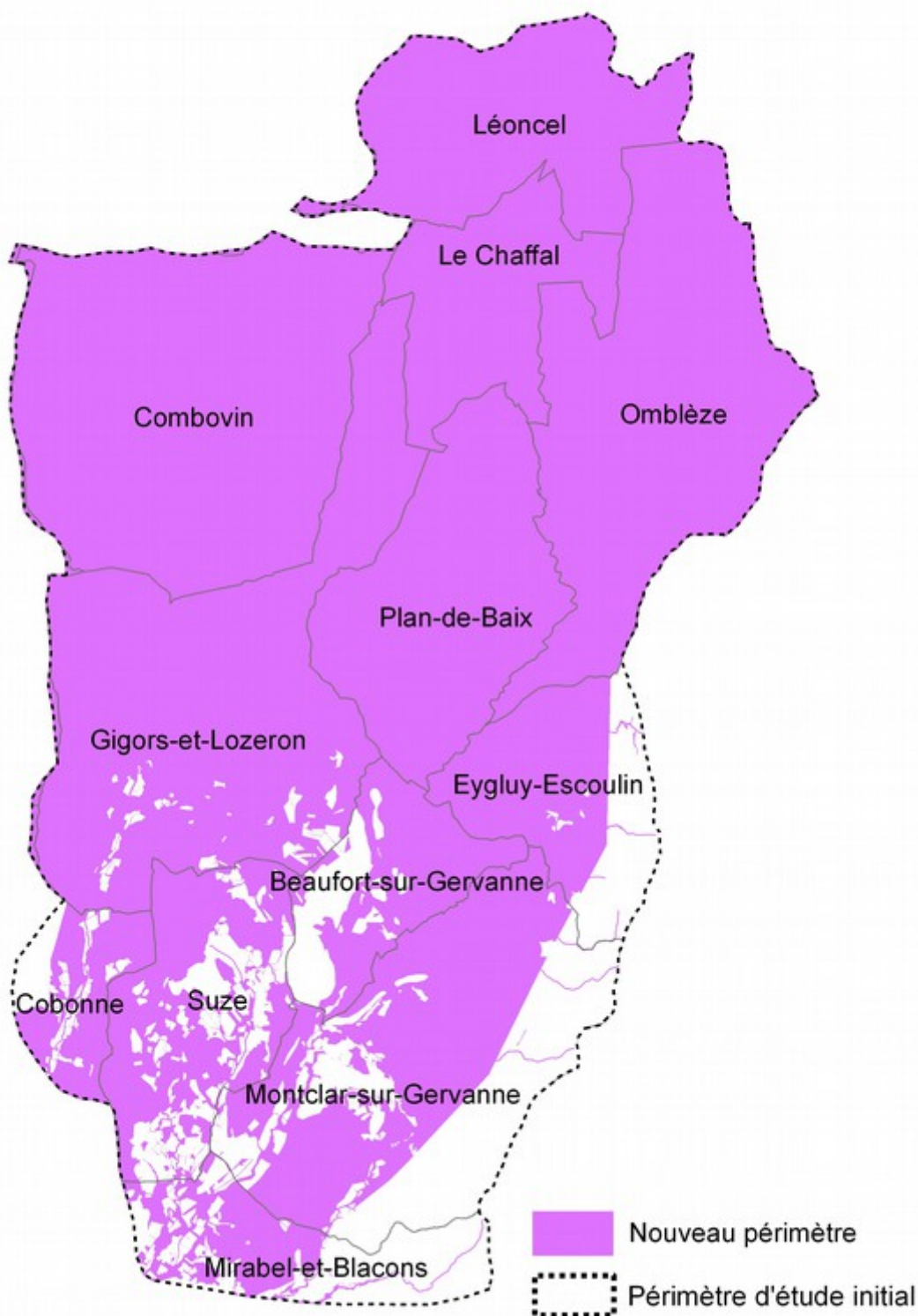
La proposition de périmètre finale (carte 15) exclue, au sud de la vallée, les zones de grandes cultures, les zones AOC de la Clairette de Die et les secteurs situés en dehors du périmètre fonctionnel pour les chauves-souris (Vincent et al, 2011). Les zones maintenues dans le périmètre correspondent, pour le sud de la vallée, aux boisements de bord de cours d'eau (ripisylve) et aux cours d'eau. Pour le haut de la vallée, le périmètre initial est modifié en excluant les parcelles en rotation (notamment luzerne/céréales).

De manière globale, les zones urbanisées et à urbaniser seront exclues.

Le périmètre final, une fois soumis à validation de la DDT puis du comité de pilotage, sera ensuite proposé à la Commission européenne après avoir fait l'objet d'une consultation réglementaire des collectivités (communes et EPCI). Le périmètre « officiel » sera alors modifié.

Site Natura 2000 Gervanne
Travail sur le périmètre - 14/09/2012

PROPOSITION DE PERIMETRE, à retravailler commune par commune



Conception et réalisation: PNRV, septembre 2012. Sources: PNRV, DREAL, IGN

Carte 14 : Seconde proposition de périmètre d'étude

Carte 15 : à mettre à jour après la consultation réglementaire

Bibliographie

APAP, 2007. Diagnostic territorial agricole du secteur « Gervanne ». Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc naturel régional du Vercors.

CARNINO N., 2009. Etat de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire à l'échelle du site - Méthode d'évaluation et Guide d'application. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 113 p.

CBNA, 2007. Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201681 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2007 (cartographie réalisée au 25 000^{ème}).

CBNA, ONF, Décembre 2010. Domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle – Communes d'Omblyze et Bouvante – Description des habitats naturels, 96p.

CORCKET E. et al., 2000. Catalogue des types de stations forestières du Diois et des Baronnies drômoises. Grenoble, Centre de Biologie Alpine, Université Joseph Fournier.

DABURON A., 2006. Charte paysagère de la Gervanne. Communes de Beaufort-sur-Gervanne, Le Chaffal, Combovin, Gigors-et-Lozeron, Omblyze, Plan-de-Baix. Tome 1 : analyse paysagère, dynamiques d'évolution et enjeux du territoire. Région Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Vercors. 90p.

DOMMANGET, 1987. Etude faunistique et bibliographie des Odonates de France, liste rouge française. INRA, MNHN, Inventaire de la faune et de la flore, Fascicule 36, Secrétariat de la faune et de la flore, Paris, 287p.

DREAL Rhône-Alpes. Données ZNIEFF révisées en 2007.

DUPONT P., 2001. Programme national de restauration pour la conservation des Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae). Office pour l'information éco-entomologique (OPIE), 30p + annexes.

FATON & SCHLEICHER in Deliry, 2008. Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. du Groupe Sympetrum et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408p.

GARRAUD L., 2003. Flore de la Drôme- Atlas écologique et floristique. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925p.

GRASSI G., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B2 : synthèse sur les pratiques agricoles et forestières. LPO, LYSANDRA, 35p.

GRASSI G., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet B : état des lieux socio-économique. Action B3 : synthèse sur les acteurs du tourisme vert et de plaine nature. LPO, LYSANDRA, 17p.

LEPRINCE J.H., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne ». Volet A : état des lieux naturaliste. Action A3 : synthèse sur la flore et les habitats patrimoniaux du bassin de la Gervanne et de la Sye. FRAPNA, LPO, LYSANDRA, 126p.

LEPRINCE J. H., 2012. Les falaises du Vellan (Planx de Baix, Drôme). Impact d'un éventuel équipement de la falaise du Vellan sur la flore. FRAPNA Ardèche, 31p.

MARCIAU R., 1989. Les plantes rares et menacées en Région Rhône-Alpes : base de données pour le suivi des espèces végétales sensibles. Liste rouge, MNHN, Grenoble, 128p.

MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.

MAURIN H., 1994. Inventaire de la faune menacée de France. Le Livre rouge. Nathan, Paris, 176p.

ONF - Aménagements forestiers des communes concernées par le périmètre d'étude Natura 2000.

ONF, 2012. Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201681 – Office National des Forêts, Juillet 2012 (cartographie réalisée au 1/5000ème).

ROUX J. P., OLIVIER L., GALLAND J. P., MAURIN H., 1995. Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 espèces prioritaires, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, Coll. Patrimoines Nat., n°20, 486p.

SARDET E. & DEFAUT B., 2004. Les orthoptères menacés de France – Liste rouge nationale et listes rouges par domaine biogéographique. Matériaux orthoptériques et entomocénétiques, 9, 2004 ; 125 – 137.

SCHLEICHER J., 2010. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A1 : synthèse sur les invertébrés (arthropodes) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 65p.

SMRD, 2009. Révision du SAGE Drôme – Etat des lieux initial et actuel du bassin versant de la Drôme, 134p.

VINCENT S., 2011. Etude préalable à un contrat biodiversité « Vallée de la Gervanne » Volet A : état des lieux naturaliste. Action A2 : synthèse sur les vertébrés (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux & mammifères) des vallées de la Gervanne et de la Sye. LPO Drôme, LYSANDRA, 77p.

VINCENT S., DEANA T., PEYRARD Y., 2011. Inventaires des Chiroptères sur le site Natura 2000 FR 820 1681 « Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental ». LPO Drôme, 189p.